



BUCOPA

Schéma de cohérence territoriale

Pièce 1.1 Diagnostic

1.1.4 Livret 2 Aménagement et paysage

VERSION APPROUVÉE

Sommaire

<i>Assises du territoire</i>	<i>5</i>
<i>Motifs paysagers</i>	<i>10</i>
<i>Entités paysagères</i>	<i>20</i>
<i>Attractivité et perception</i>	<i>31</i>
<i>Patrimoine</i>	<i>34</i>
<i>Aménagement de l'espace</i>	<i>38</i>
<i>Equipements</i>	<i>61</i>
<i>Transports et Mobilité - Réseaux</i>	<i>65</i>
<i>Zones d'activités économiques</i>	<i>74</i>

L'assise de notre territoire

L'assise du territoire et sa relation au paysage sont ici présentées au travers de plusieurs données objectives (géologie, relief, hydrologie). Ces éléments constituent les bases d'une approche géographique : approche nécessaire à la lecture des grands traits paysagers du territoire du BUCOPA.

Une dualité géographique et géologique

Le territoire présente une forte dualité géomorphologique puisqu'il se situe à cheval sur **deux entités géographiques et géologiques très contrastées**. La partie méridionale de la chaîne du Jura occupe l'Est du territoire et se confond avec la région du Bugey. L'Ouest est une séquence de grandes plaines s'étendant sur les régions de la Bresse et de la Dombes.

- La plaine de l'Ain, au paysage faiblement animé, forme un vaste triangle dont la base s'ouvre largement, au Sud, sur la vallée du Rhône.** Sa structure plane est ponctuée par de rares événements topographiques : dépôts argileux morainiques formant de molles collines au centre de la plaine, encaissement superficiel de l'Ain.

Les couches superficielles de la plaine sont constituées d'alluvions anciennes et modernes. Les sols composés d'éléments sableux et caillouteux calcaires sont peu profonds. Ils nécessitent des apports d'eau par irrigation pour la culture.

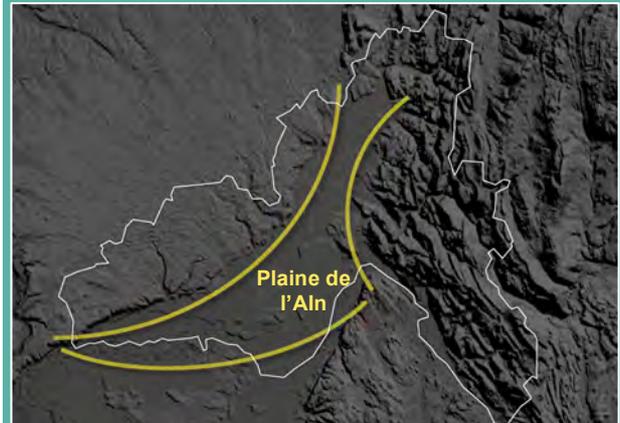
La position stratégique et la structure de terrasse plane, en amont du couloir rhodanien, ont favorisé l'aménagement d'une trame d'infrastructures d'intérêt régional, national et européen : liaisons routières, autoroutières, ferroviaires.

- L'Arc du plateau de la Dombes forme la limite Ouest du territoire, en surplomb de la plaine de l'Ain.** Les sols fluvioglaciers imperméables et le relief peu prononcé expliquent la présence d'étangs, aménagés dès le XIII^{ème} siècle. La **Côtière** marque la transition géographique entre la Dombes et la Plaine de l'Ain par un ressaut géographique qui atteint une cinquantaine de mètres. Elle présente un profil digité par des vallons transversaux et des sols de nature instable.

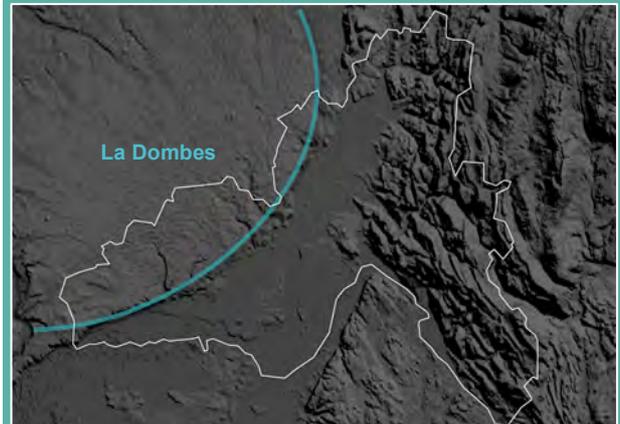
- La chaîne du Bugey, en limite Est de la Plaine, s'impose par son échelle et les bancs abrupts de calcaire blanc** au pendage régulier. Fortement érodé, le système karstique perméable libère de rares ruisseaux sous forme de résurgences. Le plateau triangulaire de l'Île Crémieux, détaché du Bugey par le cours du Rhône, prolonge le massif en direction Sud.

Trois entités géographiques structurent notre territoire

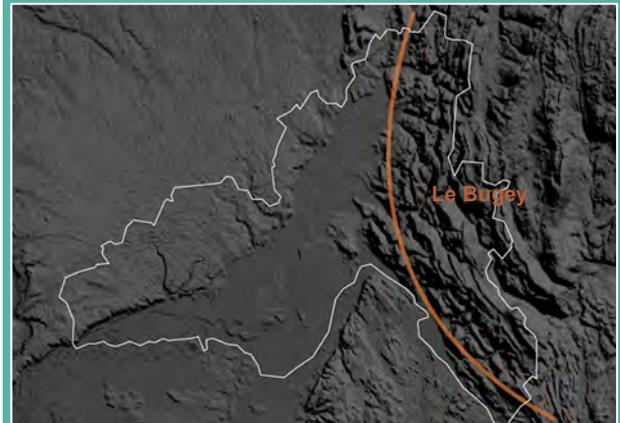
→ La Plaine



→ L'Arc Est du Plateau de la Dombes

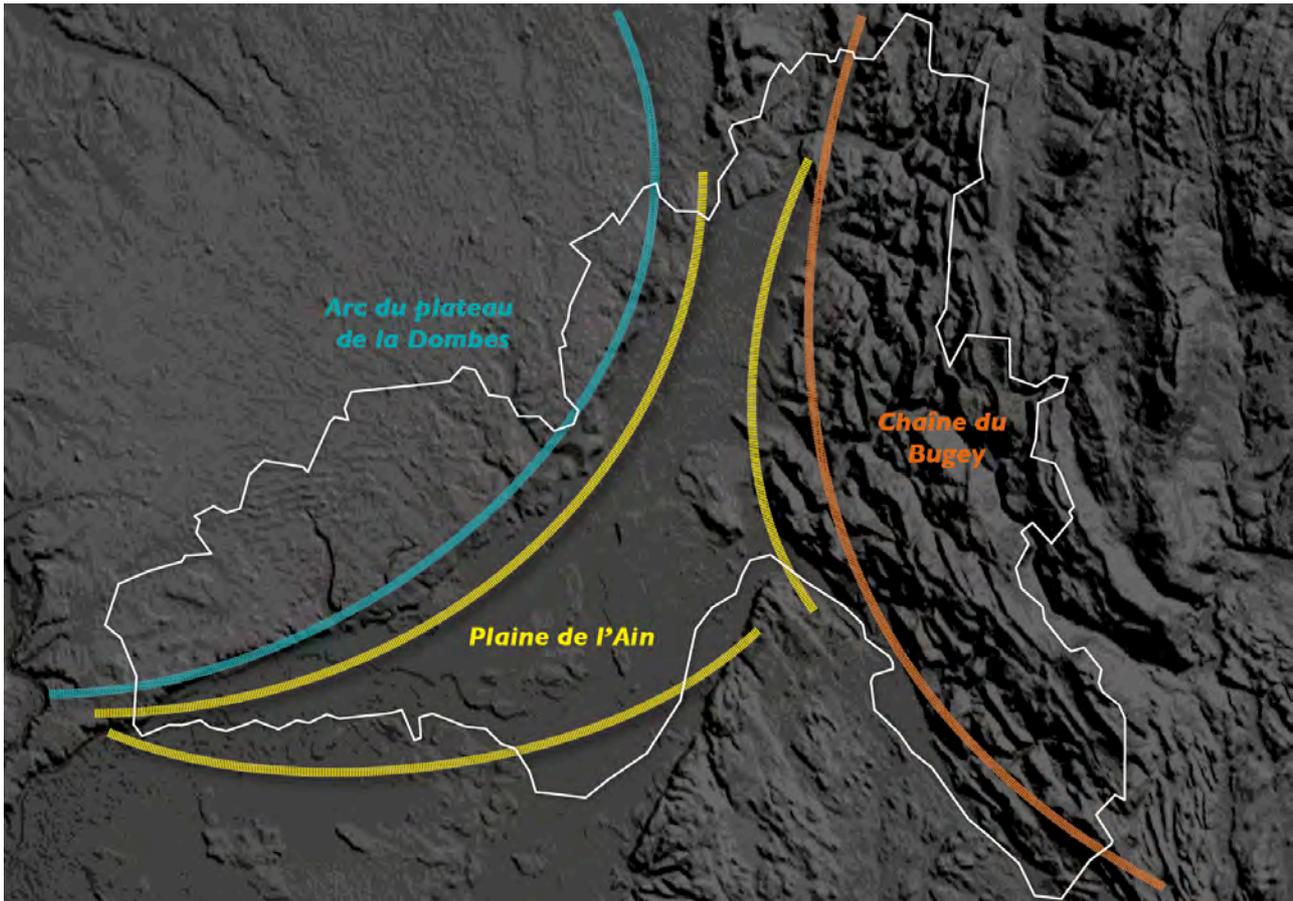


→ La Chaîne du Bugey



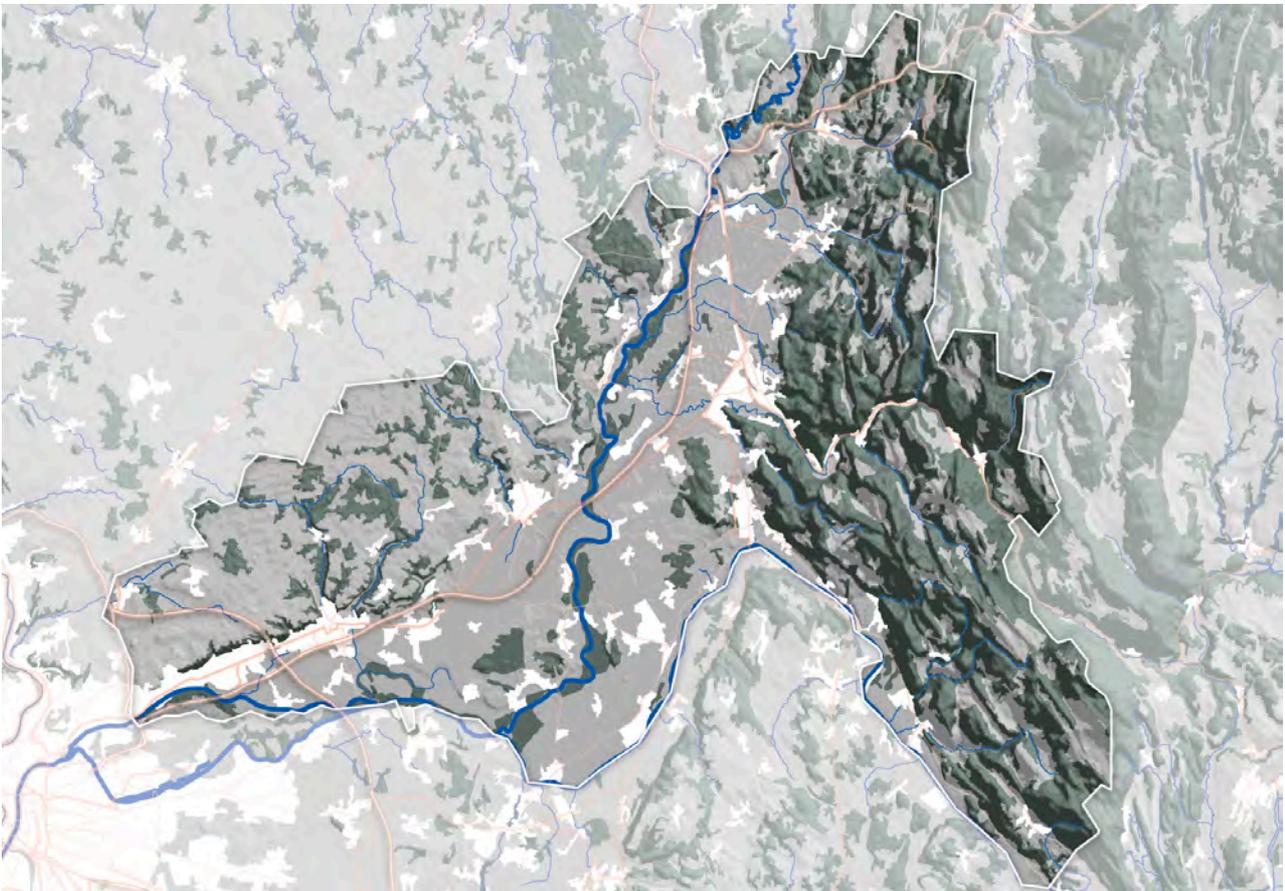
Un dualité géographique et géomorphologique, notre territoire se situe entre montagne et plaines

Production EAU



Les reliefs du Bugey secouent les marches Est de notre territoire.

Production EAU





Vallée de l'Ain et Monts de l'Ain



Plaine de l'Ain, séquence amont



Bancs calcaires de la Cluse des Hôpitaux



Contreforts du Bugey



Massif du Bugey et ses replats cultivés



Vue sur la plaine de l'Ain et la Dombes en arrière-plan



La Plaine de l'Ain, séquence aval



La Dombes

L'Ain, le Rhône des ruptures naturelles fortes dans la continuité du territoire

L'Ain et la Rhône ont un impact déterminant dans la continuité spatiale de notre territoire. Le cours de **l'Ain** marque la transition entre la **Dombes** et le **Bugey**. Quant au Rhône, s'il semble tenir de plus en plus difficilement à distance la dynamique lyonnaise, il n'en constitue pas moins une limite naturelle, géographique et départementale tangible.

- **L'Ain** présente un profil méandreux orienté Nord – Sud qui divise le territoire en deux ensembles territoriaux de superficie quasi équivalente. Il constitue un **obstacle naturel aux relations et aux échanges entre la séquence Est et Ouest du territoire**. Son large cordon végétal rivulaire accentue le séquençage rive droite, rive gauche. Les affluents de l'Ain sont soit de petites rivières au régime torrentiel (Suran, Albarine, etc.), soit des ruisseaux provenant des hauteurs et des résurgences situées en pied de déclivité. Ils ne forment pas de réelles ruptures spatiales mais peuvent présenter des contraintes occasionnelles lors des périodes d'expansion des crues.

Sur les quelques 50 kilomètres de traversée de notre territoire, 8 ponts assurent le franchissement du cours de l'Ain.

- **Le Rhône** marque la limite naturelle **Sud du BUCOPA** mais aussi administrative avec le département de l'Isère. Il contourne par un ample méandre, au profil parfait, le plateau de l'Île Crémieu. Puis son cours prend une orientation Ouest pour traversée l'agglomération et la ville de Lyon. **La confluence Ain-Rhône** forme un delta dont les zones naturelles humides sont d'un grand intérêt environnemental et paysager.

Sur le territoire, le franchissement du Rhône est rendu possible par 5 ponts.

- **Les étangs de la Dombes**, creusés dans le sol argileux du plateau, constituent par leur densité, leur forme et la végétation arborée qui les accompagnent, **un paysage unique et emblématique**. Ils ont une fonction de régulation des eaux de ruissellement.

Le cours de l'Ain, ici dans sa traversée de la plaine à Neuville-sur-Ain



L'Albarine, un cours de montage au régime torrentiel

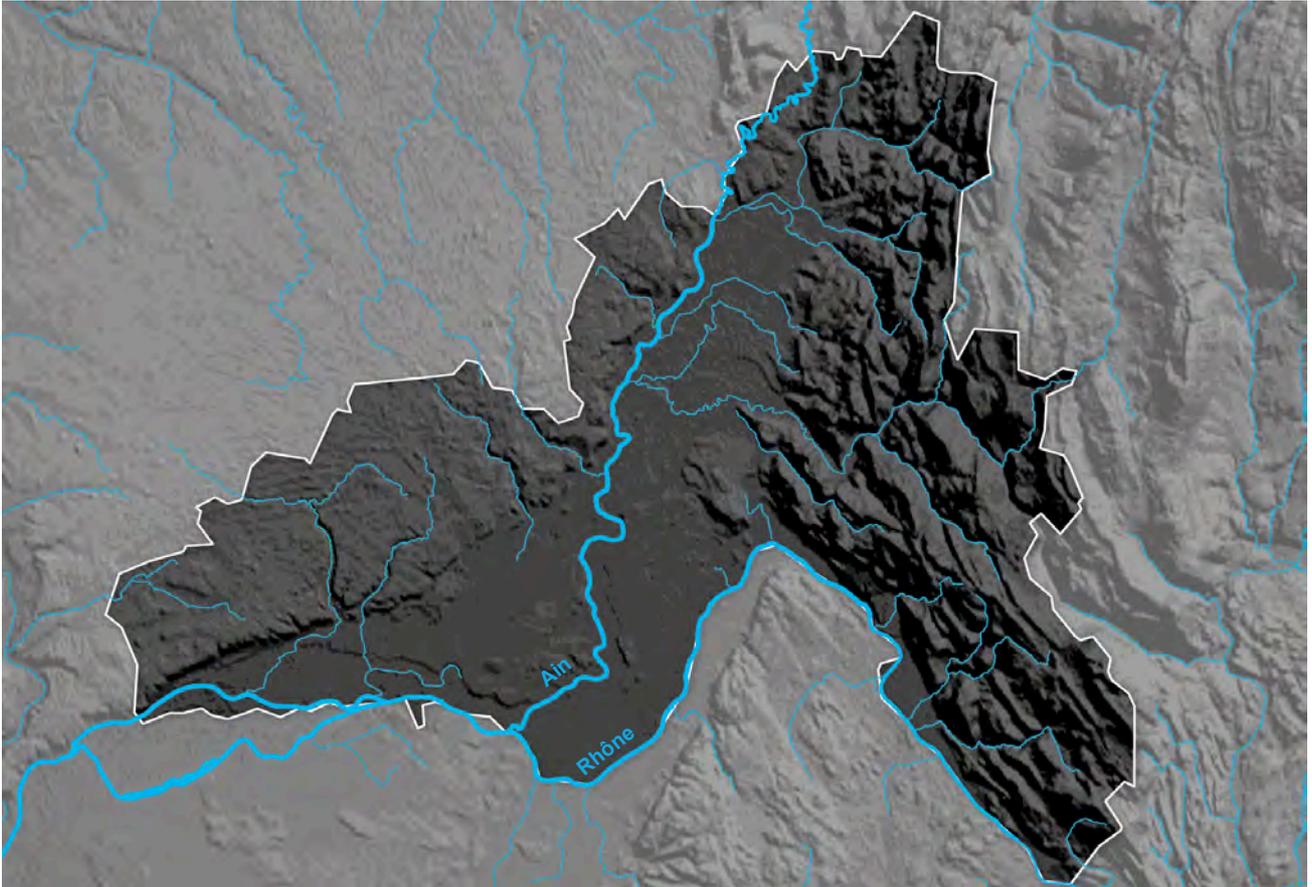


Le Rhône



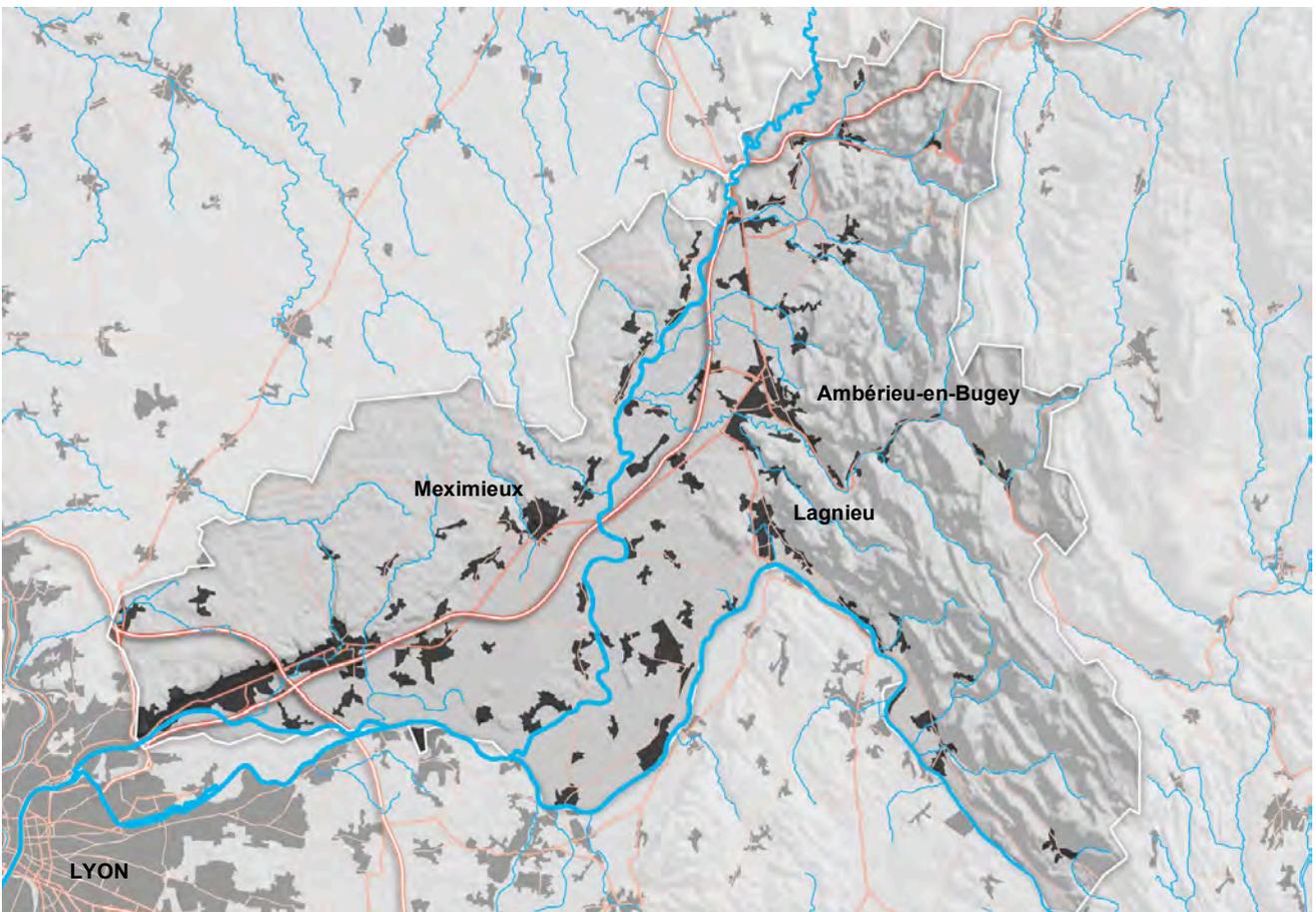
Le réseau hydrographique du territoire

Production EAU



Le réseau hydrographique du territoire : l'Ain et le Rhône des ruptures dans la continuité spatiale du BUCOPA

Production EAU



Les motifs paysagers et leurs dynamiques, notre paysage évolue sensiblement

Les motifs paysagers sont des éléments naturels, bâtis représentatifs, très présents sur notre territoire qui se retrouvent déclinés, combinés dans les différentes unités paysagères (plaine de l'Ain, Dombes, Bugey, Côtière, etc.).

Ils assurent une appréhension synthétique des paysages en établissant une lecture sensible : polyculture, boisement, grande culture, paysage industriel et d'infrastructures sont les quatre principaux motifs paysagers du territoire.

Un paysage de polyculture qui s'estompe...

- Le paysage de polyculture correspond à une agriculture combinant plusieurs productions (culture, élevage). Il se caractérise par sa diversité et par un découpage parcellaire petit à moyen. Ce motif paysager présente une organisation bien établie : boisements sur les terrains les plus accidentés et les moins fertiles, cultures et pâtures sur les versants doux et ensoleillés, végétation ripisylve* en rive des cours d'eau.
- Selon les contraintes (relief, humidité, ensoleillement, nature des sols), l'organisation du paysage de polyculture diffère : plus grande importance des boisements lorsque les coteaux sont abrupts, prégnance plus marquée dans le paysage de la végétation dans les fonds très humides, etc.
- Bien que les paysages de polyculture et d'élevage demeurent un élément identitaire et caractéristique de la matrice paysagère de notre territoire, l'évolution paysagère est engagée.

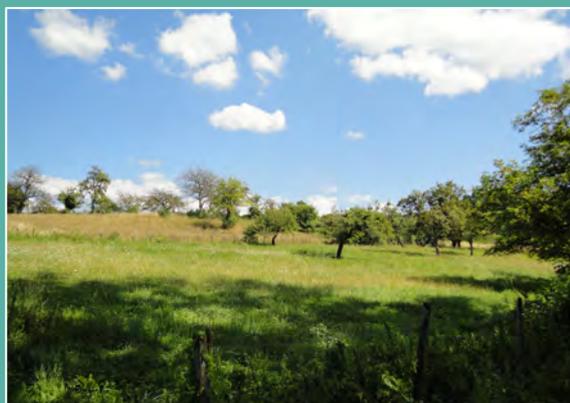
* La végétation ripisylve ou rivulaire est l'ensemble des formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur les rives d'un cours d'eau. Il s'agit généralement de formation linéaire étalée le long du cours d'eau sur une largeur de 25 à 30 mètres. Lorsque la végétation s'étend sur une largeur plus importante on parle alors de forêt ou boisement rivulaire.



Pâturage dans les monts de l'Ain



Herbage dans le Massif du Mollard Don



Pré-verger dans les monts de l'Ain



Paysage agricole dans le Nord de la plaine



**La dynamique d'évolution des paysages agricoles de la plaine de l'Ain, aux abords de la commune de Chazey-sur-Ain :
le micro-découpage parcellaire laisse place à des pièces agricoles plus importantes**
(source IGN, photos aériennes)



1945



2010

...au profit de la grande culture dans la plaine de l'Ain,

- Très présent dans la séquence Sud de la plaine de l'Ain, le système agricole intensif de type openfield tend progressivement à prendre le pas sur les paysages de polyculture dans la séquence Nord de la plaine, dans la Dombes.
- Ce paysage cultivé, caractéristique de la plaine de l'Ain, dégage des ensembles visuels amples et profonds. Les espaces de grandes cultures céréalières dégagent de larges plans visuels le long des routes et des chemins, les paysages lointains.
- Les horizons s'ouvrent et dégagent des ambiances de paysage de grande culture : absence de clôture végétale, rareté des éléments boisés, plus grande perception des éléments bâtis et des infrastructures, sensibilité visuelle plus marquée des bâtiments d'exploitation et des urbanisations, système d'irrigation (sur les quelques 18 000 hectares de terres cultivées, 8 000 ha sont irriguées).
- Si les terres de la plaine sont destinée aux cultures céréalières (blé, orge, maïs et colza), ils se dressent arrière plan des arrière-plans boisés : végétation rivulaire le long de l'Ain, couronnement boisé de la Côtière, premières pentes boisées du massif du Bugey.

... et d'une fermeture des paysages dans le Bugey.

- La régression de l'activité agricole et de l'élevage dans les secteurs du Bugey, de la vallée de l'Ain sont à l'origine d'un double phénomène paysager :
 - une simplification des motifs paysagers suite à la déprise agricole : abandon des espaces d'herbage et de culture dans les communes agricoles de montagne. Seuls les replats proches des villages restent agricoles,
 - une fermeture progressive des paysages d'inscription des villages : dynamique de boisement sur les friches agricoles : une succession écologique s'engage, un peuplement forestier de feuillus mixte prend place progressivement.



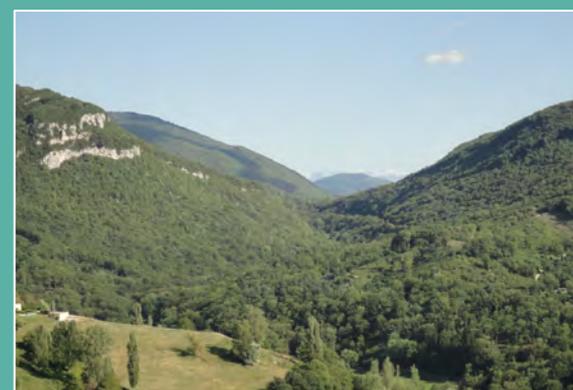
Horizon agricole ouvert dans la Plaine de l'Ain



Les boisements structurent le grand paysage



Ceinture d'herbage aux abords du village



Déprise agricole et fermeture des paysages



Dynamique des boisements dans la vallée de l'Ain : déprise agricole et évolution des surfaces boisées entre les communes de Pont-d'Ain et Neuville-sur-Ain sur la période 1945 – 2010

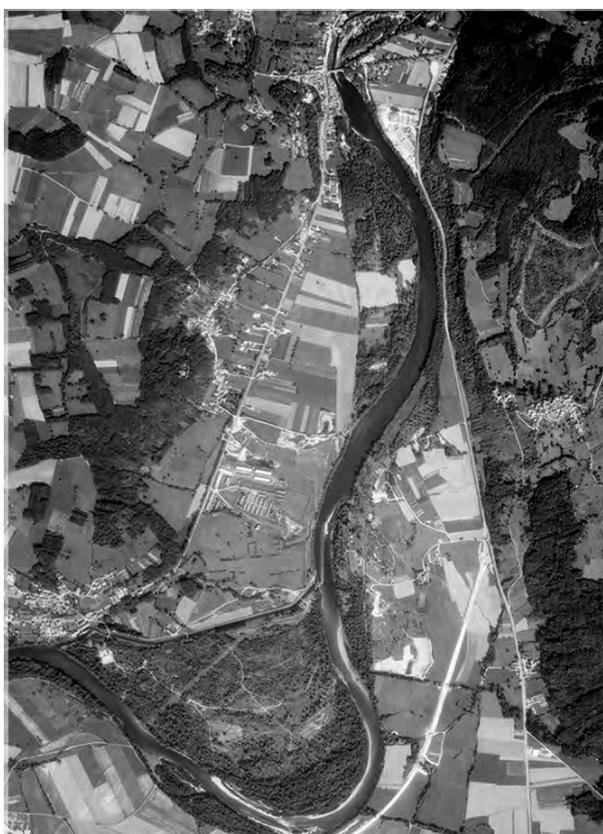
(source IGN)



1945



1963



1978



2010



Dynamique des boisements dans le Bugey : déprise agricole et évolution des surfaces boisées sur la commune de Benonces sur la période 1945 – 2010
(source IGN)



1946



1963



1978



2010

Le paysage de viticulture, un motif discret mais ancien

- Si la viticulture est moins présente dans le paysage agricole contemporain, elle demeure un motif paysager identitaire et typique du Bugey. Après un abandon et un retour en friche des parcelles viticoles les plus contraintes, et la disparition des éléments de petit patrimoine lié à la viticulture (murets et édicules en pierres dans les parcelles), le paysage viticole se maintient.
- Héritage d'une période de grande abondance, le vignoble du Bugey est aujourd'hui petit et fortement morcelé. L'aire géographique A.O.C. Bugey assurent une valorisation et une stabilisation du paysage viticole dans la haute vallée de l'Ain, les vallées du Bugey et les pentes du massif de Mollard de Don.
- Le vignoble du Bugey se caractérise par sa discrétion. 500 hectares répartis en trois îlots de production :
 - **le secteur de Cerdon** où le vignoble occupe des terres aux très fortes pentes exposées au sud, à des altitudes parfois élevées, au-delà de 500 mètres.
 - **le secteur de Montagnieu** en rive droite du Rhône où le vignoble, orienté d'est en ouest, sur un versant exposé plein sud, se distingue sur certaines portions par ses pentes abruptes plongeant vers le fleuve.
 - **le secteur de Belley**, en dehors du territoire d'étude, implanté sur les contreforts du Colombier et jusqu'au bord du Rhône.
- Bien que l'activité viticole se maintienne dans le paysage, les incidences de la déprise agricole, et plus particulièrement celui de l'élevage bovin, ne sont pas sans incidence sur les parcelles de vignes.

Les parcelles d'herbages ont laissé place progressivement à des ceintures boisées aux abords de parcelles de vignes. Les boisements portent ombre sur les vignes et contraignent la pousse et le mûrissement des raisins.



Cerdon et son paysage viticole ouvert



Cerdon, les boisements dévalent les pentes anciennement occupées par la vigne



Rangs de vignes sur les pentes ensoleillées.

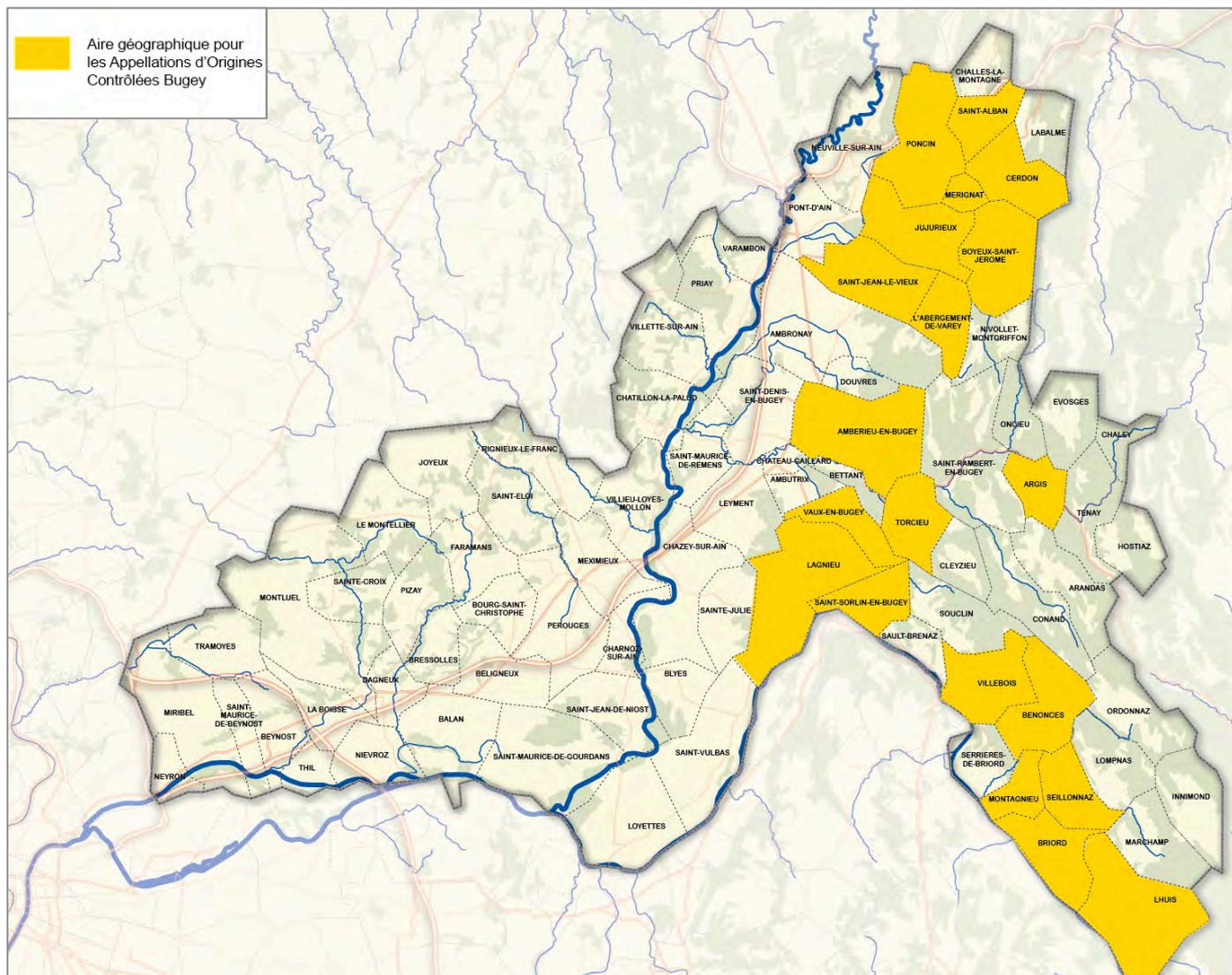
⇒ **67 communes sont inscrites en A.O.C dont 20 communes de notre territoire, soit 1/3 (source cahier des charges pour la reconnaissance en bugéy):**

Abergement-de-Varey, Ambérieu-en-Bugey, Argis, Bénonces, Boyeux-Saint-Jérôme, Briord, Cerdon, Jujurieux, Lagnieu, Lhuis, Mérygnat, Montagnieu, Poncin, Saint-Alban, Saint-Jean-le-Vieux, Saint-Sorlin-en-Bugey, Seillonnaz, Torcieu, Vaux-en-Bugey, Villebois.



Aire géographique pour les appellations contrôlées Bugey

(source : Décret n°2009-1275 du 20 octobre 2009 - Article AOC Bugey , cartographie EAU)



Un paysage d'infrastructures dont la monumentalité scande le grand paysage

- La plaine de l'Ain constitue un couloir géographique de déplacements fortement aménagés aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles. Initialement naturel et rural, le paysage de la plaine de l'Ain est ponctué de grands équipements industriels, énergétiques, d'infrastructures et d'ouvrages d'art. Des infrastructures de transport supplémentaires et des aménagements nouveaux continuent d'investir le couloir de la plaine de l'Ain : extension du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain, projet du contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise (tronçon nord du CFAL)...
- Le paysage de la plaine est marqué par une monumentalité contemporaine. Les paysages d'activités se caractérisent par la présence de bâtiments aux gabarits imposants, d'aires de stockage, de réseaux de voies de communication et de desserte.
- Les variations de ce paysage reposent sur des facteurs d'implantation du bâti (groupées ou diffuses), de l'échelle de l'implantation (nombre et volume) et du type d'activité (agro-alimentaire, commerciale, tertiaire, logistique, etc.). L'habitat, de par son échelle, reste un élément bâti secondaire par rapport à la monumentalité des ouvrages et des aménagements.
- Le développement des infrastructures de transports terrestres accélère l'évolution des paysages environnants et conduit à une urbanisation continue le long des principaux axes qui gomment les espaces de respirations, les espaces non bâtis (axe de la route départementale 1084 entre Neyron et Dagneux).



Ouvrage d'art A432 et LGV Rhône



Pylônes électriques



Faisceau autoroutier A40



Parc Industriel de la Plaine de l'Ain : volume bâti monumental

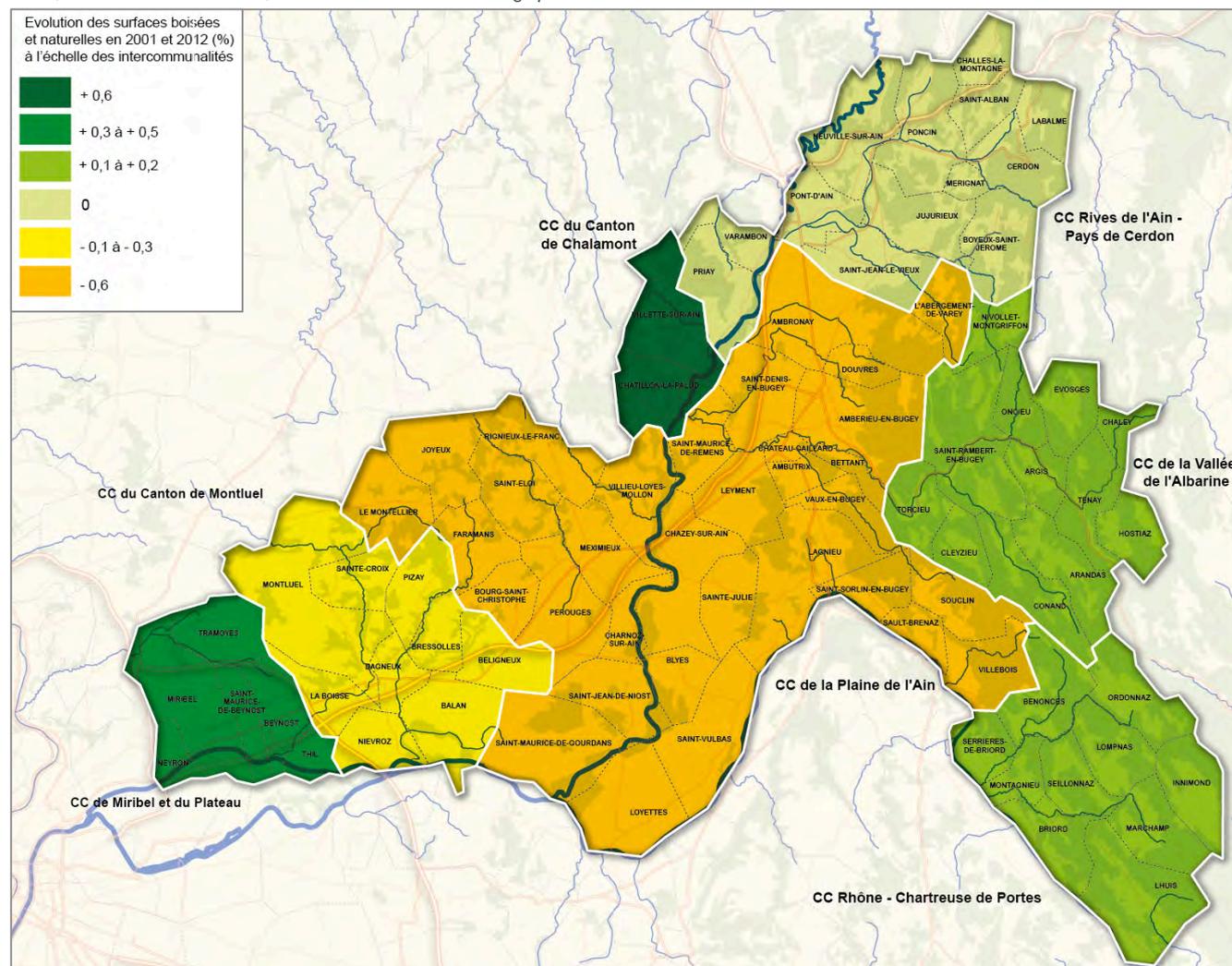
Des surfaces boisées en évolution, des contrastes marqués selon les secteurs

- En 2001, les espaces naturels et boisés totalisaient une superficie de 43 809 hectares sur notre territoire. En 2012, les superficies sont en régression de 57 ha (43 752).
- Si les surfaces tendent à régresser à l'échelle du territoire du BUCOPA, les secteurs ruraux et de montagne voient leurs emprises boisées et naturelles progresser (CC Rives de l'Ain – Pays de Cerdon, CC Vallée de l'Albarine, CC Rhône Chartreuse de Portes) et à diminuer le plus significativement dans le secteur de la Plaine de l'Ain et de la Côtière (CC canton de Montluel). Dans ce secteur au contact de l'agglomération lyonnaise, seule la communauté de communes du Canton de Miribel et du Plateau connaît une progression de ses surfaces naturelles et boisées.

Évolution des surfaces naturelles et boisées	2001	2012	Évolution (ha)	Évolution (%)
CC Rives de l'Ain – Pays de Cerdon	7 638,6 ha	7 639,5 ha	+ 0,9	0
CC de la Vallée de l'Albarine	9 226,3 ha	9 235,8 ha	+ 9,5	+ 0,1
CC Rhône – Chartreuse de Portes	7 790,3 ha	7 796,8 ha	+ 6,5	+ 0,1
CC du Canton de Montluel	3 125,77 ha	3 117,3 ha	-8,4	- 0,3
Communes isolées du Canton de Chalamont	1 424,8 ha	1 433,6 ha	+ 8,8	+ 0,6
CC de Miribel et du Plateau	884,5 ha	888,8 ha	+ 4,3	+ 0,5
CC Plaine de l'Ain	13 718,8 ha	13 640,2 ha	- 78,6	- 0,6
SCOT BUCOPA	43 809 ha	43 752 ha	- 57	- 0,1

Evolution des surfaces naturelles et boisées

Source, Observatoire des territoires, Conseil Général de l'Ain – Cartographie EAU



Des surfaces agricoles en recul sur l'ensemble du territoire de 2,3 %

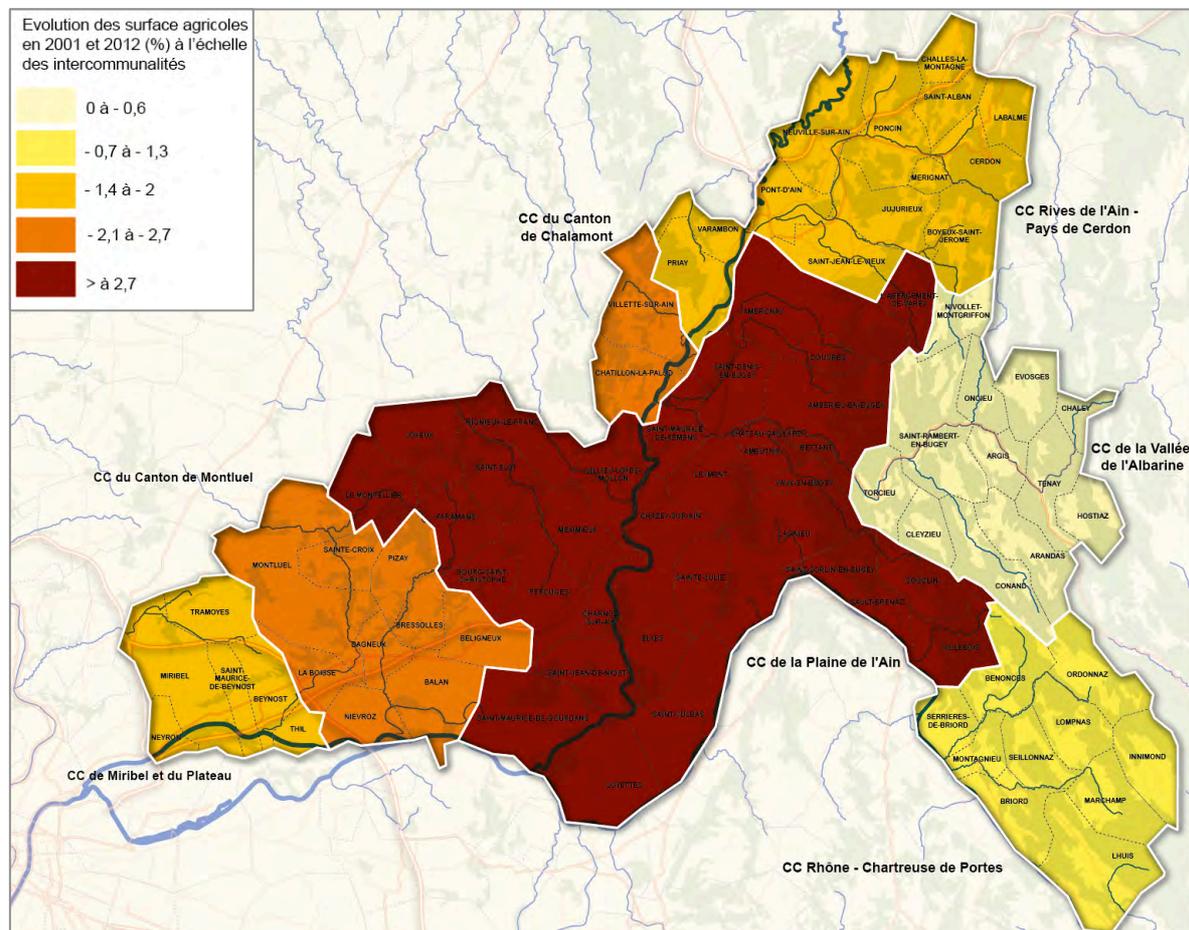
- Sur la période 2001 – 2012 les surfaces agricoles sur notre territoire ont connu un phénomène de régression marquée. A l'échelle du BUCOPA, **les surfaces agricoles ont diminué de 2,3%**, passant de 54 082 à 52 889 hectares.
- La dynamique de régression des surfaces agricoles est particulièrement **marquée dans la plaine de l'Ain et au contact de l'agglomération lyonnaise** et le long de l'axe de la RD 1084 et de l'autoroute A42.
- L'arc Est du Bugey voit sa matrice des surfaces agricoles régresser dans une moindre mesure. **La vallée de l'Albarine est le secteur de notre territoire le moins impacté par le phénomène (-0,6%).**

Dans la plaine, la diminution des surfaces agricoles est liée à l'extension des tâches urbaines et des infrastructures de transport. En zone de montagne, la baisse des surfaces agricoles s'explique, en grande partie, par la déprise agricole.

Evolution des surfaces agricoles	2001	2012	Evolution (ha)	Evolution (%)
CC Rives de l'Ain – Pays de Cerdon	6 924,3 ha	6 812,8 ha	-111,5	-1,6
CC de la Vallée de l'Albarine	4 135,0 ha	4 111,1 ha	-23,9	-0,6
CC Rhône – Chartreuse de Portes	4 537,1 ha	4 477,7 ha	-59,4	-1,3
CC du Canton de Montluel	7 314,4 ha	7 131,3 ha	-183,1	-2,6
Communes isolées du Canton de Chalamont	1 621,5 ha	1 582,0 ha	-39,5	-2,5
CC de Miribel et du Plateau	3 810,5 ha	3 751,1 ha	-59,4	-1,6
CC Plaine de l'Ain	25 740,0 ha	25 023,3 ha	-716,7	-2,9
SCOT BUCOPA	54 082,8 ha	52 889,3 ha	-1 193,5	-2,3

Evolution des surfaces agricoles

Source, Observatoire des territoires, Conseil Général de l'Ain – Cartographie EAU



Le Bugey, la Plaine de l'Ain et la Dombes constituent les principales facettes d'un paysage kaléidoscopique

Le paysage d'inscription du BUCOPA se distingue par la présence de trois paysages référents. Ces derniers ne constituent pas nécessairement des paysages spécifiques au territoire d'étude. En effet certains sont des paysages représentatifs, emblématiques du département de l'Ain : le Bugey, la Dombes.

Bien que ces trois principales unités paysagères constituent des éléments de perception et d'appréhension tangibles du territoire du SCOT, il est à noter qu'elles présentent des ambiances paysagères internes, plus fines, plus imbriquées.

- A l'Est, le Bugey chahute le paysage d'inscription de notre territoire par ses reliefs de moyenne montagne.** Le massif s'impose dans le paysage d'inscription du BUCOPA. Faisant face à la plaine de l'Ain, le Bugey est physiquement très présent, très prégnant dans le grand paysage.
- La Plaine de l'Ain et la Plaine du Rhône dessinent les contours de la séquence centrale de notre territoire,** enserrée entre les reliefs du Bugey et le plateau de la Dombes. La Côtière et les contreforts du Bugey, situés de part et d'autre de la plaine de l'Ain, forment des limites tangibles. Ces dernières constituent des arrière-plans paysagers, des éléments de scénographie naturelle structurants, cadrant la vaste plaine.
- A l'Ouest, sur les franges du périmètre du SCoT, la Dombes ne dévoile qu'une partie de sa palette paysagère.** Se succèdent, tour à tour, le plateau forestier de la Dombes, une infime séquence de la Dombes des étangs aux paysages et aux ambiances préservées. A l'inverse, la séquence Sud du plateau de la Dombes, au contact de l'agglomération lyonnaise, développe un paysage sous la dynamique urbaine de Lyon.

Unités paysagères principales et sous unités paysagères sur notre territoire :

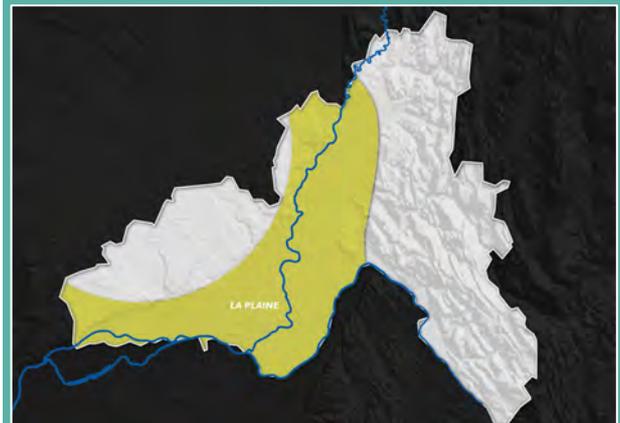
↳ Le Bugey :

- Haute Vallée de l'Ain
- Monts de l'Ain
- Vallée de l'Albarine et Cluse des Hôpitaux
- Massif du Mollard de Don



↳ La Plaine de l'Ain et la Plaine du Rhône :

- Basses Terres Rhodaniennes
- Plaine de l'Ain et Plaine du Rhône



↳ La Dombes :

- Côtière des Dombes
- Plateau Forestier de la Dombes
- Plateau de la Dombes des Etangs
- Partie Sud du Plateau des Dombes



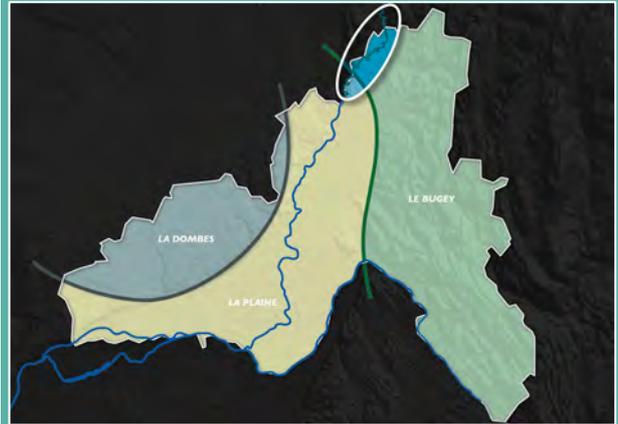
La Haute vallée de l'Ain : un relief puissant et saisissant, une rivière au cours discret

L'unité paysagère Haute Vallée de l'Ain se déploie sur une séquence circonscrite du territoire, située sur les marches Nord-Est :

- La vallée de l'Ain développe un profil étroit, tout en longueur orienté selon un axe Nord-Est – Sud-Ouest. Elle déroule un **paysage encaissé entre les chaînons calcaires du Bugey façonnés par le cours de l'Ain**.
- Sur le territoire, la vallée présente une organisation où le **paysage s'étage sur trois niveaux** : le fond de vallée, les terrasses alluviales et les paysages accidentés caractéristiques des falaises calcaires.
- Le cours de l'Ain se fait discret dans sa traversée**. Le profil encaissé, les filtres de végétation (saules, noisetiers, frênes, acacias, etc.) confisquent les vues sur son cours. Les ponts constituent des points d'observation ouverts qui donnent à lire l'Ain et ses ambiances boisées.
- Les boisements constituent **un motif paysager prégnant** mais sont d'un intérêt économique de faible rapport. Quant à l'agriculture, elle se caractérise par ses emprises ponctuelles sous formes de terrasses cultivées.
- Un contraste particulièrement saisissant se perçoit entre les **ambiances végétales humides et cultivées du fond de vallée et du plateau alluvial** qui rythment le cours de l'Ain, et la **végétation aux ambiances méridionales** des paysages de pente.
- Le paysage de la Vallée de l'Ain est ponctué par des **infrastructures très lisibles** liées à la production électrique (lignes électriques et pylônes à l'assaut des pentes, centrales de production hydro-électrique en rive d'eau), au passage du pont autoroutier de l'A40 qui enjambe la vallée à la hauteur de la commune de Poncin.

➔ Sur notre territoire, l'entité paysagère Haute Vallée de l'Ain intéresse en tout ou partie les communes de :

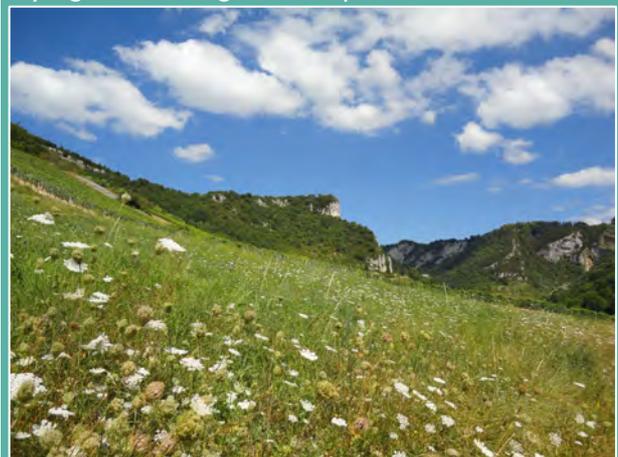
- Challes-La-Montagne,
- Jujurieux,
- Neuville-sur-Ain, Poncin.



La vallée de l'Ain et son cours resserré



Paysage de montagne en surplomb de la vallée



Les Monts de l'Ain

Adossés à la vallée de l'Ain, les Monts de l'Ain forment les premiers reliefs à franchir pour accéder au massif du Bugey.

- Les Monts de l'Ain présentent un **relief chahuté de chaînons calcaires entaillés par des cluses*** au fond desquelles serpentent rivières et ruisseaux.
- Ils développent des **ambiances de clair-obscur** intimistes. Les paysages alternent entre les fonds de cluses aux ambiances sombres, confinées et les paysages viticoles et agricoles ouverts qui développent de véritables respirations visuelles.

Les motifs paysagers mettent en avant une valorisation de l'espace tenant compte des contraintes de relief et d'accessibilité. Les **replats et les faibles pentes** sont dévoués à la **polyculture** et à **l'élevage bovin**, les **coteaux** accueillent les parcelles de **vignes**, enfin les **séquences forestières** couvrent les secteurs les plus accidentés et les plus hauts.

- Si la **viticulture** et la production des vins du Bugey dans le secteur de Cerdon assurent un **paysage ouvert et animé**. La **déprise agricole** ferme progressivement les secteurs anciennement voués à la polyculture et à l'élevage. Ponctuellement de nouveaux motifs paysagers prennent place dans les séquences planes avec la culture du maïs dans le secteur de Poncin et de Challes-la-Montagne.
- Malgré la déprise agricole** et ses effets directs sur le grand paysage (évolutions des surfaces boisées, épaissement des haies) il règne dans les Monts de l'Ain, **une ambiance rurale et naturelle préservée**.

* **Les cluses** sont des vallées creusées perpendiculairement dans une montagne par une rivière. Elles se rencontrent essentiellement dans des massifs calcaires et permettent généralement de passer d'une vallée à une autre sans devoir emprunter un col. Elles créent ainsi des voies naturelles de communication .

↳ L'entité paysagère Monts de l'Ain intéresse en tout ou partie les communes :

- Ambérieu-en-Bugey,
- Ambronay,
- Boyeux-Saint-Jérôme,
- Cerdon,
- Challes-la-Montagne,
- Jujurieux,
- L'Abergement-de-Varey,
- Nivollet – Montgriffon,
- Oncieu,
- Poncin,
- Saint-Alban,
- Saint-Jean-le-Vieux.



Herbage dans les Monts de l'Ain



Vigne sur les pentes ensoleillées et boisement sur les reliefs accidentés



La vallée de l'Albarine et la cluse des Hôpitaux, un paysage à la mutation engagée

Les paysages de la vallée de l'Albarine et de la Cluse des Hôpitaux anciennement dévoués à l'agriculture, à la viticulture et aux activités industrielles, installées en fond de vallée, sont particulièrement marqués par **une dynamique paysagère où la nature semble reprendre ses droits.**

- La Cluse des Hôpitaux et la vallée de l'Albarine déploient un **paysage de vallées particulièrement étroites et encaissées qui entaillent profondément le massif calcaire du Bugey**. Contraintes de relief aidant, le paysage offre au regard des ambiances d'exception et des panoramas naturels de grande qualité où dominent les falaises calcaires.
- Le **passé viticole** se perçoit encore par la présence de pieds de vignes retournés à l'état sauvage, d'un réseau de murets en pierres.
- Les **traces de l'activité industrielle** de production textile, en lien avec à la proximité de l'eau et des voies de communication, marquent encore de leurs empreintes le fond de vallée. Les bâtis et les aménagements anciens demeurent particulièrement présents et lisibles dans le grand paysage : bâtis de production désaffectés sur les berges de l'Albarine, petites cités au caractère ouvrier et industriel rythmant le paysage de la Cluse des Hôpitaux (Argis, Saint-Rambert-en-Bugey, Tenay).
- Si la vallée a perdu sa vocation industrielle, elle conserve son caractère stratégique de **couloir de circulation** avec le passage de la route départementale 1504 qui relie Ambérieu-en-Bugey à Chambéry, et la voie ferrée Lyon-Genève.
- Ici, la déprise agricole et la désindustrialisation de la vallée témoignent d'un processus engagé de **retour à un paysage aux ambiances naturelles.**

➔ Sur notre territoire, l'entité paysagère Vallée de l'Albarine et Cluse des Hôpitaux intéresse en tout ou partie les communes :

- Arandas,
- Chaley,
- Evosges,
- Hostiaz,
- Oncieu,
- Saint-Rambert-en-Bugey,
- Tenay,
- Torcieu.



La cluse des Hôpitaux et ses parois calcaires



Le passé industriel en rive de l'Albarine



Le massif du Mollard de Don, une butte qui émerge de la plaine

Annonçant la porte du Bugey, marquant l'extrémité Sud du Jura, le massif du Mollard de Don, dont l'altitude maximale s'élève à 1 271 mètres, se singularise par son orientation Nord-Ouest – Sud-Est, en cassure par rapport à l'axe général du Bugey orienté Nord-Sud. A l'Ouest, la vallée et les basses terres de la plaine du Rhône bordent le massif. Au Nord, ce sont les crêtes de la cluse des Hôpitaux qui signalent sa limite géographique du massif.

- Le paysage du massif du Mollard, densément boisé, développe une ambiance très fermée, opaque dans les reliefs prononcés et les pentes. Dès lors que le relief s'assagit quelque peu, les boisements cèdent la place aux herbages et aux pièces de terres cultivées. Les bas de relief ensoleillés, s'ouvrant sur la vallée du Rhône, sont voués à la viticulture.

Le paysage d'inscription du massif se ferme progressivement par un abandon durable et marqué de l'activité agricole. Le végétal reprend ses droits, puis progressivement, les boisements dévalent les pentes et la perception de fermeture des paysages est accentuée par un horizon cadré par des reliefs marqués.

- La dynamique de fermeture de paysage est profondément ancrée, sans pour autant soustraire aux lieux un cachet patrimonial lié à la qualité des paysages, au cadre bâti et au charme des vieilles pierres.
 - Le massif du Mollard de Don semble se tenir à l'écart des dynamiques urbaines et résidentielles qui animent les plaines de l'Ain et du Rhône. Aucune pression urbaine ne vient perturber l'ambiance rurale des lieux hormis sur les secteurs de bas de pentes où les villages voient leur enveloppe bâtie s'épaissir, particulièrement autour de Lagnieu qui accueille une réalité industrielle dans cette unité paysagère à dominante rurale et agricole.
- Si les infrastructures touristiques existantes tendent à devenir un brin obsolète, le secteur demeure très fréquentée l'été : randonnées pédestres, VTT, équestres.

Sur notre territoire, l'entité paysagère Massif du Mollard de Don intéresse en tout ou partie les communes :

- Arandas, Argis, Benonces, Bettant, Briord, Cleyzieu,
- Conand, Innimond, Lagnieu, Lhuis, Lompnas,
- Marchamp, Montagnieu, Ordonnaz,
- Saint-Sorlin-en-Bugey,
- Sault-Brenaz, Seillonnaz, Serrières-de-Briord, Souclin,
- Vaux-en-Bugey, Villebois.



Vigne et couvert boisé



Pièce de culture et arrière-plan boisé



Dans les basses terres rhodaniennes, les paysages de la vallée Bleue sont partagés entre industrie et tourisme

L'unité paysagère des basses terres rhodaniennes forme **une longue et étroite plaine fluviale située aux pieds des contreforts du massif du Mollard de Don.**

- **Terres inondables** propices à l'agriculture et plus particulièrement à la culture du maïs, les basses terres du Rhône se distinguent par la quasi absence de villes et de villages sur ses rives immédiates. Les urbanisations prennent appui sur les coteaux à l'écart des risques d'inondation et du cours indolent du Rhône. Seules les communes de Briord et de Sault-Brénaz déroulent leurs enveloppes bâties en rive droite du fleuve.

Les **nombreux aménagements sur le Rhône** (barrages, canalisation, talutage, chemins de berges et plans d'eau) mettent en avant dans le paysage les investissements réalisés pour maîtriser le cours du fleuve.

- D'importants aménagements et de nombreuses constructions ont modifié le caractère naturel et sauvage de cette séquence de la vallée du Rhône.

Il s'en dégage aujourd'hui une **ambiance à dominante industrielle**. Bien qu'ils ne soient pas systématiquement implantés sur le territoire du BUCOPA, les îlots industriels, les hautes et imposantes cheminées de la cimenterie de Montalieu, de la centrale de Creys-Malville, l'entreprise Roset à Briord, la maille des lignes à haute tension et de leurs imposants pylônes tutoient le grand paysage et annoncent sans détour l'importance de l'activité industrielle, plus particulièrement.

- **L'attractivité touristique prend une place d'importance dans le paysage.** Les bases de loisirs de la Vallée Bleue et du Point Vert, la piste cyclable ViaRhôna, le train touristique de la Vallée Bleue donnent une tonalité de détente et de loisirs aux bords de Rhône. Enfin la réputation du calcaire clair du bassin carrier (Empire State Building, Palais impérial de Tokyo, Panthéon) assure au secteur, et plus largement au territoire, une entrée touristique patrimoniale et industrielle.

➤ Sur notre territoire, l'entité paysagère basses terres rhodaniennes intéresse en tout ou partie les communes de :

- Briord,
- Lhuis,
- Montagnieu,
- Saint-Sorlin-en-Bugey,
- Sault-Brenaz,
- Serrières-de-Briord,
- Villebois.



Vue sur les basses terres rhodaniennes depuis le massif du Mollard de Don



Le Rhône et la ceinture boisée de l'Île Crémieu



Plaine de l'Ain et Plaine du Rhône, une attractivité résidentielle et une planification de grands projets qui modifient le grand paysage

Délimité au Nord par la Côtière de Dombes et au Sud par le cours du Rhône, la vaste plaine alluviale de l'Ain s'étend depuis la commune de Pont-d'Ain jusqu'au Rhône, en amont de Loyettes. Quelle que soit la route, le chemin emprunté, il se dégage une dualité paysagère. Les ambiances de grandes cultures et de champs ouverts se mêlent à la trame de la végétation alluviale en rive d'Ain et aux paysages monumentaux des activités économiques et des infrastructures.

- La proximité de l'eau et la topographie plane de la plaine de l'Ain ont permis de développer une **agriculture intensive de champs ouverts**. La culture des céréales et du maïs domine le centre de la plaine en direction de l'agglomération lyonnaise. Au Nord, la polyculture et l'élevage demeurent très présents, mais l'agriculture intensive prend le pas progressivement sur la séquence septentrionale de la plaine.
- La confluence Ain-Rhône** constitue un événement paysager d'exception à l'échelle de notre territoire, mais aussi plus largement à l'échelle nationale. Paysage dynamique et aux contours mouvants, la confluence Ain-Rhône est l'un des derniers deltas naturels et actifs d'Europe. Le secteur de confluence abrite un patrimoine naturel et paysager exceptionnel, préservé (site classé, zone Natura 2000...).
- La localisation géographique et la morphologie plane de ce vaste secteur, la trame magistrale d'infrastructures routières, autoroutières, ferroviaires (A42 et A4432, RDI084 LGV Rhône-Alpes) positionnent la plaine de l'Ain et du Rhône comme un **espace stratégique de convergence et de diffusion des flux** : de la région Rhône-Alpes à l'Italie, de l'Europe du Nord à l'Europe du Sud.
- La plaine est aussi le support de **vastes opérations d'activités industrielles** anciennes ou plus récentes qui bénéficient de ce réseau d'infrastructures de transport de premier ordre, de la proximité de l'eau : extraction de matériaux, centrale nucléaire du Bugey aux imposantes cheminées, Parc Industriel de la Plaine de l'Ain (PIPA) aux volumes bâtis de grande ampleur.
- La **perception paysagère du cœur de plaine demeure cependant perturbée**. Le cours de l'Ain ne se perçoit que difficilement car masqué par le relief, la végétation alluviale qui borde le cours, et les cultures qui forment un écran. Les imposantes infrastructures et les équipements scandent le paysage, l'agriculture intensive et les grandes pièces de terre développent un motif répétitif et uniforme autour de la culture du maïs.
- L'attractivité résidentielle de la plaine se perçoit nettement dans le grand paysage**. Biens desservis, proches de l'agglomération lyonnaise, les paysages urbains se déroulent dans le grand paysage aux abords de Lagnieu, d'Ambérieu-en-Bugey, de Meximieux et de Montluel, le long de la RD 1084. Les communes connaissent depuis plusieurs décennies un développement résidentiel soutenu. Si la maison individuelle demeure la « norme bâtie », les opérations de logements collectifs se multiplient notamment de part et d'autre de la RD1084, depuis Niévroz jusqu'à Meximieux.

Une lecture séquencée de la plaine de l'Ain depuis le Nord en direction Sud, met en lumière un **gradient paysager** :

- Au Nord, une séquence de campagne aux ambiances agri-naturelles préservées se déploie au contact de la vallée de l'Ain et de la vallée de Leschère.
- Une séquence centrale compose un trait d'union tenant à distance la dynamique plaine de l'Ain et la métropole lyonnaise des ambiances rurales et agricoles préservées du Nord.
- Une séquence Sud qui caractérise la plaine de l'Ain industrielle et urbanisée (Côtière de la Dombes). Ici domine un paysage de réseaux, d'infrastructures, d'économie dynamique. Elle annonce, l'entrée et la sortie de la continuité agglomérée lyonnaise.

➤ **Sur notre territoire, l'entité paysagère Plain de l'Ain et Plaine du Rhône intéresse en tout ou partie les communes :**

- Ambérieu-en-Bugey, Ambronay, Ambutrix,
- Balan, Belignieux, Bettant, Blyes,
- Bourg-Saint-Christophe, Bressolles, Charnoz-sur-Ain,
- Château-Gaillard, Chatillon-le-Palud, Chazey-sur-Ain,
- Douvres, Jujurieux, Lagnieu, Leyment, Loyettes,
- Meximieux, Neuville-sur-Ain, Pérourges, Poncin,
- Pont d'Ain, Priay, Saint-Denis-en-Bugey,
- Saint Jean-de-Niost, Saint-Jean-le-Vieux,
- Saint-Maurice-de-Gourdans,
- Saint-Maurice-de-Rémens, Saint-Sorlin-en-Bugey
- Saint-Vulbas, Sainte-Julie,
- Varambon, Vaux-en-Bugey, Villette-sur-Ain.



Des séquences agri-naturelles au nord de la plaine



Un paysage ouvert au centre et au sud de la plaine



Végétation ripisylve



Paysage industriel monumental



Faisceau d'infrastructures



Bassin carrier



Côtière, l'émergence paysagère de la conurbation lyonnaise sur notre territoire

Entre l'agglomération Lyonnaise et la Dombes, la **Côtière semble en quête de son identité entre nature et culture, agriculture et urbanisme**. Cette unité paysagère qui s'articule le long d'un faisceau de communication (A42, RD 1084, voie ferrée) annonce une transition en pente douce entre Dombes et plaine de l'Ain. Deux motifs paysagers dominent le regard : le couronnement boisé des hauts et des revers de pentes, les urbanisations en pied de Côtière.

- **Bande étroite de relief** marquant la délimitation entre plaine de l'Ain et la Dombes, la côtière développe un **profil boisé continu** sur les hauteurs de pente. Ce couronnement boisé forme l'**arrière-plan scénique de la plaine de l'Ain** et annonce les ambiances de la Dombes forestière voisine.
- **En pied de Côtière**, le paysage boisé laisse place à un **paysage urbain aggloméré** continu qui remonte par capillarité le long de la RD 1084 depuis l'agglomération lyonnaise en direction de Bélignieux. Le motif bâti semble en quelque sorte annoncer l'attractivité économique et résidentielle de la Plaine de l'Ain. Ce secteur subit une pression urbaine (agglomération lyonnaise, proximité de la dynamique plaine de l'Ain) que l'agriculture peine à contenir bien que cette dernière soit dynamique et diverse : céréaliculture, maïsiculture, maraîchage...
- **La perception et l'appréhension de la Côtière** et de ses paysages connexes **sont ici largement perturbées** par la continuité urbaine, les imbrications bâties, la **confiscation des vues** sur la plaine de l'Ain, la remontée des urbanisations sur les hauteurs de relief.
- Les espaces agricoles deviennent relictuels. Ils laissent place aux développements urbains, où régressent aux profits des boisements. Ici, **le paysage de la conurbation lyonnaise émerge aux portes de notre territoire**.

➔ Sur notre territoire, l'entité paysagère Côtière de la Dombes intéresse en tout ou partie les communes :

- Bélignieux, Beynost, Bourg-Saint-Christophe,
- Bressolles, Faramans, La Boisse, Le Montellier,
- Miribel, Montluel, Neyron, Pizay,
- Saint-Maurice de Beynost, Sainte-Croix, Tramoyes.



La Côtière et ses paysages bâtis dominent les hauteurs



Les immeubles de grandes hauteurs de Lyon se dévoilent aux portes du BUCOPA



Plateau forestier de la Dombes, un paysage mosaïque et un esprit des lieux préservés

Dominé par un massif forestier ancien, perché en bordure du plateau, cette séquence de la Dombes se distingue par une riche palette de motifs paysagers : boisements, étangs, espaces de culture et terres d'élevage.

- Le plateau forestier de la Dombes développe un **profil étroit**, tout en longueur surplombant la plaine de l'Ain à l'Est et délimité par la Dombes des étangs à l'Ouest. Au Nord, ses limites sont annoncées par l'agglomération de Bourg-en-Bresse, au Sud par la Côtière de la Dombes.
- L'alternance des ambiances ouvertes et des paysages fermés** compose un ensemble paysager de grande qualité, **verdoyant et empreint d'intimité**. Dans la continuité des forêts, s'intercalent de vastes poches cultivées (maïsiculture, céréaliculture, herbages bordés de haie ou ponctués d'arbres isolés). Le revers de plateau dégage des vues ouvertes sur la plaine de l'Ain et le massif du Bugey.
- L'arc forestier du plateau est rythmé par une **succession d'étangs** dont la présence est difficilement perceptible mais qui annonce la proximité des paysages de la Dombes des étangs.
- Les rythmes paysagers forestiers et agricoles sont ponctués par la présence de villages au profil bâti relativement préservé. L'absence de grandes voies de circulation structurantes tient à distance la dynamique urbaine de la Côtière et de la Plaine de l'Ain.
- La vitalité de l'activité du bois et de l'agriculture, la pisciculture, les développements contenus des villages **préservent jusqu'à aujourd'hui le plateau de la Dombes d'évolutions et de mutations paysagères marquées**.
- La stabilité des paysages** et le maintien de l'esprit des lieux participent à l'attractivité et à l'intérêt récréatif de cette séquence du territoire.

➤ Sur notre territoire, l'entité paysagère Plateau forestier de la Dombes intéresse en tout ou partie les communes de :

- Châtillond-le-Pallud, Faramans, Joyeux, Le Montellier,
- Meximieux, Montluel, Pizay, Rignieux-le-Franc,
- Saint-Eloi, Varambon, Villieu-Loyes-Mollon.



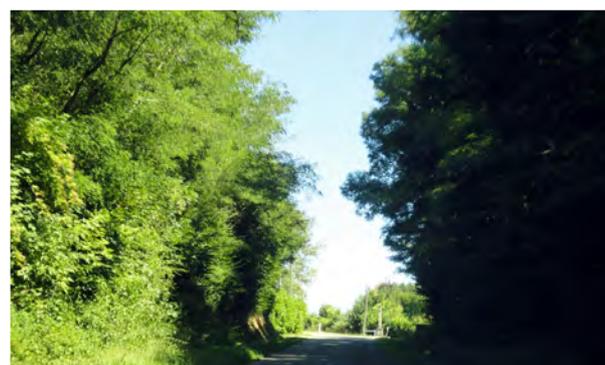
Vue sur le massif du Bugey depuis le revers de Côtière



Paysage agricole ponctué d'arbres borniers



Continuité boisée cadrant le paysage routier



Tendances

Si notre territoire présente une richesse et une diversité de motifs paysagers, ces derniers sont en partie fragilisés par une dynamique de modification. Notre paysage d'inscription connaît depuis plusieurs décennies une transformation marquée :

- Les paysages agricoles de montagne s'inscrivent dans une profonde mutation. La déprise agricole, la disparition des herbages, l'abandon des terres les plus contraintes transforment lentement mais durablement l'environnement et le paysage de montagne. Une succession écologique prend place. La pâture s'enfriche, les ronces puis les arbrisseaux apparaissent, l'arbuste devient arbre... Au final, les paysages se ferment.
- La viticulture qui a connu une forte déprise voit ses surfaces aujourd'hui se stabiliser. La déprise agricole n'est pas sans impact sur la production : ombre et moindre ensoleillement liée à la fermeture des paysages. L'aire géographique A.O.C. Bugey assure une stabilité paysagère et un atout économique, touristique.
- Les évolutions et l'industrialisation de l'économie agricole tendent à une simplification des paysages cultivés. Le développement de la maïsiculture et de la céréaliculture, les vastes emprises agricoles uniformisent les paysages de la plaine de l'Ain. Ces paysages agricoles investissent progressivement les secteurs du nord de la plaine, du plateau de la Dombes.
- De nouveaux motifs paysagers prennent place dans notre paysage quotidien. Grandes infrastructures routières et ferroviaires, équipements et installations énergétiques, bâtiments et parcs d'activités économiques... Gigantisme et monumentalité imprègnent le paysage de notre quotidien.
- Un paysage de la Dombes stable mais des tendances à ne pas ignorer : l'attrait résidentiel et la sensibilité du revers de la Côtière et son possible impact sur le plateau de la Dombes (développement résidentiel)

Gouvernance

- L'Atlas des Paysages de la DREAL et celui du CAUE de l'Ain marquent un « point de départ » dans la mise en œuvre d'un plan d'actions. Outil de connaissances des paysages, de prise de décisions, de sensibilisation partagée entre les acteurs du territoire.
- Malgré leur existence, les Atlas des Paysages doivent prendre corps avec la définition d'un plan d'actions et de programmes sur les territoires et les secteurs à enjeux : plans de paysages et chartes paysagères.

Conclusion

- Le BUCOPA ne s'inscrit pas dans un paysage unique mais dans une palette de paysage qui connaissent des évolutions différentes et qui appellent une stratégie de protection, de valorisation et de préservation spatialisée : ouverture du paysage agricole de la plaine et monumentalité des infrastructures et des activités industrielles, paysage de la Côtière sous tension urbaine, lente fermeture des paysages dans le Bugey...

Un patrimoine bâti, paysager, naturel qui participe à l'image et à l'attractivité de notre territoire

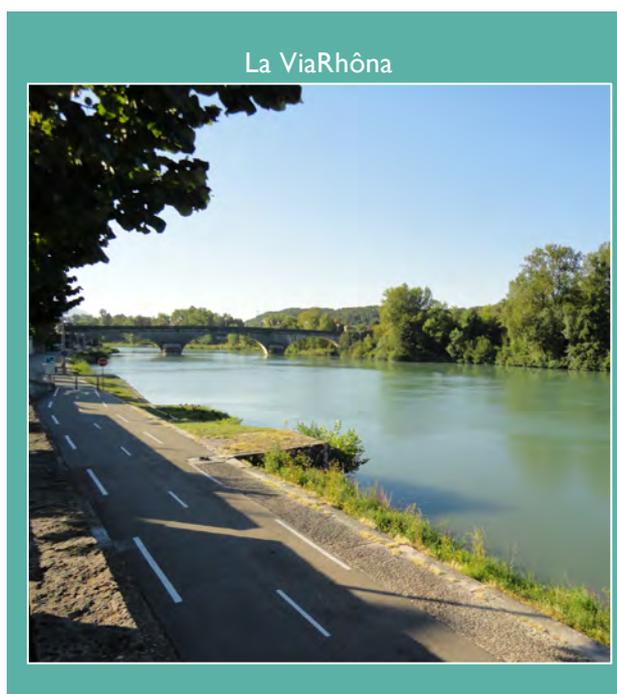
Les paysages du territoire du SCoT façonnés par l'homme pour les rendre productifs et cultivables, accessibles par des aménagements d'infrastructures routières composent aujourd'hui un espace récréatif et de loisirs attractif aux portes de l'agglomération lyonnaise, bien desservi par les infrastructures routières et autoroutières.

Cette attractivité repose sur un patrimoine culturel et historique, mais également sur la proximité avec la nature et les espaces naturels.

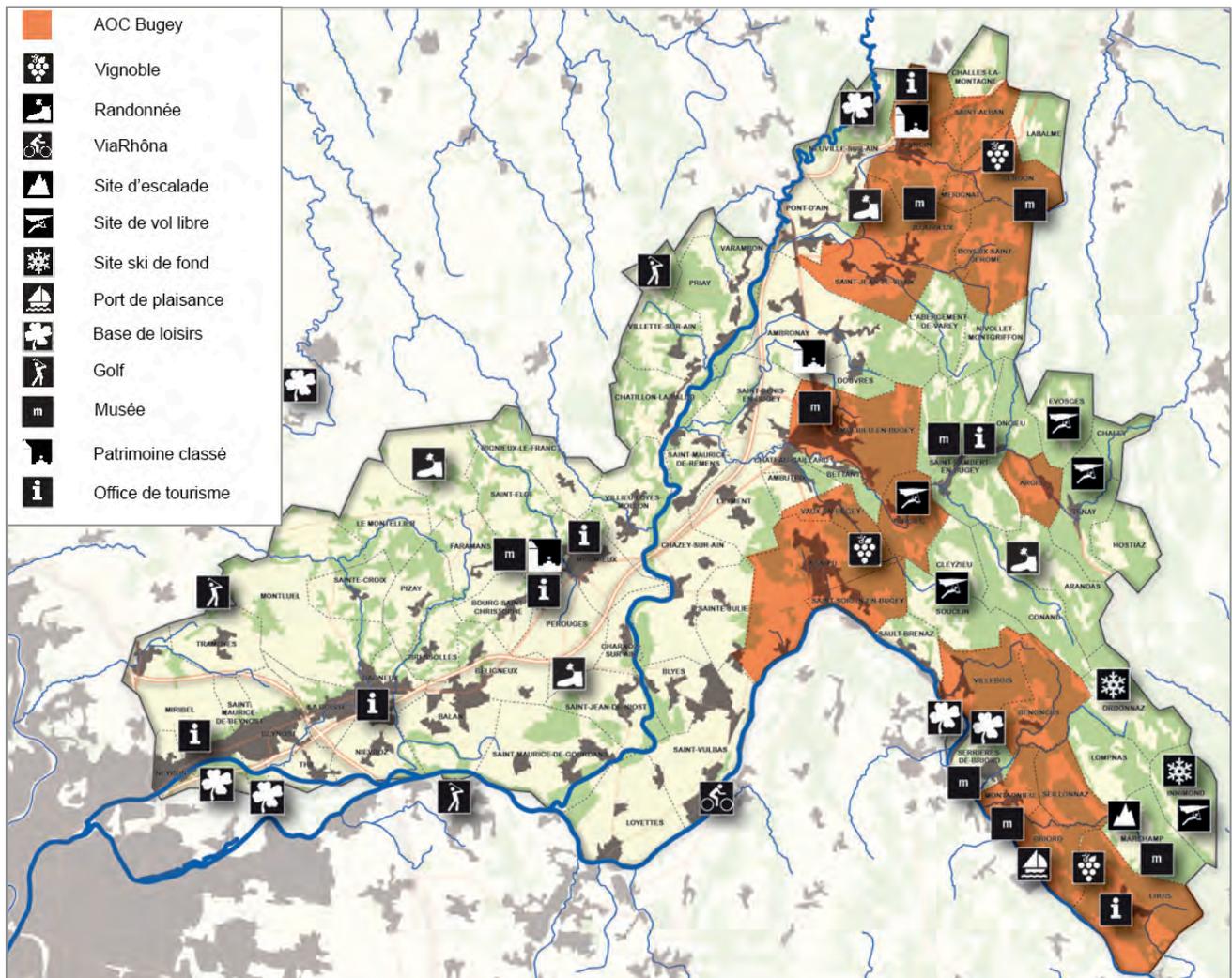
Un territoire loisirs et nature

- Le département de l'Ain comprend quatre territoires touristiques à forte personnalité :
 - la Bresse aux paysages verdoyants,
 - la Dombes,
 - le Bugey
 - le Pays de Gex.
- Le **BUCOPA se positionne à la croisée de deux des quatre principaux secteurs touristiques de l'Ain** : la Dombes à l'Est, l'Arc montagneux du Bugey à l'Ouest.
 - la Dombes : cité médiévale de Pérouges, et à quelques kilomètres du BUCOPA le Parc des Oiseaux à Villars-de-Dombes (hors périmètre SCoT).
 - le Bugey : vins du Bugey, domaines des grottes du Cerdon, vallée de Cerdon, abbaye d'Ambronay, soieries Bonnet à Jujurieux (projet de réaménagement et développement du musée), village d'Oncieu.
- Parmi le « top 5 » des sites touristiques du département en 2012 (loisirs et culture), la **cit   m  di  vale de P  rouges se place au troisi  me rang avec 262 000 visiteurs par an** (Basilique d'Ars 417 150 visiteurs, Parc des Oiseaux 287 054, CERN - Organisation europ  enne pour la Recherche nucl  aire 148 120, Monast  re royal de Brou 74 230).

- L'offre touristique est diffus  e par un r  seau de **8 offices de tourisme** sur l'ensemble de notre territoire : 4 dans le Bugey, 1 dans la plaine de l'Ain, 3 dans le secteur de la C  ti  re
- Notre territoire pr  sente une offre touristique verte et sportive riche et diversifi  e autour de la **montagne et de la campagne** (site d'escalade, vol libre, randonnée p  destre, ski de fond), **de l'eau** (base de loisirs du Point Vert, du Grand Parc, de l'  le Chambod, port de plaisance de Briord).
- Des activit  s de **randonn  es p  destres** (GRP Beaujolais Bugey par la Dombes, GR 59 notamment) et **cyclables** avec la **ViaRh  na** (voie cyclable reliant le lac L  man    la mer M  diterran  e) assurent une d  couverte nature et sportive du BUCOPA le long du Rh  ne, en rive droite.
- En terme de patrimoine b  ti ancien : **132   difices font l'objet de mesures d'inscription ou de classement au titre des monuments historiques**, 2 Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP). Enfin, la commune de **P  rouges** est   galement labellis  e « **Plus Beau Village de France** ». (cf. fiche patrimoine).



Attractivité et image touristique du territoire, une palette d'activités « nature et loisirs »
Production E.A.U.



Tendances

- Une volonté de mettre en avant les qualités naturelles et patrimoniales du territoire par des **circuits thématisés** : valorisation touristique des sites naturels et des activités sportives
- Un tourisme marqué par une **fréquentation à la journée, une attractivité locale et régionale et une offre hôtelière insuffisante** (cf. fiche économie).

patrimoine vernaculaire et de l'architecture modeste du bâti traditionnel.

- la terre : la viticulture, l'élevage et la polyculture ont façonné une identité paysagère spécifique qui participe à l'attractivité touristique autour du bien vivre et de la gastronomie (vin, volaille,...)

Gouvernance

- Le **Conseil départemental** met en œuvre le **4^{ème} schéma départemental de développement du tourisme dans l'Ain** (2013 – 2017).

La stratégie de mise en œuvre vise plus particulièrement :

- la **professionnalisation** des acteurs du tourisme
- la **mutualisation des moyens et la structuration des acteurs** doivent s'effectuer en fonction des destinations touristiques et non plus des limites administrations : logique de partenariats
- **l'amélioration de l'accessibilité au département** par l'inter-modalité des moyens de transports

Conclusion

- La préservation des spécificités paysagères locales et plus particulièrement le paysage du Bugey et de la Dombes, sans oublier la qualité esthétique et architecturale des espaces urbains, constituent un des socles de l'attractivité et de l'image touristique que diffuse le territoire.
- L'image du territoire est véhiculée par un **triptyque patrimonial et identitaire**:
 - l'eau : prégnance de l'eau dans les paysages et activités ludiques autour de l'eau (étangs de la Dombes, Haute Vallée de l'Ain, vallée de l'Albarine, Ain et Rhône, bases de loisirs, etc.)
 - la pierre : valeur patrimoniale des édifices classés et protégés mais aussi du

Patrimoine et identité

La notion de patrimoine connaît depuis plusieurs décennies une acception élargie. Le patrimoine désigne ce que nous considérons avoir hérité de nos ancêtres et ce que nous nous attachons à devoir transmettre à nos descendants. Il concerne des sites et des éléments patrimoniaux d'intérêt historique et naturel.

Si les éléments protégés du patrimoine sont de véritables marqueurs historiques du paysage bâti et du grand paysage, notre territoire recèle un riche capital d'éléments bâtis non protégés qui participent à l'identité et la promotion du territoire.

État des lieux : le patrimoine bâti

La valorisation et la protection patrimoniales se traduisent soit par des mesures de protection institutionnelles * soit par des initiatives communales :

- sur les 85 communes du BUCOPA, **34 sont concernées** par la présence d'**édifices inscrits ou classés au titre des monuments historiques**.
- au total, **132 édifices** font l'objet de mesures d'inscription ou de classement au titre des monuments historiques. **62 % de ces édifices concernent uniquement la cité médiévale de Pérouges** (81 monuments).
- **2 Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)** sont établies sur les communes de Mérignat et de Miribel (procédure d'AVAP en cours).
- la cité médiévale de **Pérouges** figure parmi le réseau des communes labellisées **« Plus Beaux Villages de France »** et dans le **« top 5 » des sites touristiques les plus visités du département**.

* Sources : DRAC Rhône-Alpes, Atlas des Patrimoines Ministère de la Culture et de la Communication, DREAL

Diversité et variété du patrimoine non protégé animent également le paysage de notre territoire. Isolé ou faisant masse, ce patrimoine intéresse un large spectre stylistique et architecturale : architecture domestique (demeures, logis, manoirs et châteaux, maisons rurales, vigneronnes et maisons de bourg) architecture d'activité artisanale et industrielle, petit patrimoine et éléments de génie civil (puits, ponts, lavoirs, fontaines, gares), bâtiments administratifs et équipements publics (mairies, écoles), bâtis cultuels (églises, couvents et prieurés, chapelles).

La cité médiévale de Pérouges et ses 81 édifices inscrits ou classés au titre des monuments historiques



Le Tilleul de Pérouges, planté en 1792 figure parmi une dizaine d'arbres historiques ou remarquables classés dans la région Rhône-Alpes



Sites classés et sites inscrits

Sur les quelques 55 sites classés et inscrits recensés sur le département de l'Ain, **5 sites classés et 8 sites inscrits** intéressent plus précisément notre territoire :

- Le **site classé** du **Confluent Ain-Rhône** est l'un des derniers **deltas naturels et actifs d'Europe**. Il présente à ce titre un intérêt paysager et biologique de premier plan. Son périmètre couvre une superficie de 670 hectares et s'étend sur les communes de Loyettes, de Saint-Maurice-de-Gourdans dans l'Ain, d'Anthon dans l'Isère.

Le site classé du confluent Ain – Rhône, l'un des derniers deltas naturel et actif d'Europe



- 4 autres sites classés** ponctuent le territoire : l'abri Gay à Poncin, le village d'Oncieu qui a la particularité de présenter une organisation bâtie circulaire autour d'une prairie, la Grotte de la Colombière à Neuville-sur-Ain, et le Tilleul de Pérouges.
- 3 sites sont inscrits pour leur intérêt naturel** : les marais des Echets (Miribel, Tramoyes, Mionnay - commune hors périmètre SCOT), les abords de la Grotte de la Colombière à Neuville-sur-Ain, le Gouffre de la Morne sur la commune de Lompnas.
- 5 sites** bénéficient d'une inscription du fait de leur **valeur patrimoniale bâtie, de leur caractère artistique et historique** : le château de Loyes et son parc à Villieu-Loyes-Mollon, l'anneau villageois d'Oncieu, le château de Pont d'Ain et ses abords, le pont de la RD1084 et le port de Neuville-sur-Ain, le monument et ses abords à Cerdon.

Site classé, site inscrit ?

La politique des sites a pour objectif de préserver les espaces de qualité et remarquables au plan paysager. Tous les travaux susceptibles de modifier l'état ou l'aspect des lieux d'un site sont soumis au contrôle du Ministre chargé des sites ou du Préfet du département.

Un site classé est un site de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, dont la qualité appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état et la préservation de toute atteinte grave.

Le classement concerne des espaces naturels ou bâtis, quelle que soit leur étendue. Cette procédure est très utilisée dans le cadre de la protection d'un "paysage", considéré comme remarquable ou exceptionnel.

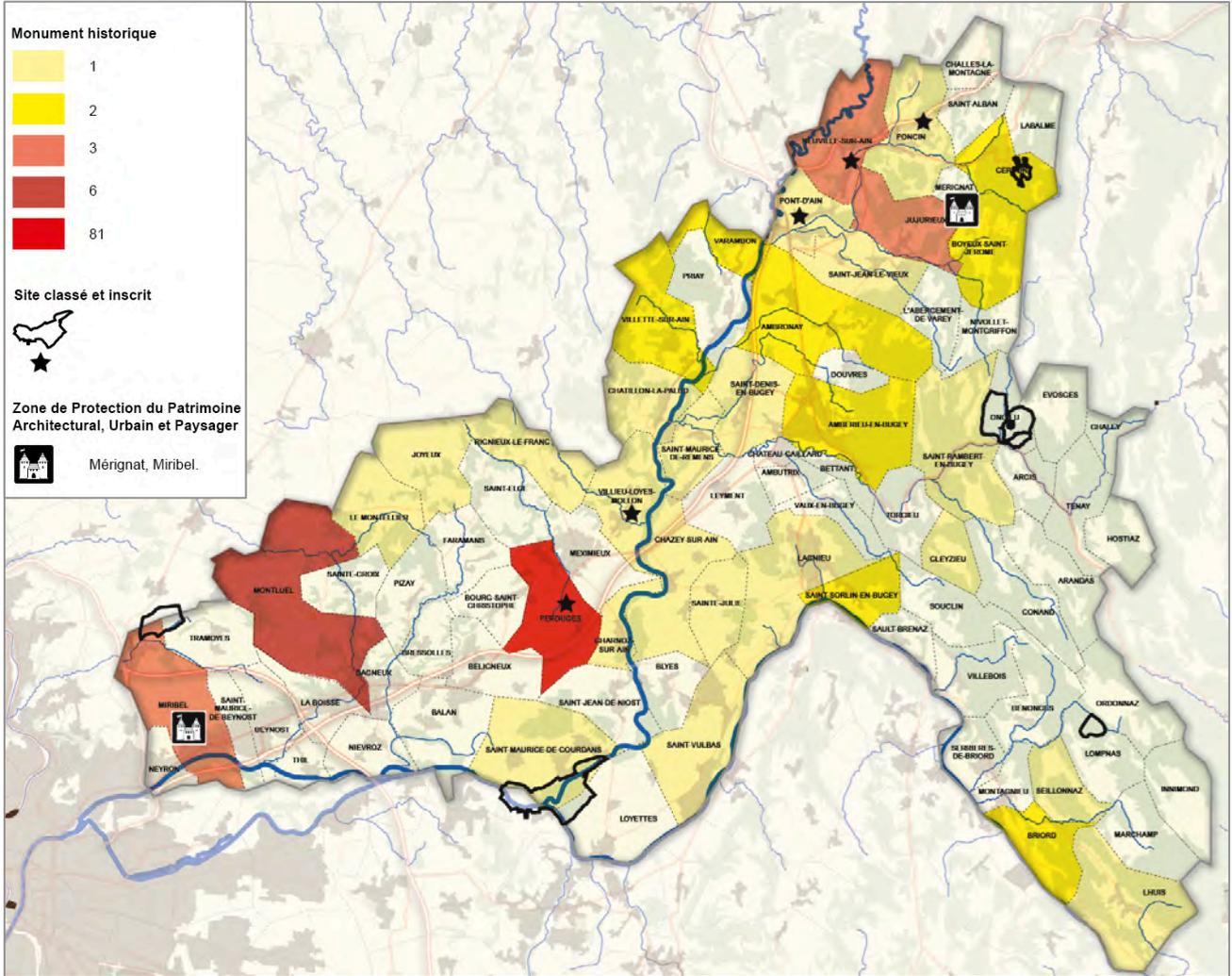
En site classé, tous les travaux susceptibles de modifier l'état des lieux ou l'aspect des sites (par exemple, les travaux relevant du permis de construire) sont soumis à autorisation spéciale préalable du Ministère chargé des sites, après avis de la DREAL, du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP) et de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS). L'autorisation est déconcentrée au niveau du Préfet de département pour les travaux moins importants.

Un site inscrit est un espace naturel ou bâti de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque qui nécessite d'être conservé.

En site inscrit, l'administration doit être informée au moins 4 mois à l'avance des projets de travaux. L'Architecte des Bâtiments de France émet un avis simple, sauf pour les permis de démolir qui supposent un avis conforme.

Intérêt et valeur du patrimoine bâti et naturel : les protections

Sources : DREAL et STAP, Cartographie :E.A.U



Tendances

La politique de protection du patrimoine s'avère active sur notre territoire par la mise en œuvre d'une protection et d'une gestion continue :

- depuis les années 2000, 7 édifices ont fait l'objet d'un classement ou d'une inscription au titre des monuments historiques (soit environ 10% de l'ensemble des édifices MH de BUCOPA).
- le périmètre de la ZPPAUP de Mérignat a été arrêté le 29 septembre 2011.

Gouvernance

- Les fonctions du **STAP** (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) veillent à l'application des législations concernant les monuments historiques, les ZPPAUP, etc. A ce titre, il s'assure de la sauvegarde et la préservation des qualités patrimoniales du territoire.

Il travaille en partenariat avec de nombreux acteurs : le **CAUE** de l'Ain, le **Conseil départemental** de l'Ain, la **Fondation du Patrimoine**, les **architectes et paysagistes de la DDT**, les **associations du patrimoine** (Patrimoine des Pays de l'Ain, Pierres et Paysages, les Amis des Moulins de l'Ain, etc.)

- La **DREAL** assure les missions de pilotage, d'animation et d'évaluation des politiques de l'État en matière des sites et de paysages.

Conclusion

- **Richesse patrimoniale et diversité des édifices**, protection et gestion du patrimoine protégé et non protégé **concourent à l'attractivité de notre territoire**.
- **Vigilance** est de mise quant à la sensibilité des édifices et des bâtiments d'intérêt non protégés aux risques de détérioration, aux entreprises de transformation et de réhabilitation hasardeuses.

- Le patrimoine bâti n'est pas une scène paysagère immuable. Il doit pouvoir évoluer pour **répondre aux nouveaux modes d'habiter, aux objectifs de maîtrise de consommation énergétique, aux enjeux de renouvellement urbain**, etc.

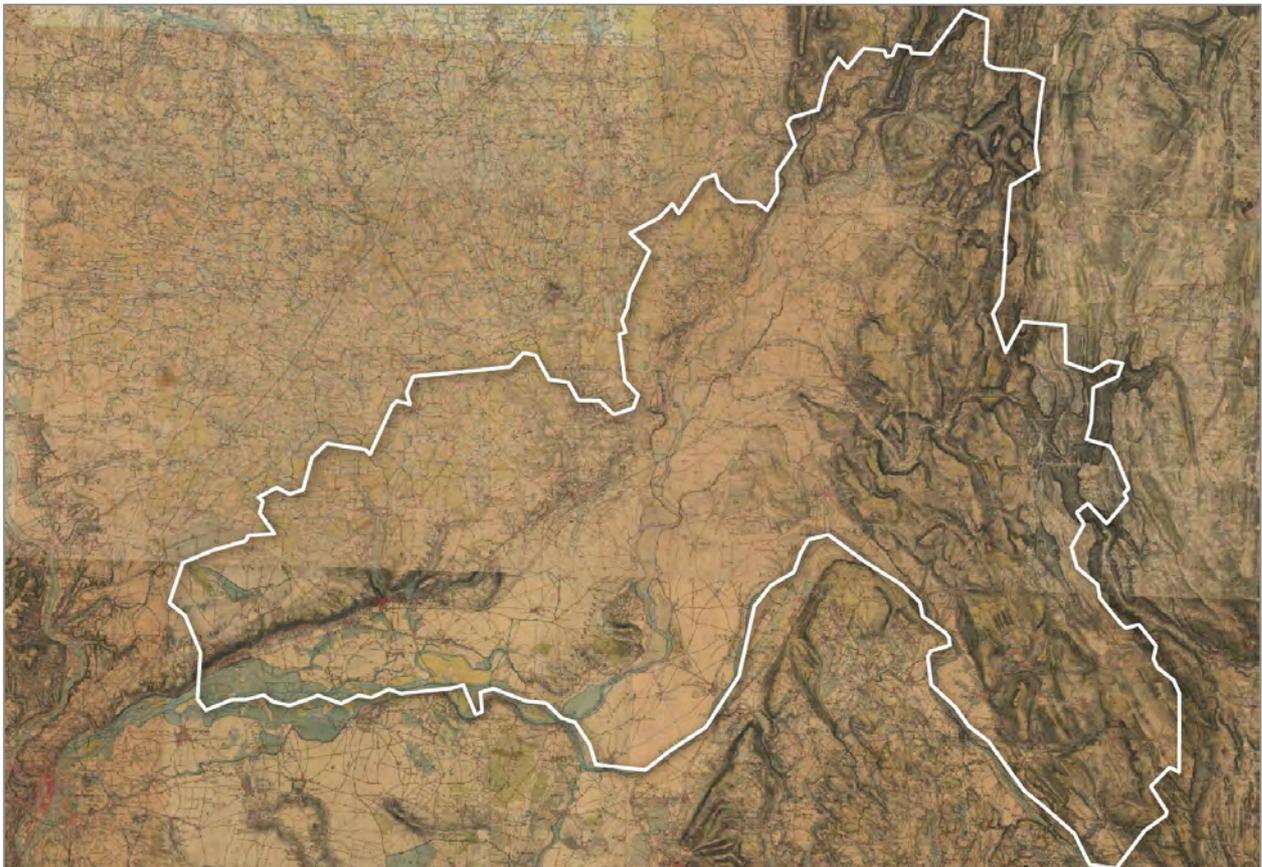
Organisation et forme urbaines

Les étapes clés du développement urbain de notre territoire

- Au début du XIX^{ème} siècle, notre territoire rural est dominé par les paysages de la polyculture. L'organisation urbaine du XIX^{ème} siècle se singularise par un maillage dense et développé de bourgs, de villages et de hameaux. Le réseau viaire conserve un caractère local de desserte et de liaison.
- Le développement de Lyon est engagé. Les limites de l'agglomération s'inscrivent à l'intérieur de la ceinture de l'actuel périphérique. Si le développement résidentiel de type faubourg apparaît d'ores et déjà dans les bourgs et les villages voisins de Lyon, ils conservent leur vocation agricole et leur caractère autonome par rapport à Lyon.
- Le développement urbain de la Côtière s'esquisse dans le paysage. Les axes de circulation sont le support d'une dynamique de construction.
- Si le chemin de Savoie constitue un axe de circulation et d'échange ancien et stratégique, c'est au XIX^{ème} siècle que la structure viaire magistrale se déploie. L'ossature principale du réseau de communication est établie avec la RD 1083 qui traverse la Dombes (Lyon – Bourg-en-Bresse), la RD 1084 (Lyon – Meximieux – Cerdon) et les principales routes départementales qui maillent le territoire.
- En 1858, le réseau ferroviaire se développe avec l'ouverture de la ligne Lyon – Genève via Ambérieu-en-Bugey et la jonction Paris – Bourg-en-Bresse. La ligne directe Lyon – Bourg-en-Bresse est mise en service à la fin du XIX^{ème} siècle. Le transport ferroviaire, notamment le transport des marchandises, assure le développement du quartier de la gare d'Ambérieu-en-Bugey et de Meximieux.
- L'augmentation des échanges économiques et des déplacements assure le développement des communes situées à la croisée des voies principales (Pont-d'Ain, Lagnieu, Chalamont, Montluel). A la fin du XIX^{ème} siècle, la trame viaire inscrit notre territoire dans un flux d'échanges locaux et régionaux.

Le territoire du BUCOPA au milieu du XIX^{ème} siècle, un territoire rural

Source : IGN, extrait de la carte d'Etat-major 1820 – 1866



La Côtère entre Neyron et La Boisse au milieu du XIX^{ème} siècle : la ligne ferrée Lyon – Genève et la route de Lyon sont le support d'une urbanisation au profil linéaire, en pied de coteau

Source : IGN, extrait de la carte d'Etat-major 1820 – 1866



Entre le cours de l'Ain et les contreforts du Bugey, la plaine de l'Ain développe une organisation du territoire qui s'appuie sur un maillage de villages, de hameaux et de bourgs ruraux (secteur de Sainte-Julie – Villieu-Loyes-Mollon – Lagnieu)

Source : IGN, extrait de la carte d'Etat-major 1820 – 1866



Contraintes de relief et de distance, les communes rurales développent un profil bâti structuré et développé, secteur de Lompnas
 Source : IGN, extrait de la carte d'Etat-major 1820 – 1866



La commune d'Ambérieu-en-Bugey, au profil urbain contenu, n'a pas encore bénéficié des effets de développement induits par la gare ferroviaire
 Source : IGN, extrait de la carte d'Etat-major 1820 – 1866



- **Au XX^{ème} siècle**, l'organisation urbaine de notre territoire se distingue par une certaine stabilité dans le mode d'occupation et la valorisation des terres.

- Si la tendance au développement de la ceinture lyonnaise se poursuit progressivement, la structure urbaine et l'occupation rurale demeurent.

Concernant les infrastructures de transport, la suppression de dessertes ferroviaires locales amorce une évolution significative des modalités de déplacements. L'automobile devient progressivement le mode de déplacement privilégié et modifie de fait les échelles de la mobilité et les relations territoriales du BUCOPA.

- **Dès la moitié du XX^{ème} siècle**, le BUCOPA prend place dans une dynamique urbaine élargie qui s'intensifie et inscrit notre territoire aujourd'hui dans l'influence de l'agglomération lyonnaise. Cette dernière étend son emprise et se trouve animée par trois phénomènes :

- un développement radioconcentrique orienté Sud-Est qui investit la plaine de l'Ain et du Rhône,
- une conurbation linéaire en direction Nord, le long de la Côtière à l'Est (RD 1084) et la vallée du Rhône au Sud,
- une périurbanisation à dominante pavillonnaire dans les communes agricoles et rurales de la plaine de l'Ain, la Dombes.

- **Le développement de l'agglomération de Bourg-en-Bresse est dominé par une dynamique radioconcentrique** qui s'étend progressivement depuis les années 1980 en direction du Nord BUCOPA.

- Les développements industriels et commerciaux sont menés en prenant appui sur la trame viaire magistrale du territoire le long des principales routes départementales (RD 1083, 1084, 1075, échangeurs autoroutiers de l'A42) où d'opportunités stratégiques et économiques du territoire

(centrale du Bugey, Parc Industriel de la Plaine de l'Ain...).

- Dès la seconde moitié du XX^{ème} siècle, de grands travaux d'infrastructures de transport terrestres sont réalisés. Notre territoire prend place dans une maille de liaisons régionales, nationales et internationales qui le positionne dans une échelle macro-régionale :

- aéroport et gare TGV de Lyon-Saint-Exupéry, Lyon – Part-Dieu est toujours le premier accès au réseau TGV,
- liaisons inter-vallées (Rhône – Saône) à partir de Mâcon (A40), Lyon (A42), Sud Lyonnais (A46), connexion avec la Haute-Savoie, la Suisse et l'Italie via l'A40 et le tunnel du Mont Blanc ou la RD 1054 par le tunnel du Fréjus.
- liaisons vers le Nord de la France et de l'Europe par les autoroutes A6 et A40, A39.

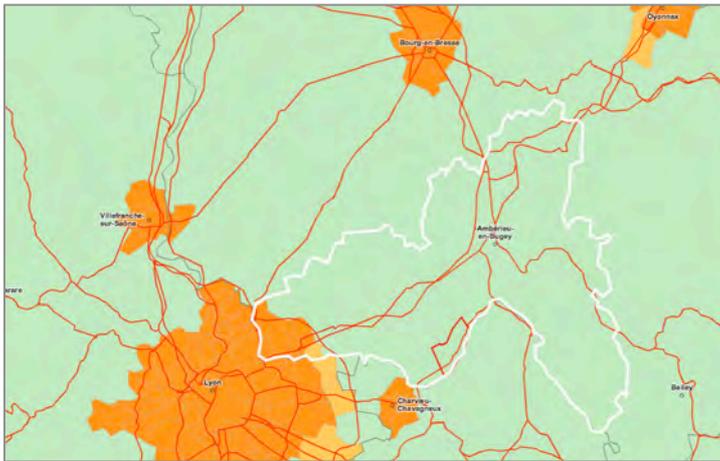
A l'échelle régionale, le territoire bénéficie **d'une accessibilité facilitée et rapide vers** Bourg-en-Bresse, Lyon – Saint-Exupéry et l'Isle d'Abeau. L'autoroute A42 a accéléré le développement du secteur de la Côtière et une attractivité toujours plus renforcée de l'agglomération Lyonnaise.

- **A fin 2010, la quasi totalité de notre territoire est inscrite dans la couronne périurbaine des agglomérations de Lyon et de Bourg-en-Bresse.** De rares communes isolées du Bugey ne sont à ce jour pas dans le fonctionnement aggloméré et polarisé du territoire (cf. cartes pages suivantes). Ainsi, la quasi majorité des communes de notre territoire sont inscrites dans l'aire d'influence de l'agglomération lyonnaise qui concentre des fonctions directionnelles et exerce un pouvoir de commandement sur les territoires voisins, urbains ou ruraux.

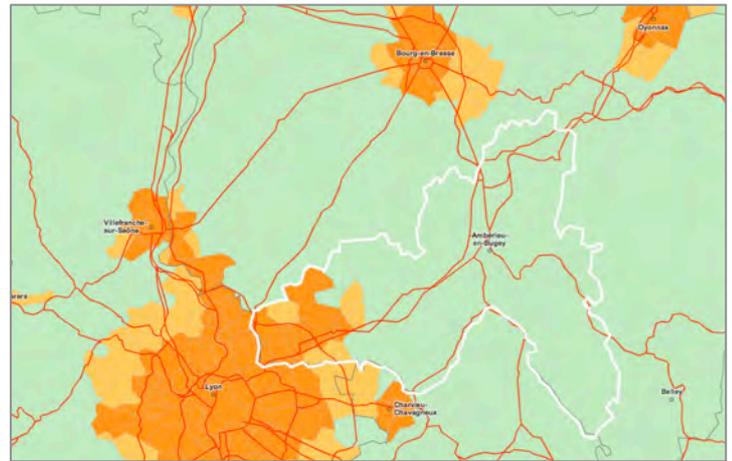
Dans ce fonctionnement régional élargi, notre territoire présente une réelle capacité à attirer de la population et des activités économiques tout en entretenant de fortes relations avec l'agglomération de Lyon.

D'un territoire rural à un territoire urbain...

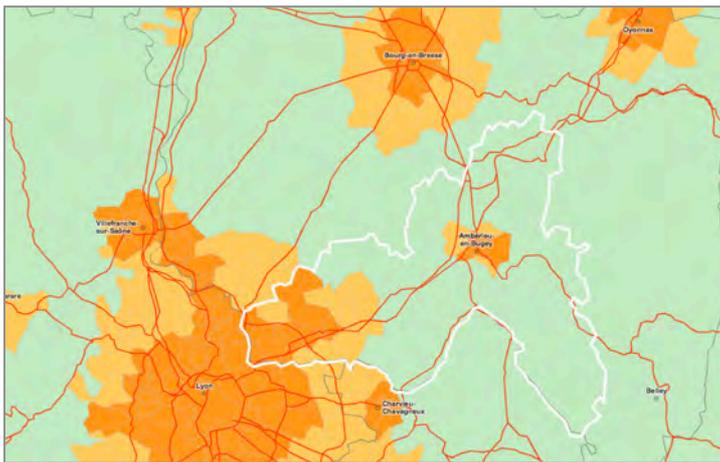
Source : Conseil Général de l'Ain



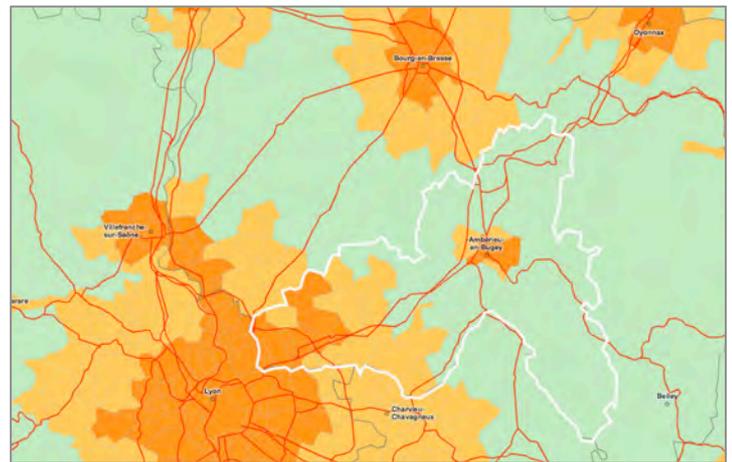
1968



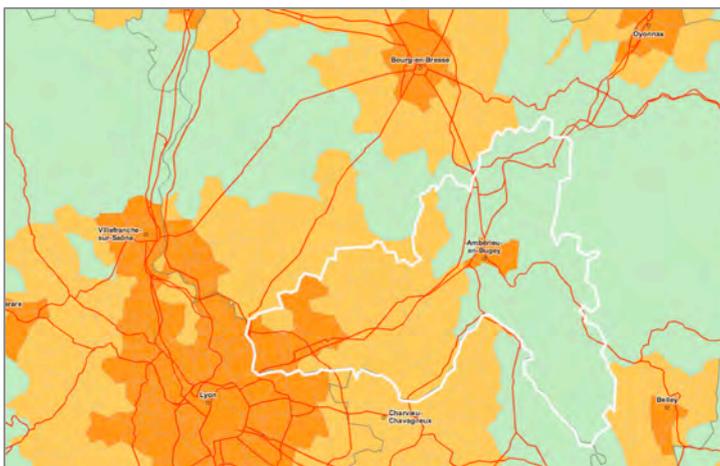
1975



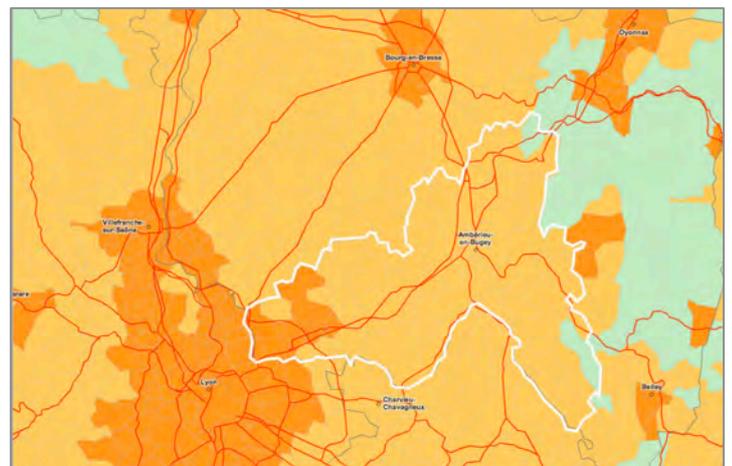
1982



1990



1999



2010



Organisation urbaine et morphologie bâties

Implantations originelles des villes et des villages : le site, le site, le site...

La géographie et les contraintes du territoire ont conduit à des implantations urbaines spécifiques. Selon les sites, les implantations originelles des villes et des villages diffèrent. Ainsi, il peut être établi **une typologie des modes d'implantation des noyaux urbains initiaux entre les secteurs de plaine, de montagne, de côtière ou des contreforts du Bugey.**

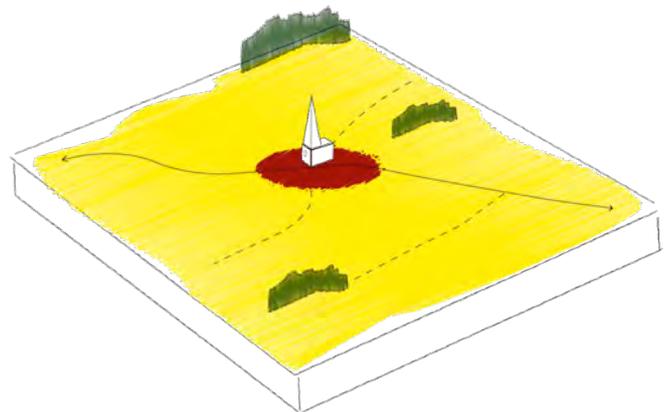
- **En plaine**, les sites d'implantation des foyers d'urbanisation répondent à une double nécessité. Une mise à l'écart des risques de débordement et d'inondation des cours de l'Ain et du Rhône. Lorsque les urbanisations sont installées à proximité de l'eau, elles profitent d'un mouvement topographique pour être en surplomb de la rivière (Chazey-sur-Ain, Pont-d'Ain, Saint-Maurice-de-Remens et Saint-Denis-en-Bugey bâties à proximité de l'Albarine).

Plus généralement, l'implantation du bâti est centrée au centre du finage communal (au cœur des espaces cultivés) pour répondre aux contraintes de la production agricole (proximité et accessibilité des terres). Au final, le paysage bâti de la plaine de l'Ain se caractérise par un réseau de bourgs, de villages et de hameaux qui s'égrènent entre champs et cours d'eau.

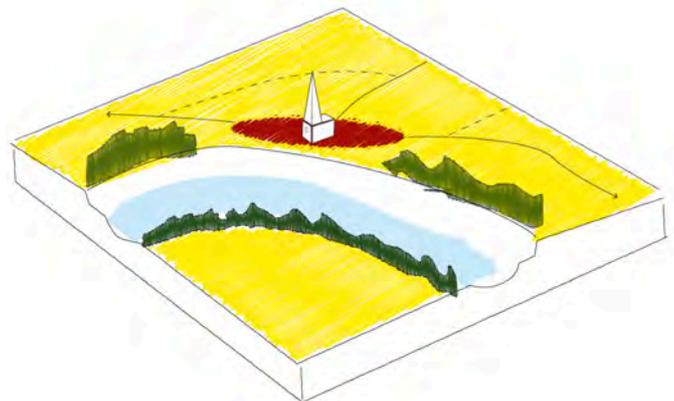
- Les villages, situés de part et d'autre de la plaine de l'Ain sur les **contreforts du Bugey et sur la Côtère de la Dombes**, sont implantés en pied de pente, afin de libérer de toutes constructions les terres agricoles les plus productives.

Le secteur de la Côtère, contraint par des sols instables, (risques de glissement de terrain) voit les urbanisations conditionnées par une implantation sur le bas de pente, et dans les vallées sèches qui digitent le profil de la Côtère.

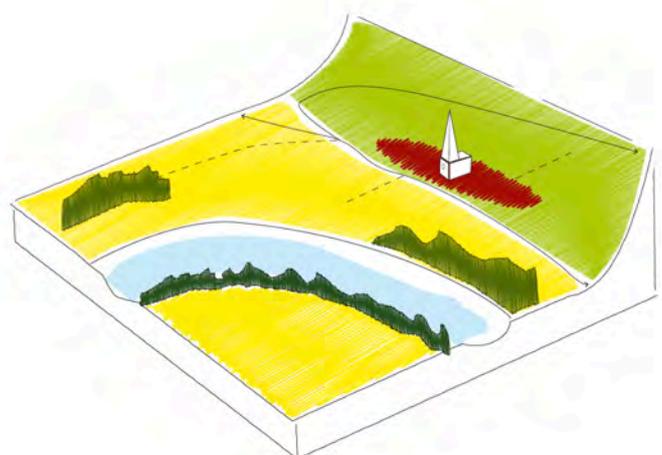
Sur les contreforts du Bugey, le site est particulièrement contraint par la proximité de la vallée du Rhône. Le caractère inondable et sauvage du fleuve a repoussé les urbanisations en retrait, sur les pentes du massif.



Implantation dans la plaine de l'Ain au centre du finage agricole
Production E.A.U.



Implantation dans la plaine agricole en rive de l'Ain
Production E.A.U.



Implantation sur les contreforts du Bugey au pied de la vallée du Rhône
Production E.A.U.

- Dans le massif du Bugey, les implantations bâties diffèrent selon qu'elles sont situées en fond de vallée (Cluse des Hôpitaux, Vallée de l'Albarine, Haute Vallée de l'Ain, Monts de l'Ain) ou au cœur du massif :

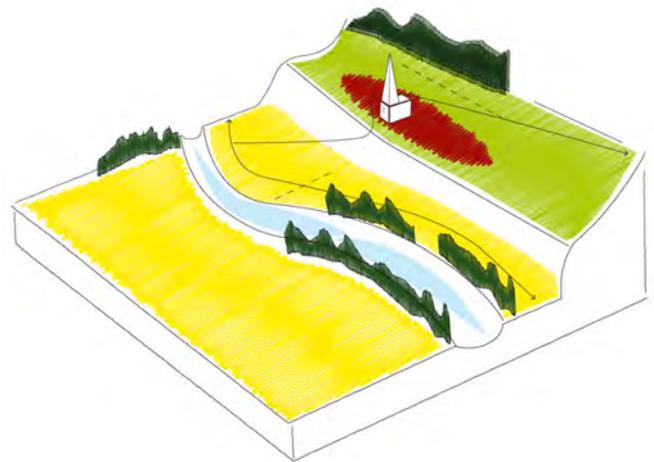
- dans la **Haute vallée de l'Ain**, les foyers villageois sont positionnés sur d'étroites plaines alluviales, à quelques mètres au-dessus du lit du cours d'eau.

- dans **l'Albarine et la Cluse des Hôpitaux**, le profil plus étroit et encaissé de la vallée repousse les urbanisations au pied des parois calcaires, en retrait de quelques mètres seulement du lit torrentiel du cours d'eau.

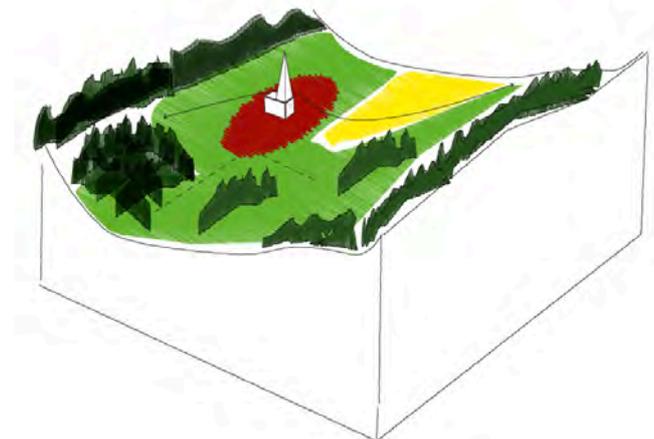
- En **moyenne montagne**, les terres pentues et accidentées sont plus difficiles à investir. Dès lors, les constructions profitent de replats calcaires légèrement mouvementés. Le bâti est ainsi édifié sur ces espaces planes au centre des herbages et des parcelles cultivées.

- Dans **le secteur de la Dombes**, la mosaïque d'étangs, de boisements et de pièces cultivées a conduit à un égrènement des urbanisations : hameaux, villages maillent l'espace pour être au plus près des étangs (activité piscicole), de la forêt (économie du bois) et des terres agricoles.

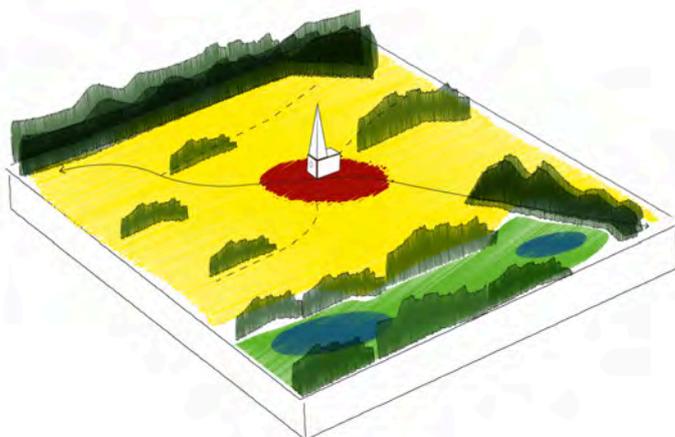
Quelques villages présentent une position perchée sur le revers du plateau de la Dombes et développent une position en balcon dominant la plaine de l'Ain.



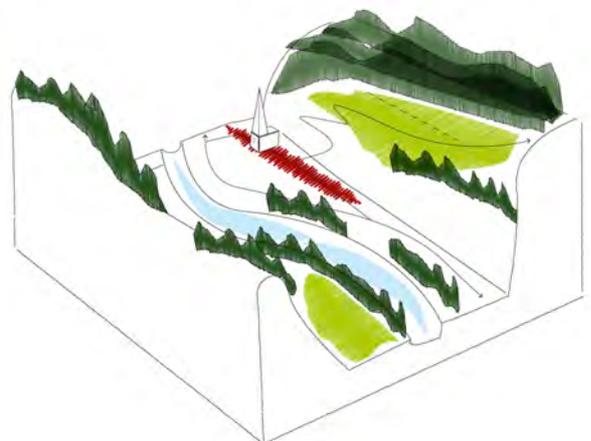
Implantation dans la Haute Vallée de l'Ain
Production E.A.U.



Implantation dans le Bugey sur un replat
Production E.A.U.



Implantation dans la Dombes
Production E.A.U.

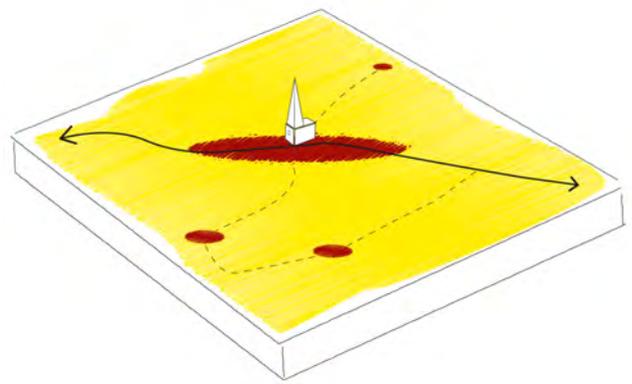


Implantation en fond de vallée
Production E.A.U.

Urbanisation contemporaine : vers une négation du site et du contexte ?

- Aujourd'hui les paysages bâtis offrent une lecture historique du territoire du SCOT et permettent, à travers leurs formes spatiales et architecturales, la compréhension de son organisation et de son évolution. Lorsque l'on se réfère à la morphologie des ensembles urbains du BUCOPA, il est intéressant de marquer une distinction entre :
 - les **morphologies traditionnelles**, à savoir les formes urbaines et les logiques de développement des ensembles bâtis anciens.
 - les **morphologies contemporaines** correspondant aux logiques et aux choix de développement engagés depuis la seconde Guerre Mondiale.
- A l'image des paysages et des ambiances naturelles variées que l'on rencontre sur notre territoire, l'organisation urbaine et l'architecture sont tout aussi riches et diverses selon les secteurs du territoire (Dombes, Bugey, Plaine de l'Ain...). Si l'objet du diagnostic du SCoT n'est pas de mener une étude architecturale et urbaine exhaustive, il entend mettre en avant les principales caractéristiques et originalités.

Les constructions, de par leur implantation (à l'alignement sur rue et en mitoyenneté), forment un ensemble continu et allongé. En cas de discontinuité du bâti, des murs de clôtures matérialisent l'alignement sur rue. Il en ressort un continuum bâti marqué par une ambiance minérale prégnante, perceptible depuis l'espace de la rue.

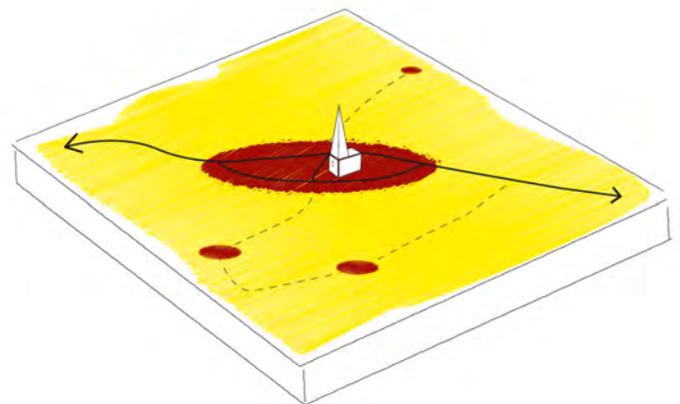


Urbanisation linéaire - organisation en village-rue - et écarts bâtis
Production E.A.U.

Les urbanisations traditionnelles, villages rue, villages-tas et hameaux

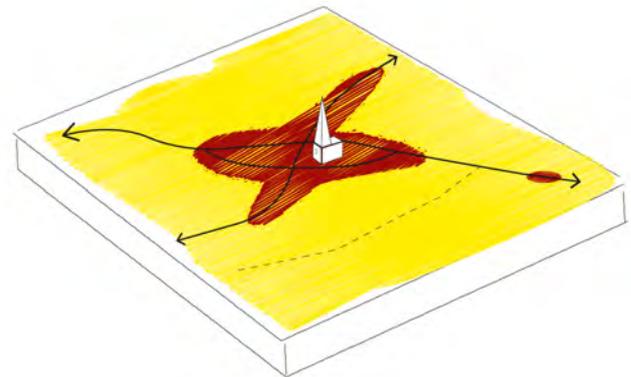
Les ensembles bâtis les plus anciens s'organisent traditionnellement autour d'un élément de centralité symbolique (l'église, la mairie, l'école). Il est possible de distinguer deux typologies d'organisation : le village rue et le village groupé.

- **Le village-rue** se caractérise par un bâti aligné qui s'égrène de part et d'autre d'une rue principale. L'organisation du village répond initialement à des impératifs d'accessibilité à la propriété agricole située à l'arrière de la construction, mais aussi d'une ouverture et d'un accès sur la route principale.



Urbanisation linéaire épaissie
Production E.A.U.

- **Le village étoile** est marqué par son organisation ramassée autour d'un carrefour ou d'une centralité bâtie (l'église, la mairie, l'école) ou symbolique (la place). Le bâti est également implanté à l'alignement sur rue et en limite séparative. Le noyau initial connaît par la suite des développements linéaires, ces prolongements conservent une implantation en front à rue.

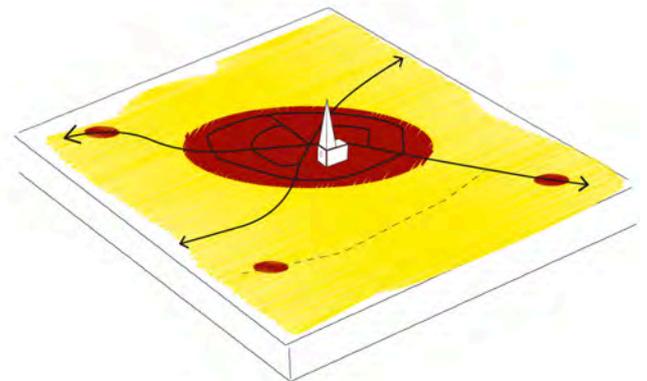


Urbanisation en étoile
Production E.A.U.

- **L'urbanisation groupée** (parfois appelé village-tas) se déroule autour d'un réseau de rues et d'espaces publics. Un plan de ville « complexe » et structuré se dessine et s'oppose à la matrice bâtie simple des écarts et des urbanisations isolées.

- En **village-rue** ou en **village groupé**, **l'implantation en limite séparative** (mitoyenne) et l'implantation en limite de l'emprise publique (sur rue), constituent la règle des constructions les plus anciennes. Cette implantation du bâti sur la parcelle répond à des règles pratiques :

- le bâti doit être évolutif et aménageable pour satisfaire aux nouveaux besoins domestiques ou agricoles : la construction et la juxtaposition progressive de bâtiments dans la continuité du bâti existant sont ainsi facilitées et permettent de maintenir un espace libre (cour, jardin, potager, petit élevage, etc.).
- l'implantation à l'alignement marque la propriété privée, définit des espaces clos propices à l'intimité et protègent des vents et des menaces extérieures.



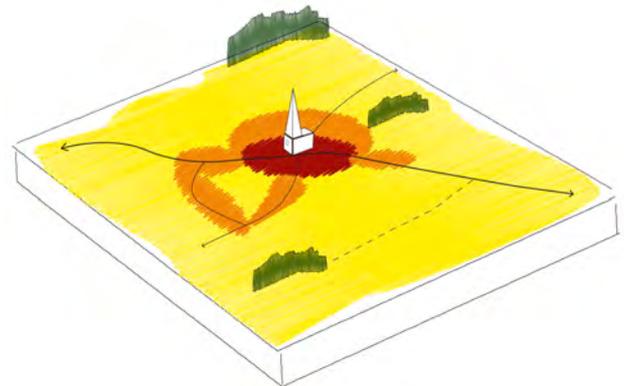
Urbanisation concentrique
Production E.A.U.

Les développements urbains contemporains

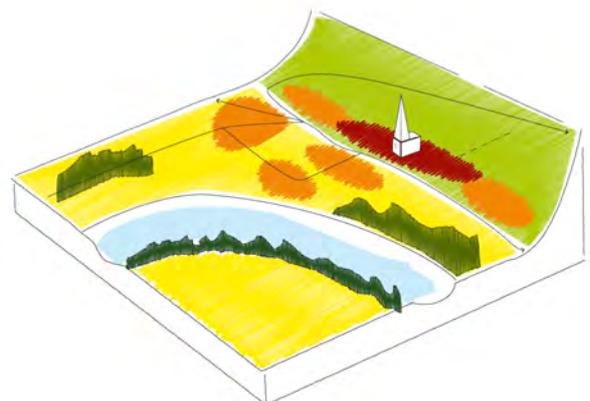
Si les communes ont conservé un caractère rural ou urbain marqué dans les centres anciens, nombre d'entre elles ont vu leur enveloppe bâtie s'étoffer. Le développement contemporain des communes a profondément remanié leur organisation bâtie initiale. Les extensions peuvent conforter la forme initiale ou au contraire rompre la cohérence d'ensemble originelle.

- Sur le secteur de la **plaine de l'Ain** et dans les secteurs topographiquement moins contraint, les développements urbains dans un premier temps ont été réalisés le long de voies principales. Dans un second temps, des opérations d'aménagement sont venues conforter l'enveloppe urbaine existante, en investissant les îlots et le foncier, en épaissement de l'enveloppe bâtie existante.
- Dans le secteur des **contreforts du Bugey**, les développements contemporains investissent les secteurs initialement agricoles situés dans la basse plaine du Rhône et étirent le profil linéaire de l'urbanisation initiale en pied de coteau. Il en résulte un morcellement des espaces agricoles (enclaves cultivées, difficulté d'accès aux parcelles) et une urbanisation récente autonome car faiblement connectée au centre ancien.
- Dans le secteur de la **Côtière**, les extensions urbaines s'inscrivent dans une double dynamique :
 - un étirement linéaire de l'enveloppe bâtie qui dessine aujourd'hui une conurbation
 - un épaissement de l'enveloppe bâtie par les constructions et les opérations d'aménagement des secteurs agricoles situés entre le couronnement boisé du haut de coteau et les faisceaux d'infrastructures (ligne ferroviaire et l'axe de l'autoroute A42).
- Chaque commune ayant un site d'implantation spécifique et des contraintes naturelles, physiques, foncières qui lui sont propres, le développement contemporain présente des modalités différentes. A Pont d'Ain, les principales extensions urbaines ont été

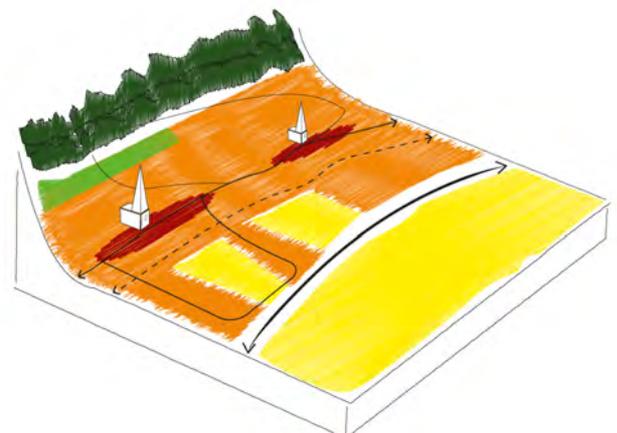
réalisées en rive gauche de l'Ain (le noyau urbain initial est implanté en rive droite). A Ambérieu-en-Bugey, la gare a été le support d'un nouveau quartier...



Dans les secteurs plans, faiblement contraints: extension linéaire et confortement du noyau urbain initial
Production E.A.U.



Sur les contreforts du Bugey, développement linéaire en bas de pente (maintien des parcelles viticoles) et investissement des espaces agricoles entre la vallée du Rhône et le massif
Production E.A.U.



Secteur de la Côtière, le site fortement contraint a commandé un développement sur les hauteurs jusqu'en limite des infrastructures majeures (autoroute, voie ferrée)
Production E.A.U.



Lompnas, une structure villageoise préservée



Ambérieu-en-Bugey, le quartier de la gare a conduit un développement en direction de la plaine de l'Ain



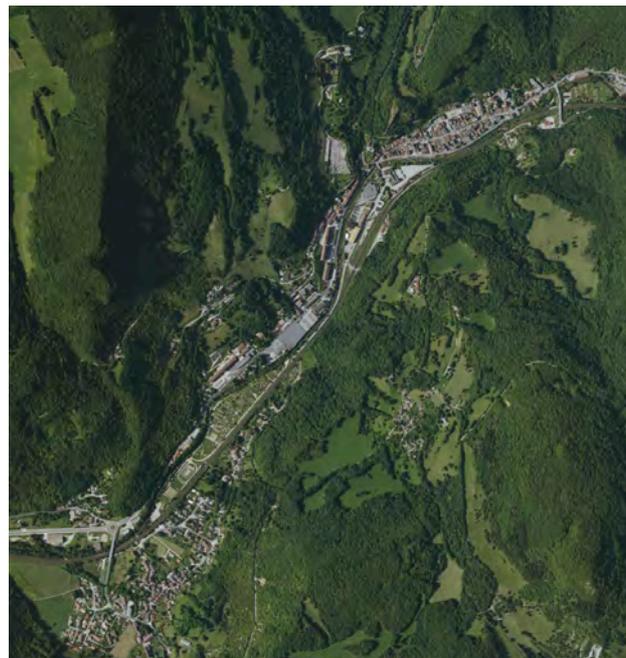
Tramoyes, le noyau villageois initial est ceinturé par une enveloppe bâtie contemporaine. Au Sud, des opérations pavillonnaires ont été réalisées ex-nihilo ou en accroche d'écarts bâtis



Conurbation entre Miribel et Beynost, les espaces interstitiels (champs, pâtures) ont été investis par l'urbanisation



Pont d'Ain, les développements occupent la rive gauche de l'Ain. Un seul pont assure une liaison entre centre ancien et quartiers contemporains



Saint-Rambert-en-Bugey, contrainte de site aidant le développement s'est opéré linéairement et sur quelques replat élargi de fond de vallée

Evolution de la trame parcellaire

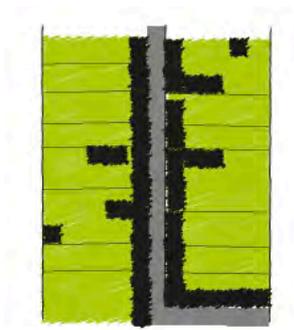
La trame parcellaire est la traduction graphique de l'occupation et de la valorisation humaine du sol, de l'espace. Son analyse aide à la compréhension de la composition et de l'organisation du tissu bâti. L'analyse de la trame parcellaire sur notre territoire met en évidence une typologie parcellaire organisée en différents motifs :

- la trame parcellaire des villages et des bourgs anciens se singularise par un :
 - **micro-découpage aux formes irrégulières.** Le parcellaire s'imbrique pour composer un « puzzle » foncier complexe. Il en résulte un paysage urbain marqué par une **continuité du bâti** (implantation en mitoyenneté) un front bâti continu (implantation à l'alignement) et par des hauteurs de constructions plus élevées : les étages compensent la contrainte de l'emprise bâtie au sol.
 - **parcellaire en lanière** (plus profond que large). **La largeur de la parcelle est équivalente à celle de la construction.** L'arrière de parcelle est dévolu aux espaces d'intimité (jardins, cours) ou de petite production familiale (potagers, petit élevage). Ce parcellaire allongé développe un double rapport à l'espace : un **espace côté rue** (ouverture sur l'espace public), et un **espace côté jardin** (ouverture sur l'espace agricole et naturel).
 - **la parcellaire pavillonnaire ou normé.** La conquête du terrain libre a modifié l'organisation du découpage parcellaire. La division d'anciennes propriétés agricoles ou la division foncière de terrains déjà bâtis ont conduit à un découpage parcellaire normé dans sa forme.

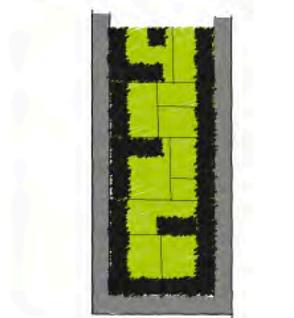
- L'organisation des tissus pavillonnaires contemporains questionne le modèle urbain à développer demain sur le territoire. Si l'idéal de circulation (des voitures), de distribution (eaux potables ou usées), le confort de la rue (trottoirs, éclairage public) semble répondre aux attentes des habitants, il n'en demeure pas moins que :
 - l'organisation du tissu pavillonnaire ne répond pas toujours de manière satisfaisante aux attentes d'individualité et d'intimité : la construction en retrait des

limites de propriété développe de nombreux vis-à-vis avec les propriétés voisines.

- le jardin morcelé est plus difficile à paysager et à investir : les espaces latéraux à la construction sont faiblement utilisés et valorisés (impossibilité de planter un arbre, étroitesse, etc.).
- l'évolution du bâti sur la parcelle est rendue plus complexe – voire parfois impossible – du fait de l'obligation, dans le cadre du règlement de construction, de respecter des prospects.
- le système de voiries est conçu moins pour assurer la continuité des liaisons à l'échelle de la ville que pour décourager les circulations étrangères au quartier ou à l'opération.



Parcellaire laniéré



Micro-découpage parcellaire



Parcellaire normé

Micro-découpage foncier et parcellaire normé en centre village, commune de Sainte-Julie

Source : Géoportail



Découpage parcellaire laniéré, la propriété est dans l'environnement immédiat de voisins : Meximieux

Source : Géoportail



Nombre de permis de construire selon la surface du terrain (logement individuel) 2003-2012. Sur cette période, 4 689 permis de construire ont été déposés sur le territoire du BUCOPA.

Source DREAL

	0-900 m ²		901-1200 m ²		1201-1800 m ²		1801-2500 m ²		> 2500 m ²	
CC Rives de l'Ain – Pays de Cerdon	290	45,3%	165	25,8%	96	15%	37	5,8%	52	8,1%
CC de la Vallée de l'Albarine	84	46,2%	29	15,9%	35	19,2%	9	4,9%	25	13,7%
CC Rhône – Châtreaux de Portes	101	27,1%	49	13,1%	43	11,5%	28	7,5%	152	40,8%
CC du Canton de Montluel	230	45,9%	169	33,7%	57	11,4%	19	3,8%	26	5,2%
Communes isolées du Canton de Chalamont	24	46,2%	20	17,2%	39	33,6%	15	12,9%	18	15,5%
CC de Miribel et du Plateau	187	44,6%	88	21%	87	20,8%	28	6,7%	29	6,9%
CC Plaine de l'Ain	1 200	48,8%	550	22,4%	399	16,2%	157	6,4%	152	6,2%
SCOT BUCOPA	2 116	45,1%	1 070	22,8%	756	16,1%	293	6,2%	454	9,7%
AIN	8 401	39,2%	5 228	24,4%	3 763	17,6%	1 728	8,1%	2 316	10,8%

Entre 2003 et 2012, quelques 4 689 permis de construire ont été déposés sur le territoire du BUCOPA.

De la construction traditionnelle au monobloc contemporain, une lecture architecturale...

L'architecture traditionnelle se distingue par son caractère modeste tant par les matériaux utilisés que par leur mise en œuvre. La **simplicité architecturale** est liée à la vocation agricole initiale du bâti. Hormis les maisons de bourg et les maisons de ville, rares sont les constructions qui s'affranchissent des contraintes et des obligations techniques de l'activité agricole. Selon le secteur du territoire (Bugey, plaine, Dombes) chaque construction est caractérisée par une **architecture locale spécifique et identitaire**.

Il ne s'agit pas ici de faire une étude architecturale, mais de présenter les grandes caractéristiques des constructions anciennes et contemporaines.

La maison rurale, la ferme et la construction viticole

- La maison rurale, isolée ou regroupée en hameau ou village se distingue par :
 - une **architecture usuelle** destinée, à l'origine, à répondre aux besoins en logement lié au travail de la terre et aux activités artisanales.
 - une **volumétrie simple**, d'une hauteur contenue égale à un niveau.
 - une façade à **l'organisation généralement asymétrique et une toiture à deux pans**. Les ornements décoratifs sont rares, la corniche en constitue l'élément principal.
 - des ajouts d'annexes et des petits éléments bâtis au volume principal répondent aux besoins des habitants.
- Comme la maison rurale, la ferme peut être soit isolée, soit regroupée pour former un hameau. Elle est au centre des espaces cultivés et s'organise autour de dépendances. Son organisation principale s'écarte de la structure monobloc de la maison rurale.
- Elle est constituée d'un corps d'habitation principal à deux niveaux flanqué de part et d'autres d'appentis et de bâtiments à usage précis : entreposage des outils et du petit matériel, four... Ce corps principal se trouve

généralement isolé des bâtiments agricoles. Il est percé d'ouvertures fonctionnelles : accès et éclairage des pièces à vivre, façades exposées aux intempéries et aléas climatiques aveugles ou faiblement percées.

- Une grange-étable se situe à proximité immédiate sans pour autant être accolée au corps principal de la ferme. La grange est percée des portes charretières centrales, de portes latérales destinées au passage du bétail. Des ouvertures annexes en façade et en toiture ont pour fonction de ventiler l'intérieur du bâtiment d'exploitation, les combles et les espaces de stockage.
- Selon le contexte local et les besoins de l'exploitation, le bâtiment agricole présente des caractéristiques diverses : petite granges, granges adossées au bâti de la ferme. La ferme s'organise sur une cour qui n'est jamais close et présente une forme rectangulaire ou quadrangulaire.
- Dans le Bugey en dehors de l'habitat rural, la maison vigneronne présente une toiture pentue couverte de petites tuiles plates et leur pignons se singularisent par la présence de pas d'oiseaux. La cave est accessible depuis la rue et une volée d'escalier permet d'accéder à l'habitation.

La maison de bourg

- La maison de ville anime le paysage des centres bourgs. L'architecture demeure sobre tant dans sa forme que dans le choix des matériaux et dans leur mise œuvre. Continuité du bâti, présence de rez-de-chaussée commerçants et à vocation de services, détails architecturaux plus nombreux concourent à donner un caractère plus « urbain » à ce type de construction.
- Elle se distingue de la maison rurale par :
 - un volume bâti d'une hauteur comprise entre R+1+C à R+3+C : le rez-de-chaussée accueille les activités commerciales et artisanales, l'étage est destiné au logement. Au fil du temps, l'activité en rez-de-chaussée a disparu pour laisser place à la fonction résidentielle.

- un ordonnancement et une symétrie des façades : les baies, de forme rectangulaire, sont à dominante verticale (plus hautes que larges). Le respect de la verticalité réduit la portée des linteaux et favorise la pénétration de la lumière au plus profond des pièces.
- une présence d'éléments de modénature en façade et en toiture (corniche, soubassement, etc.).
- une continuité bâtie : alignées sur la voie et en limite séparative, les bâtiments structurent l'espace public en formant un front bâti continu.

des colombages, est plus présente dans les constructions nobles que dans le bâti rural. Quant à la tuile plate ou la tuile canal, elle couvre uniformément les toitures des constructions du secteur de la plaine de l'Ain, de la Dombes, de la Côtière et des villages de montagne.

- **Les enduits** présente un large spectre chromatique. La couleur peut être naturelle avec des tons denses et profonds lorsque l'enduit est préparé avec les sables locaux, ou plus rarement coloré, rappelant ainsi l'influence de l'Italie voisine...

Une multiplicité de matériaux qui reflète la diversité des paysages

Selon les entités paysagères du territoire du SCOT, les matériaux mis en œuvre diffèrent et contribuent à créer une identité bâtie particulière. Les matériaux sont extraits au plus près des sites de construction. Si la pierre calcaire a été exportée, elle a également été abondamment utilisée sur place. Il en résulte, dans chaque secteur de notre territoire un mimétisme architectural et bâti avec le paysage d'inscription des villes, des villages et des hameaux anciens.

- **La pierre et le galet** : la pierre calcaire des Monts de l'Ain, blanche au reflet ocre, est utilisée principalement pour les encadrements des ouvertures, plus rarement pour la maçonnerie.

Les galets, traces des moraines glacières, sont utilisés plus particulièrement dans la plaine de l'Ain et la Dombes. En plein ou associés à d'autres matériaux comme la brique ou la pierre, les galets sont utilisés pour la réalisation des murs extérieurs des constructions.

- **Le pisé** présente une large palette de nuances. La tonalité de la terre crue varie selon les secteurs d'extraction situés au plus près de la construction à édifier (couleur jaune clair à ocre foncé). La technique du pisé est plus particulièrement mise en œuvre dans la Dombes.
- **La brique et la tuile**, produites localement, sont mises en œuvre dans la plaine et la Dombes. La brique, utilisée en remplissage

Maison vigneronne, Cerdon



Ferme dans le Bugey



Façades enduites

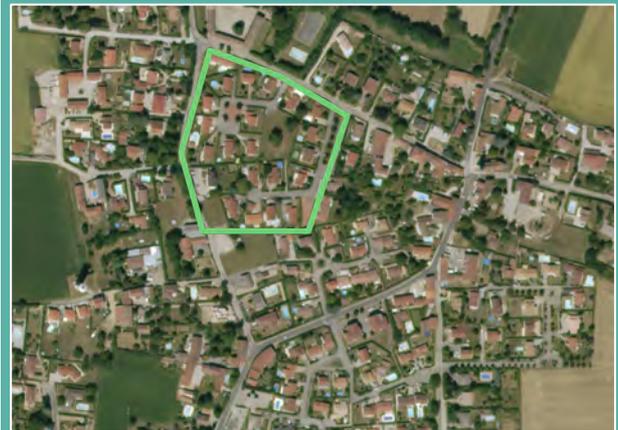


Maison individuelle et habitat collectif, un mode d'habiter qui évolue

- L'immédiat après-guerre est marqué par une architecture qui modifie en profondeur le mode d'habiter de notre territoire.
- La construction s'affranchit des implantations traditionnelles en étant édifée en retrait de la voie et des constructions voisines (maison individuelle). Deux tendances constructives marquent cette époque : le mouvement moderne émancipe son architecture de toutes références bâties traditionnelles, la construction d'architecture néo-régionale dont le vocabulaire est réinterprété pour répondre aux besoins de l'habitat moderne.
- Ces deux courants donnent le ton et annoncent l'architecture des constructions actuelles : ouverture des pièces à vivre sur l'espace de jardin, garage intégré au fonctionnement et à l'organisation de la maison, une recherche d'intimité qui se traduit par une implantation en retrait des limites de propriété, une mise en œuvre de matériaux industriels et standardisés.
- Le développement de l'habitat contemporain est aujourd'hui quasi exclusivement dominé par la maison de constructeur. Elle est une construction "normée". Schématiquement la parcelle s'organise en trois séquences :
 - un espace minéral, au devant de la construction, destiné à l'accès et au stationnement des véhicules. Il est associé à un espace paysager (jardin),
 - la construction,
 - un jardin à dominante végétale en arrière du bâti (potager, jardin d'agrément).
- La trame parcellaire au découpage régulier rompt avec le parcellaire traditionnel et répond à des impératifs économiques et de commercialisation.
- Les formes urbaines et architecturales des réalisations récentes relèvent de caractéristiques qui diffèrent des formes traditionnelles :
 - une implantation de la construction au centre de la parcelle, ou au moins avec un retrait important,
 - une hauteur contenue qui n'excède pas le rez-de-chaussée,
 - une interprétation sobre de la construction traditionnelle.
- Forme, surface, dimension, limite de la trame parcellaire ont une incidence sur le cadre de vie collectif et individuel. Le découpage régulier de la trame parcellaire, dans les opérations pavillonnaires contemporaines a composé un paysage urbain normé.
- L'urbanisation récente pavillonnaire de ces trente dernières années s'est développée sans prise en compte du contexte architectural local avec pour conséquence une banalisation du paysage bâti.

Commune de Tramoyes

Le développement résidentiel s'est opéré sur le modèle de la maison individuelle en retrait des limites de propriété



Le découpage de la trame parcellaire est normé



- Comme pour l'habitat individuel, l'habitat collectif présente une organisation autonome et le plus souvent à distance du centre ancien historique. L'architecture et l'urbanisme sont dits fonctionnaliste : ils s'affranchissent des qualités et des typicités architecturales locales. Les constructions les plus anciennes sont édifiées sous forme de plots ou de barres. Les architectures des immeubles collectifs sont également marquées par une hétérogénéité bâtie, par une faiblesse de cohérence d'ensemble, et par des références bâties venant parfois d'autres régions.

Une place omniprésente est accordée à la voiture, celle du piéton apparaît généralement moins évidente en particulier dans les opérations les plus anciennes : dimensionnement des voiries de desserte, nappes asphaltées destinées au stationnement des véhicules, faiblesse des liaisons douces.

- Les opérations de logements collectifs les plus récentes rompent cet urbanisme fonctionnaliste.** Loin des créations ex-nihilo caractéristiques des années 60-70, les nouvelles opérations de logements collectifs investissent désormais les centres anciens, les dents creuses et les opportunités foncières (friches, renouvellement urbain). Le secteur de la Côtère illustre à propos cette régénération et intensification urbaines. Nombre d'opérations récentes viennent s'inscrire dans le tissu urbain constitué.

Au cours de ces 10 dernières, le paysage bâti résidentiel est composé pour moitié de logements collectifs

- Le logement individuel est la forme bâtie la plus construite sur le territoire du BUCOPA. Au cours de la période 2003 – 2012, sur les 9 052 logements bâtis (18,36% de la production de logements à l'échelle du département) :
 - 50,6% des logements sont de type individuel,
 - 49,4% des logements sont de type collectif.
- Le paysage résidentiel bâti au cours de la dernière décennie est à dominante collectif sur les intercommunalités du Canton de Montluel (65,7%) et de Miribel et du Plateau (57,2%).

La proximité de l'agglomération lyonnaise, les contraintes de site, les opérations de renouvellement et de moindre consommation foncière concourent à une production de logements collectifs.

- Dans les territoires ruraux, le logement individuel demeure la forme bâtie la plus prégnant du paysage. La part du logement individuel est supérieure à 70% :
 - 86,7% : communauté de communes de la vallée de l'Albarine,
 - 71,6% : communauté de communes isolées du Canton de Chalamont,
 - 70,4% : communauté de communes Rhône – Chartreuse de Portes.

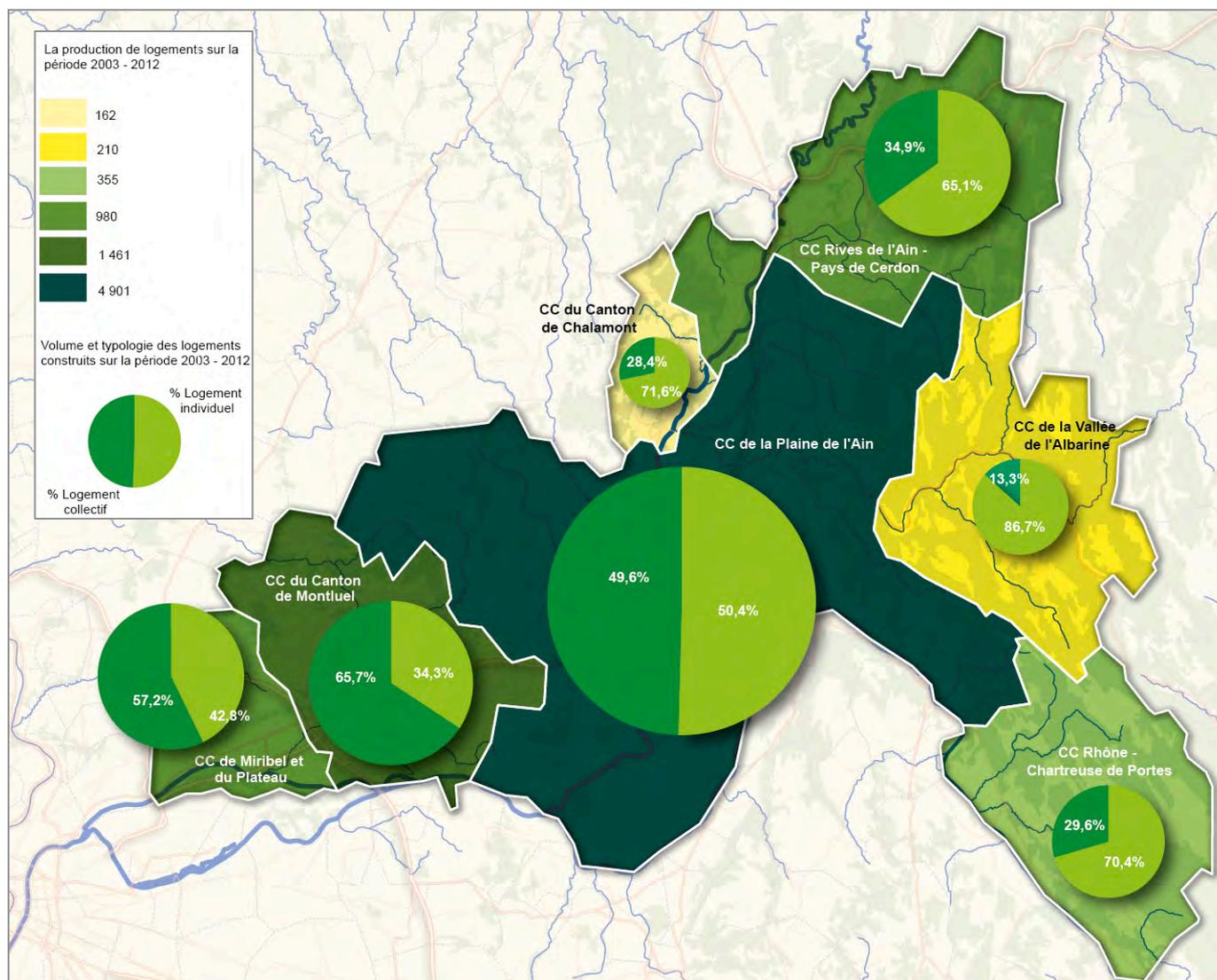
La production de logement sur le territoire entre 2003 et 2012

Source DREAL, données SITADEL

	Logement individuel*		Logement collectif*		Total
CC Rives de l'Ain – Pays de Cerdon	640	65,1%	343	34,9%	983
CC de la Vallée de l'Albarine	182	86,7%	28	13,3%	210
CC Rhône – Chartreuse de Portes	250	70,4%	105	29,6%	355
CC du Canton de Montluel	501	34,3%	960	65,7%	1 461
Communes isolées du Canton de Chalamont	116	71,6%	46	28,4%	162
CC de Miribel et du Plateau	419	42,8%	561	57,2%	980
CC Plaine de l'Ain	2 470	50,4%	2 431	49,6%	4 901
SCOT BUCOPA	4 578	50,6%	4 474	49,4%	9 052
AIN	21 436	43,5%	27 872	56,5%	49 308

Production de logement par EPCI sur la période 2003-2012

Source : DREAL, Données SITADEL, Cartographie : E.A.U.



Tendances

- Inscrit dans la couronne périurbaine de l'agglomération lyonnaise et de Bourg-en-Bresse, le territoire connaît un mode de développement résidentiel qui privilégie un mode d'habiter basé sur la maison individuelle. Depuis 2003, la construction de logements collectifs tend cependant à prendre le pas
- La position géographique apparaît particulièrement attractive. Les habitants disposent d'un cadre de vie de qualité à proximité de ces agglomérations, notamment de leurs zones d'emplois.

Conclusion

- Au regard de la tension exercée sur le foncier, une réflexion est à ouvrir sur les nouveaux modes d'habiter. Des formes urbaines plus compactes sont à encourager sans pour autant renoncer à un double exigence : intimité et individualité, qualité architecturale et environnementale des nouveaux paysages bâtis.
- Les modalités de développement des termes d'une grammaire architecturale et urbaine contemporaine sont également à interroger dans le cadre de la production de nouveaux paysages bâtis à vocation d'habitat et d'activités.

Dynamiques urbaines et capacités foncières

L'emprise de la tâche urbaine évolue de 12% à l'échelle du BUCOPA

- Sur la période 2000 – 2009 (données actualisées en septembre 2012), **la tâche urbaine a progressé de 12%, passant de 8 117 hectares à 9 088 hectares**

Bien qu'importante, cette dynamique est inférieure d'environ 1 point à celle du département de l'Ain (13,2% sur la même période)

- Les évolutions les plus significatives de la tâche urbaine intéressent le secteur de la **plaine de l'Ain et la Côtère : 81% des extensions entre 2000 et 2009.**

Trois secteurs présentent un dynamisme urbain supérieur à la moyenne du BUCOPA la CC Rhône – Chartreuse de Portes (15,1%), les communes isolées du Canton de Chalamont (17,4%) et la communauté de commune de la Plaine de l'Ain (13,8%).

2 105 ha de potentiel d'urbanisation

- Aux documents d'urbanisme (PLU et carte communal) **2 105 hectares de foncier sont classés en zone d'urbanisation future** en 2012. Ce potentiel foncier représente 22% de la tâche urbaine existante.
- En 2012, sur ces 2 105 hectares de potentiel d'urbanisation : **974 ha sont à vocation résidentielle soit 46% des capacités et, 1 023 ha à vocation d'activités économiques soit environ 48% du gisement de développement urbain.**
- Les potentiels d'urbanisation se concentrent préférentiellement dans la **Plaine de l'Ain et la Côtère : 1 808 ha de potentiel d'urbanisation, soit 85% du gisement total.**
- Le **potentiel foncier à vocation de développement économique se concentre préférentiellement dans la plaine de l'Ain** : 84% du gisement foncier est identifié dans la communauté de communes de la Plaine de l'Ain, et près de 93 % de ce gisement est inscrit dans le périmètre Plaine de l'Ain et Côtère.

Evolution de la tâche urbaine sur le secteur du BUCOPA

Données : IGN - BD Topo.

Calcul : Direction départementale des territoires de l'Ain

Evolution de la tâche urbaine	2000	2009 mis à jour septembre 2012	Evolution Ha	Evolution %
CC Rives de l'Ain – Pays de Cerdon	928 ha	1 029 ha	+ 101	+10,9
CC de la Vallée de l'Albarine	421 ha	441 ha	+ 20	+ 4,8
CC Rhône – Chartreuse de Portes	392 ha	451 ha	+ 59	+ 15,1
CC du Canton de Montluel	1 248 ha	1 383 ha	+ 135	+ 10,8
Communes isolées du Canton de Chalamont	167 ha	196 ha	+ 29	+ 17,4
CC de Miribel et du Plateau	1 084 ha	1 175 ha	+ 91	+ 8,4
CC Plaine de l'Ain	3 877 ha	4 413 ha	+ 536	+ 13,8
SCOT BUCOPA	8 117 ha	9 088 ha	+ 971	+12

Potentiel d'urbanisation le secteur du BUCOPA

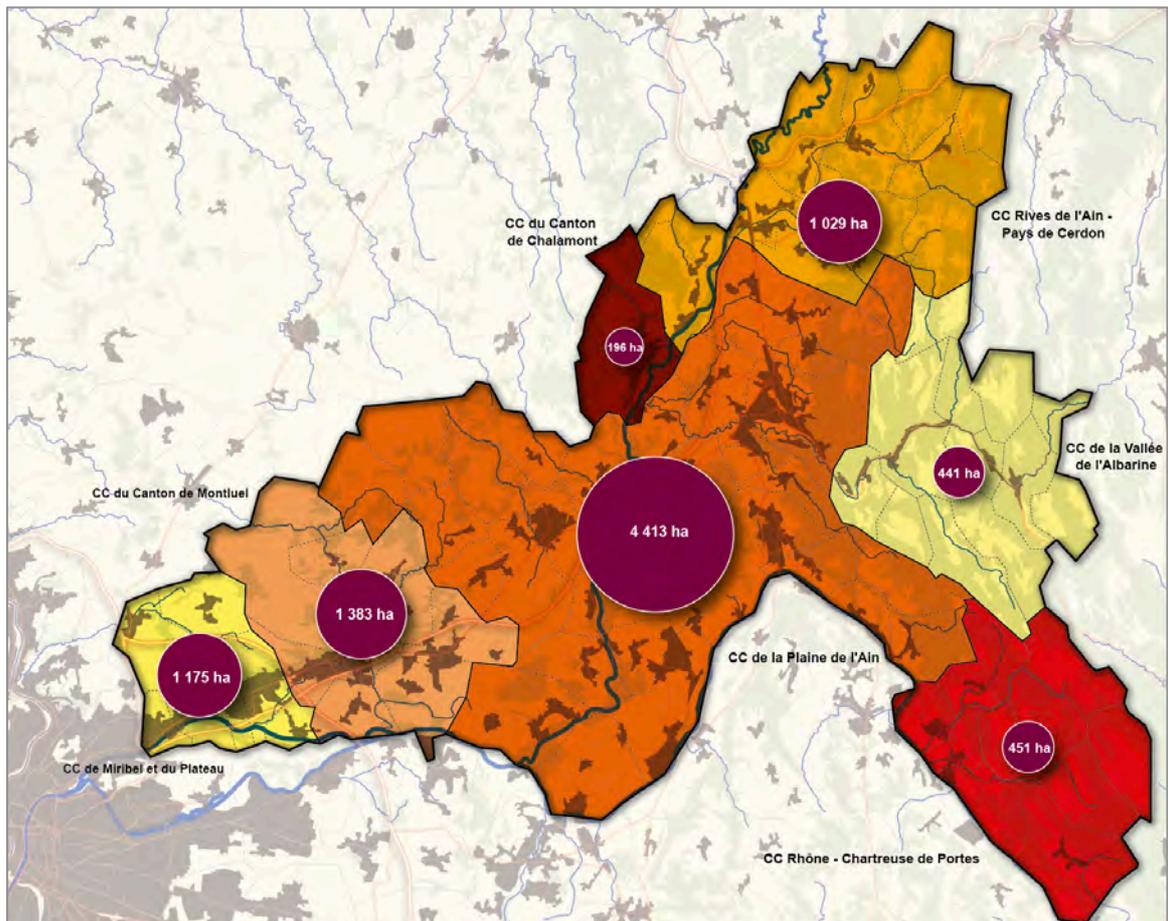
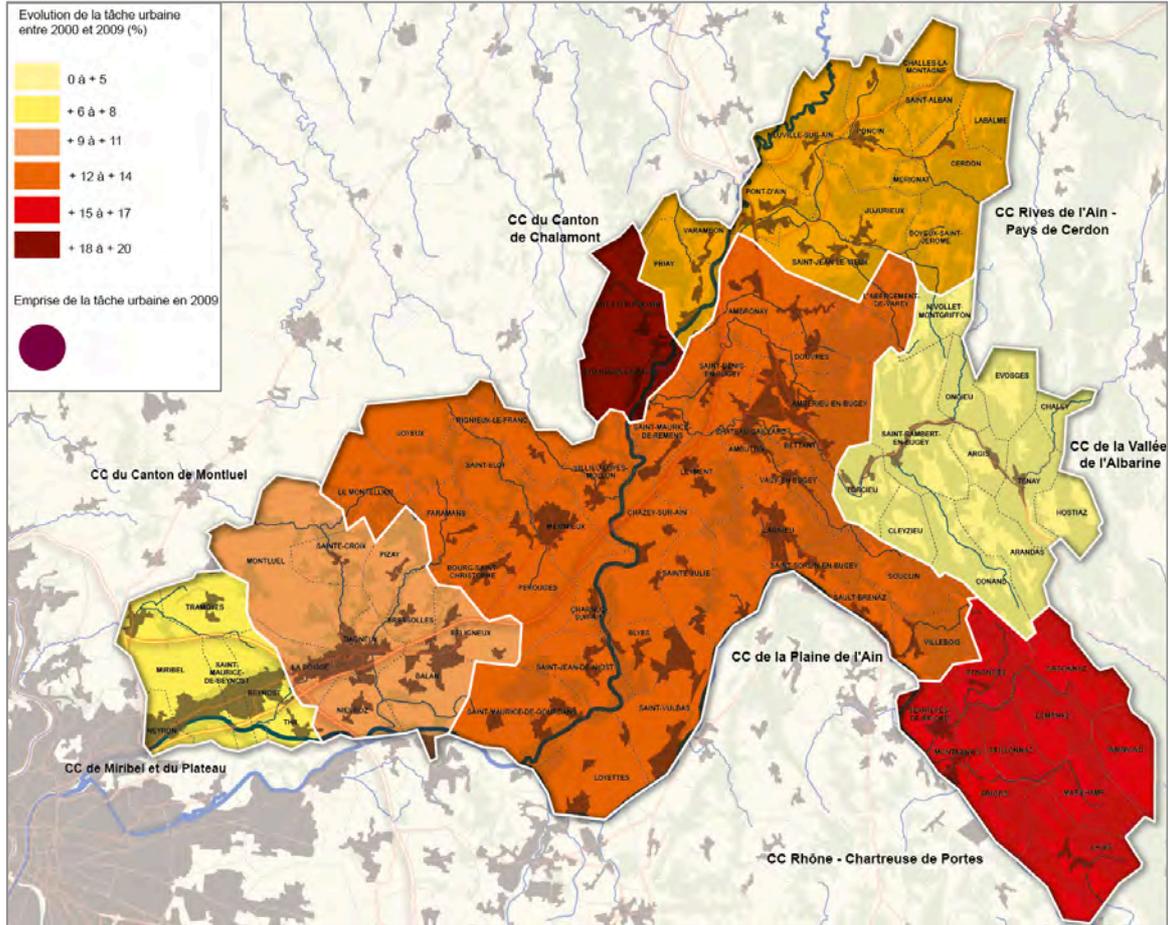
Données : IGN - BD Topo.

Calcul : Direction départementale des territoires de l'Ain

	Potentiel d'urbanisation 2012	Potentiel résidentiel	Potentiel activité
CC Rives de l'Ain – Pays de Cerdon	180 ha	133 ha	40 ha
CC de la Vallée de l'Albarine	34 ha	32 ha	0 ha
CC Rhône – Chartreuse de Portes	83 ha	49 ha	31 ha
CC du Canton de Montluel	185 ha	113 ha	61 ha
Communes isolées du Canton de Chalamont	25 ha	26 ha	0 ha
CC de Miribel et du Plateau	144 ha	100 ha	33 ha
CC Plaine de l'Ain	1 454 ha	521 ha	858 ha
SCOT BUCOPA	2 105 ha	974 ha	1 023 ha

Evolution de la tâche urbaine

Données : IGN - BD Topo. Calcul : Direction départementale des territoires de l'Ain. Cartographie : EAU



La couverture en document d'urbanisme qui varie selon les secteurs de notre territoire

- En 2013, sur l'ensemble du territoire d'étude, la **couverture en document d'urbanisme est majoritairement assurée par des Plans Locaux d'Urbanisme** :
 - 11 communes sont sous régime RNU, 8 communes ont une carte communale,
 - 54 communes ont un PLU et 12 ont un POS.

- La couverture en POS – PLU reste concentrée sur les EPCI de la Plaine de l'Ain, du Canton de Montluel, de Miribel et Plateau, du Canton de Chalamont. Ce contexte montre une volonté du territoire de maîtriser et d'organiser les développements résidentiels, d'activités dans les secteurs en continuité de l'agglomération lyonnaise et de Bourg-en-Bresse.

Dans le Bugey, une double tendance se manifeste. Les communes de vallées et de contreforts sont pourvues en PLU ou POS. A l'inverse, les communes hors vallée ou les plus isolées sont sous le régime du RNU ou de la carte communale.

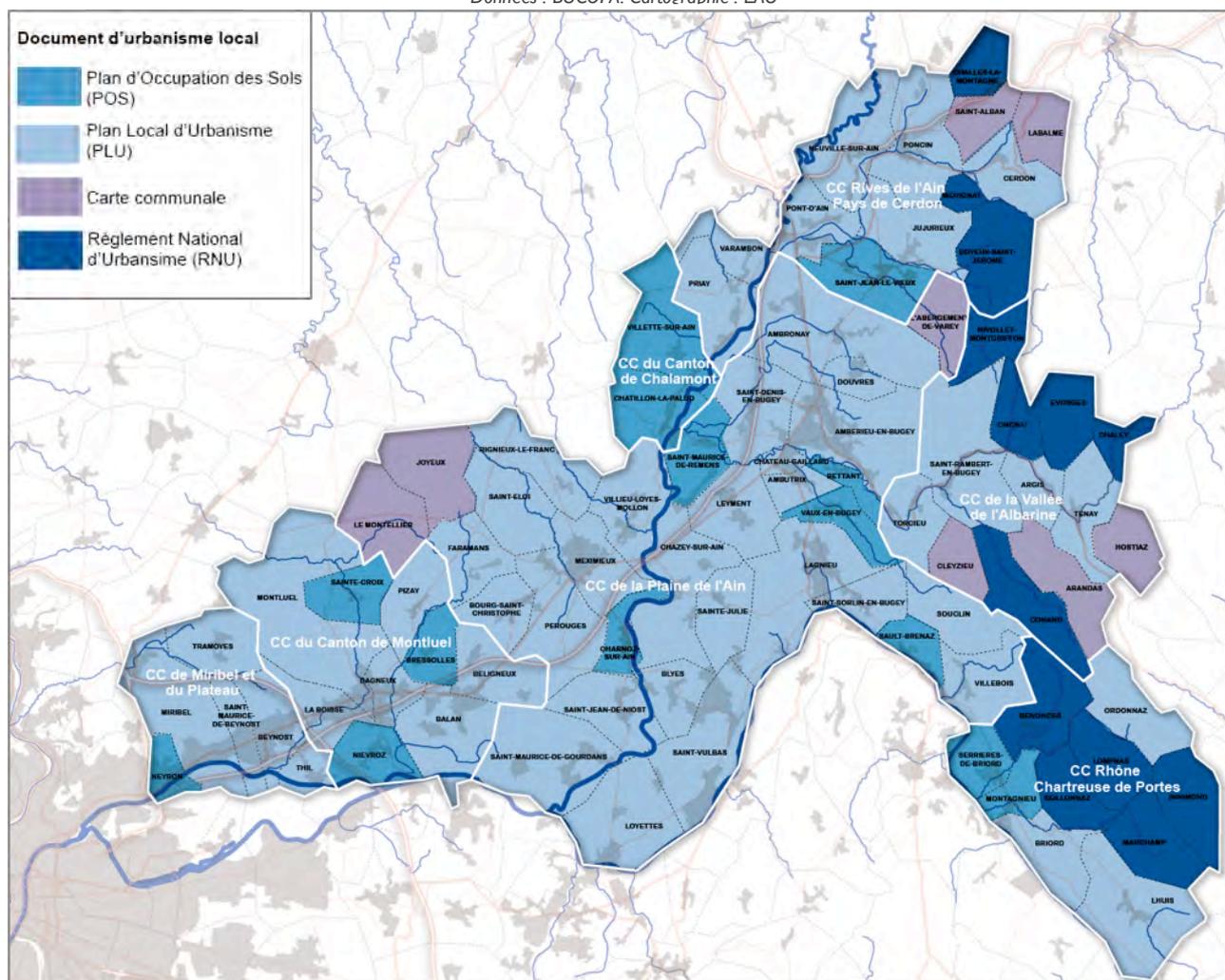
En environnement territorial « scotisé ».

- En 2013, **un large quadrant situé à l'Ouest du BUCOPA est couvert par des SCoT** (source DREAL) :
 - Bourg-en-Bresse – Revermont (approuvé en 2007), Dombes (approuvé en 2010), SEPAL (approuvé en 2010), Boucle du Rhône en Dauphiné (approuvé en 2007).
 - Les SCoT du Haut Bugey et du Bugey sont en cours d'élaboration.

- Depuis la mise en œuvre du SCoT, entre 2003 et 2012, **41 PLU ont été mis en compatibilité avec le SCoT et 24 sont, à fin 2013, en cours de révision.**

Couverture du territoire en documents d'urbanisme

Données : BUCOPA. Cartographie : EAU



Informations sur les indicateurs retenus

Méthodologie - tâche urbaine :

La tâche urbaine couvre l'ensemble des espaces urbanisés d'une commune. Etablie pour les années 2000, 2005, 2009, elle permet de dresser un constat de l'évolution de l'urbanisation.

Méthodologie de la DDT de l'Ain

Méthodologie – potentiels d'urbanisation :

1. Détermination du contour des zones AU/NA des documents d'urbanisme (PLU et CC)

2. Qualification des zones urbanisables à partir des règlements :

- Selon leur vocation principale : habitat et mixte, activités, loisirs, tourisme et équipements.

- Selon leur constructibilité dans le temps : immédiatement constructibles (zones IAU, INA et C des cartes communales) ou réserves foncières ((zones 2AU et 2NA)

3 - Identification et suppression des zones déjà urbanisées dans la table des potentiels réglementaires 2012 par traitement automatique (suppression des zones non cadastrées, suppression des parcelles bâties $\leq 1500 \text{ m}^2$) puis vérification manuelle (vérification et rectification de chaque zone à partir de l'orthophoto IGN 2009 et du cadastre 2012).

4. Identification de l'occupation du sol des zones potentiels d'urbanisation à partir du RPG 2011, de la BD TOPO IGN végétation 2011 et de la BD ORTHO IGN 2009.

Conclusion

- Sur le territoire du SCoT, la production de logements individuels et les développements liés aux activités économiques génèrent des **demandes foncières particulièrement soutenues**. Aussi, l'agriculture et les terres cultivées se révèlent très sollicitées, se posent les questions de l'équilibre entre préservation des terres agricoles, valorisation des paysages et développement démographique et économique.

Tendances

- Des **réserves foncières qui assurent des marges de développement et d'aménagement importantes** et mettent également en lumière une politique accueillante du territoire en activités économiques et en habitat.
- Des réserves foncières qui soulignent **l'attractivité économique de certains secteurs de notre territoire et notamment la Plaine de l'Ain,**

Niveau et organisation de l'offre

une offre qui assied le rayonnement du BUCOPA

- 3 960 équipements en 2012;
- un taux d'équipements par habitant très élevé (296 éqpts/10 000 hab.), qui différencie le BUCOPA du reste du Département (284 éqpts/10 000 hab.), en interface avec l'agglomération lyonnaise et les communes rurales de l'Ain.

La hiérarchisation des polarités du territoire

- Une bonne desserte des territoires ruraux réalisée à l'échelle du BUCOPA, la Côtière et la Plaine de l'Ain concentrant des équipements dont leurs populations ne sont pas seules bénéficiaires.
- La concentration de la moitié des équipements dans 6 communes, qui possèdent chacune plus de 200 équipements (534 pour Ambérieu-en-Bugey, pôle supérieur du territoire), permettant d'asseoir le rayonnement du BUCOPA.

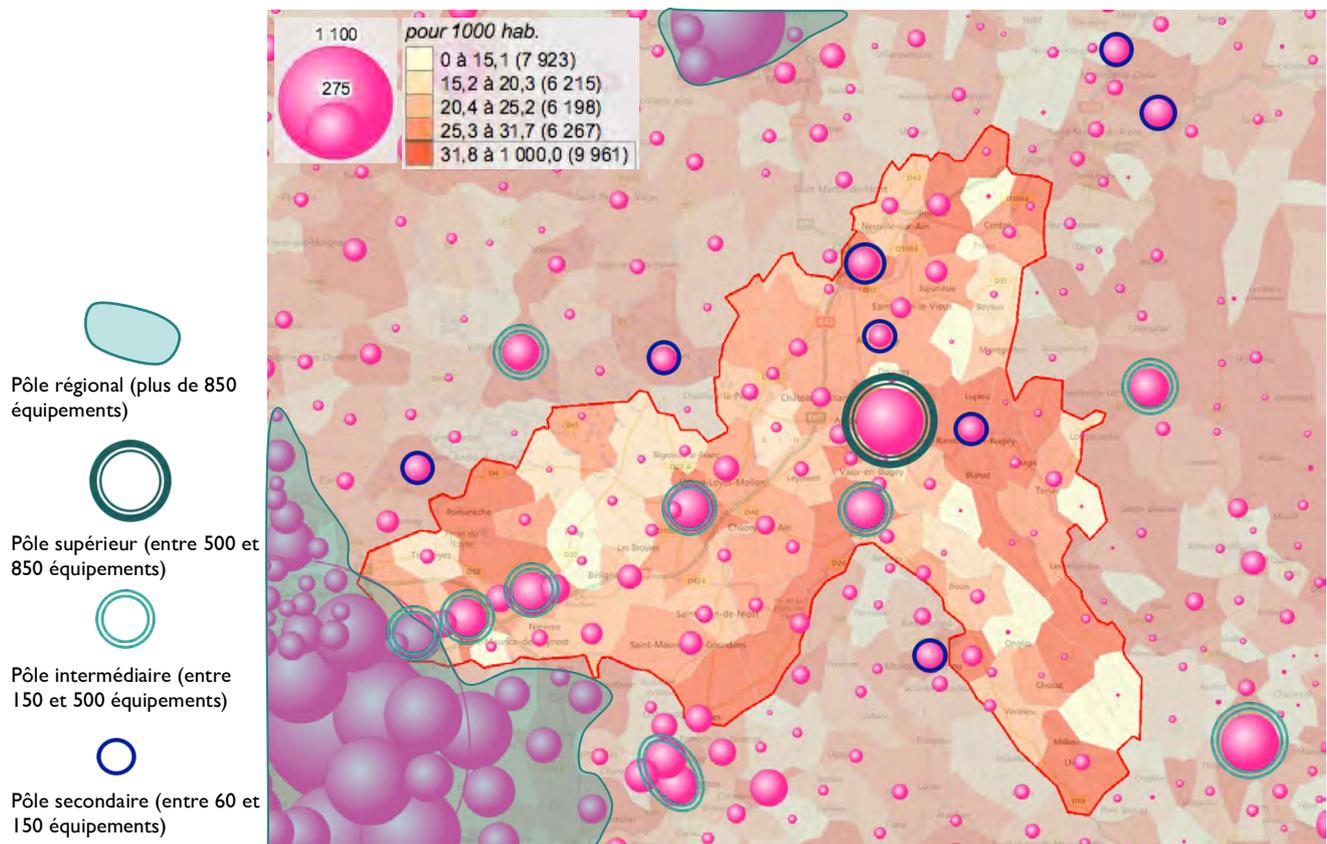
- Des polarités intermédiaires et secondaires bien ancrées localement suite à la croissance de la demande (développement démographique).
- Une spécificité locale dans la hiérarchisation urbaine :
 - Ambérieu est le seul pôle supérieur (entre 500 et 850 équipements) dans un environnement où les pôles régionaux encadre le territoire du SCoT (agglomération de Lyon, Villefranche-sur-Saône, Bourg-en-Bresse, Chambéry),
 - Des pôles intermédiaires nombreux : Villars-les-Dombes, Hauteville-Lompnes, Belley, Charvieu-Chavagnieu.

Une offre qui permet une autonomie de fonctionnement, pour un territoire de vie cohérent.

Une offre compétitive, renforçant l'attractivité du BUCOPA sur les territoires voisins.

Nombre total des équipements dans le BUCOPA, niveau d'équipements (en nombre d'équipements pour 1 000 hab) et hiérarchisation des polarités du territoire

Source : Base permanente des équipements en 2012, INSEE 2013.



Analyse particulière par secteur

Comparée à l'offre du département de l'Ain, celle du BUCOPA se distingue sur les secteurs suivants :

- les équipements et services dédiés aux fonctions médicales et paramédicales,
- les services aux particuliers.

Au contraire, un certain sous-équipement dans concernant :

- le commerce (Cf. fiche spécifique Commerce),
- les équipements et services de santé, plus particulièrement de l'action sociale et les établissements de santé,
- ceux du sport, de la culture et des loisirs.

L'enseignement est dans la moyenne départementale, l'enseignement du premier degré étant même légèrement mieux représenté qu'ailleurs dans l'Ain.

Cette offre correspond globalement aux besoins du territoire, qui accueille plutôt des ménages avec enfants et des personnes âgées, expliquant le bon niveau des fonctions médicales et paramédicales, des soins de beauté ou des agences immobilières.

Mais le faible niveau d'équipement interroge toutefois la capacité du territoire à répondre à la croissance des nouveaux besoins.

Des spécificités locales qui soulignent certaines caractéristiques :

- l'action sociale est surreprésentée dans la Vallée de l'Albarine, comme les fonctions médicales et paramédicales dans la CC Rives de l'Ain - Pays de Cerdon, du fait de politiques locales volontaristes et une offre qui correspond à la population vieillissante (hébergement ou soin à domicile pour personnes âgées),
- des établissements d'enseignement faiblement présents du fait de l'absence de polarité urbaine suffisante (mais un projet de lycée interdépartemental à Briord) : un équipement du territoire qui court après son développement,
- la concentration des établissements de santé de court, moyen et long séjour à Ambérieu.

Une offre principalement de proximité

Un niveau d'équipement supérieur à celui du département : 235 éqpt/10 000 hab contre 222 dans le département.

Avec les 4/5^e de l'offre en équipements de proximité, une typologie d'équipement qui rapproche le BUCOPA des territoires ruraux.

Niveau d'équipements (en nombre d'équipements pour 10 000 hab) par domaines

Source : Base permanente des équipements en 2012, INSEE 2013.

Niveau d'équipements du BUCOPA	Commerces	Enseignement primaire	Enseignement secondaire	Services aux particuliers	Sports, cultures, loisirs	Action sociale	Fonctions Médicales et Paramédicales	Etablissements de santé
CC Rives de l'Ain - Pays de Cerdon	37	9,8	1,5	169,1	33,1	4,5	42,1	6,0
CC de la Vallée de l'Albarine	26	11,1	1,9	178,2	44,5	13,0	24,1	5,6
CC Rhône - Chartreuse de Portes	21	13,8	0,0	209,1	36,8	4,6	20,7	2,3
CC du Canton de Montluel	24	6,6	1,8	160,6	26,3	3,9	38,2	6,1
Com. Isolées du Cant. Chalamont	13	8,9	0,0	129,8	31,3	4,5	22,4	0,0
CC de Miribel et du Plateau	49	5,7	2,2	170,6	19,5	5,7	49,1	6,2
CC de la Plaine de l'Ain	43	7,4	1,1	170,8	22,6	4,4	46,2	5,7
SCOT BUCOPA	38	7,6	1,4	169,7	25,3	4,9	42,8	5,7
Ain	40	7,4	1,6	158,0	26,3	6,1	38,8	6,1
France métropolitaine	48	6,8	1,8	165,7	17,2	6,5	49,5	7,2
Rhône-Alpes	50	7,6	1,8	175,9	16,6	7,0	51,6	6,9

Niveau d'équipements (en nombre d'équipements pour 10 000 hab) par niveau de gamme

Source : Base permanente des équipements en 2012, INSEE 2013.

Équipements du BUCOPA	équipements totaux		% des équipements de la Région	équipements de proximité		équipements intermédiaires		équipements supérieurs	
		/ 10 000 hab			/ 10 000 hab		/ 10 000 hab		/ 10 000 hab
CC Rives de l'Ain - Pays de Cerdon	403	257	0,2%	342	43	57	43	4	3
CC de la Vallée de l'Albarine	164	258	0,1%	139	41	22	41	3	6
CC Rhône - Chartreuse de Portes	134	292	0,1%	127	16	7	16	0	0
CC du Canton de Montluel	609	217	0,3%	495	40	91	40	23	10
Com. Isolées du Canton de Chalamont	47	197	0,0%	44	9	2	9	1	4
CC de Miribel et du Plateau	697	232	0,4%	524	65	147	65	26	11
CC de la Plaine de l'Ain	1 906	234	1,0%	1 477	52	328	52	101	16
SCOT BUCOPA	3 960	296	2,0%	3 148	235	654	49	158	12
Ain	16 971	284	8,6%	13 282	222	2 943	49	746	12
Rhône-Alpes	197 811	317	100%	151 304	243	35 944	58	10 563	17

La santé

Des établissements de santé très peu présents, à l'exception de la Vallée de l'Albarine (présence de 3 pharmacies) :

- 1 maternité,
- 2 établissements de santé de court séjour,
- 2 établissements de santé de moyen séjour,
- 8 structures psychiatriques en ambulatoire,
- 40 pharmacies.

Dans un contexte vieillissement de la population et d'accueil de nouveaux habitants socialement fragiles :

- l'offre en établissement de santé est en enjeu majeur, l'accès aux soins constituant un des critères de choix pour l'installation de ménages.
- l'offre en fonctions médicales et paramédicales (professionnels de santé) est également un critère, l'attractivité locale s'accroissant avec la densité de praticiens,

- le sous-équipement en équipements et services de soins de proximité dans les territoires de montagne et les villages de la plaine constitue un enjeu fort (capacité de déplacement réduite, absence de véhicule).
- L'action sociale est très bien représentée du fait des 30 établissements d'hébergement pour personnes âgées (2,2/10 000 hab., contre 1,6 en Rhône-Alpes),
- Mais pêche sur les services aux personnes handicapées, les gardes d'enfants en âge préscolaire (14 dont 13 dans les communes urbaines) et les soins aux personnes âgées à domicile (5 au total) pour personnes fragiles (concentration de l'offre - 3, en dans la Plaine de l'Ain).

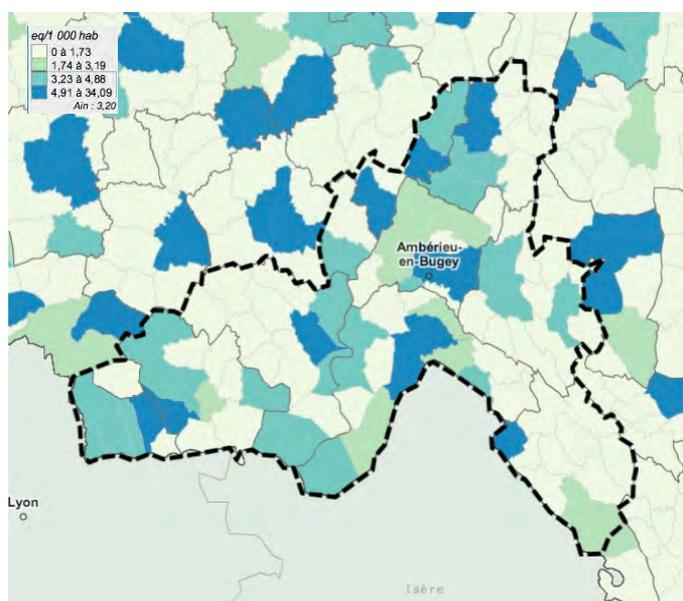
Niveau d'équipements (en nombre d'équipements pour 10 000 hab) dans les différents domaines de la santé

Source : Base permanente des équipements en 2012, INSEE 2013.

Équipements de santé	Santé	Action sociale	Fonctions Médicales et Paramédicales	Etablissements de santé	Dont équipements de proximité
CC Rives de l'Ain - Pays de Cerdon	53	169	33	5	40
CC de la Vallée de l'Albarine	43	178	45	13	28
CC Rhône - Chartreuse de Portes	28	209	37	5	23
CC du Canton de Montluel	48	161	26	4	32
Com. Isolées du Canton de Chalamont	27	130	31	4	22
CC de Miribel et du Plateau	61	171	19	6	36
CC de la Plaine de l'Ain	56	171	23	4	35
SCOT BUCOPA	53	170	25	5	34
Ain	51	158	26	6	33
France métropolitaine	63	166	17	7	41
Rhône-Alpes	66	176	17	7	42

Niveau d'équipements des communes en structures de santé de proximité (en nombre d'équipements pour 1 000 hab) : un enjeu pour les populations les plus fragiles

Sources : Base permanente des équipements en 2012, INSEE 2013 ; Observatoire des territoires de l'Ain, 2013.



Des équipements culturels et de loisirs comme frein à l'attractivité touristique

Un bon niveau d'équipement global

- Un bon niveau d'équipement global en infrastructures sportives, de loisirs et culturelles (de 25 éqpts/10 000 hab. contre 17 en Rhône-Alpes).
- Un territoire qui répond donc aux besoins en équipements sportifs de sa population, notamment (tableau ci-contre) :

Niveau d'équipements spécifique des installations de sport

Source : Base permanente des équipements en 2012, INSEE 2013.

Équipements sportifs	Niveau d'équipement (/10 000 hab.)		
	BUCOPA	Ain	Rhône-Alpes
21 terrains d'athlétisme	1,6	1,3	0,6
10 bassins de natation	0,7	0,6	0,6
11 roller-skate-vélo bicross ou freestyle	0,8	0,9	0,7
18 salles ou terrains spécialisés	1,3	1,3	1,3
86 bouledromes	6,4	6,6	3,2
70 plateaux extérieurs ou salles multisports	5,2	6,0	3,7
51 cours de tennis	3,8	3,6	2,7
68 terrains de grands jeux	5,1	5,7	3,4
2 cinémas	0,1	0,2	0,4
1 théâtre	0,1	0,1	0,1

Niveau d'équipements (en nombre d'équipements pour 10 000 hab) dans la culture, les loisirs et le sport

Source : Base permanente des équipements en 2012, INSEE 2013.

Sport, culture, loisirs	Ensemble du domaine	dont équipements de proximité	dont équipements intermédiaires	dont équipements supérieurs
CC Rives de l'Ain - Pays de Cerdon	33	30	3,0	0
CC de la Vallée de l'Albarine	45	37	7,4	0
CC Rhône - Chartreuse de Portes	37	32	4,6	0
CC du Canton de Montluel	26	20	6,6	0
Com. Isolées du Canton de Chalamont	31	27	4	0
CC de Miribel et du Plateau	19	15	4,0	0,4
CC de la Plaine de l'Ain	23	18	4,0	0,3
SCOT BUCOPA	25	21	4,5	0,2
Ain	26	22	4,2	0,3
France métropolitaine	17	14	3,0	0,5
Rhône-Alpes	17	13	3,2	0,5

Mais des équipements culturels ou touristiques peu présents

Le niveau d'équipement du BUCOPA dans des structures culturelles ou de loisirs haut-de-gamme est très faible (de 0,2 contre 0,3 et 0,5 équipements pour 10 000 habitants dans l'Ain et en Rhône-Alpes).

Les équipements culturels et de loisirs présents :

- 1 théâtre de 974 places à Miribel,
- 13 centres équestres (surreprésentation par rapport à la Région),
- 1 terrain de golf.

Une offre en équipements touristiques peu visible :

- 21 hôtels, pour 561 chambres (4,1 % contre 6,5 % dans l'Ain et 10,9 % en Rhône-Alpes),
- 11 campings pour 320 emplacements (2,4 % contre 6,9 % dans l'Ain et 9,8 % en Rhône-Alpes),
- mais 295 restaurants, soit 2,2 restaurants pour mille habitants, contre 2,19 % dans l'Ain (mais moins que les 3,0 % en Rhône-Alpes).

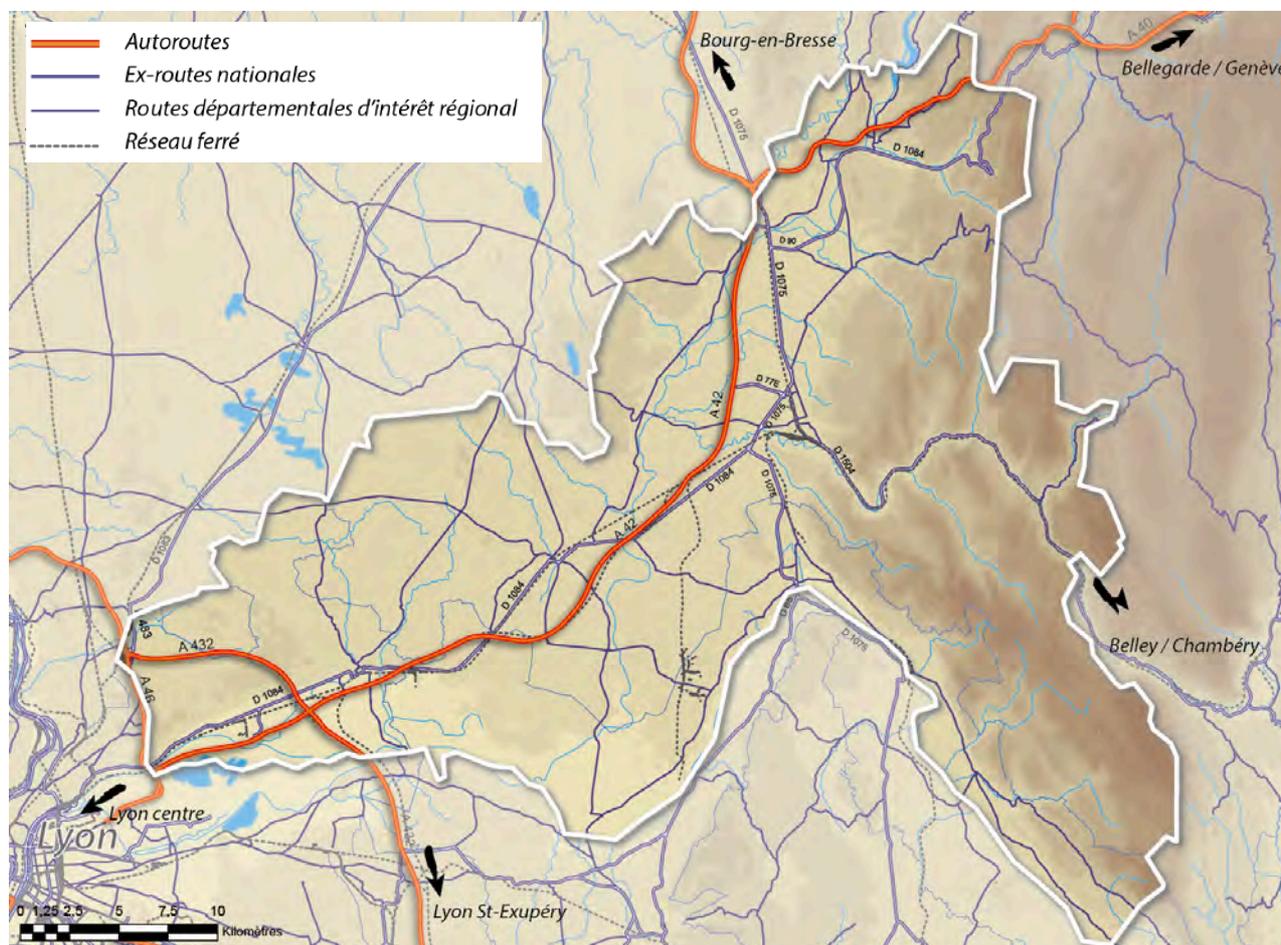
Toutefois, une volonté locale de développer l'offre touristique, qui ne permet pas aujourd'hui d'accueillir des populations extérieures pour des moyens et des longs séjours : 13 informations touristiques dans le territoire (offices du tourisme notamment).

Un territoire aujourd'hui qui vise avant tout à répondre aux besoins quotidiens des populations locales, malgré des potentiels de développement touristique sur des acquis (patrimoine industriel et historique, patrimoine naturel, cultures labellisées).

Un territoire connecté par les grandes infrastructures

À l'espace national et international

Carte des infrastructures de transport dans le BUCOPA : un secteur connecté aux espaces nationaux, européens et internationaux. Source : EAU – Proscot, 2013.



La couverture du BUCOPA par tous les types d'infrastructures de transport :

- Le réseau viaire avec, sur le territoire du SCoT :
 - les autoroutes :
 - l'A 42, qui relie Lyon (58 200 véhicules jour à Miribel) à Pont-d'Ain (32 000 vj).
 - l'A 40, qui relie Pont-d'Ain à l'Est à Genève puis Fayet (Haute-Savoie) et à l'Ouest vers Mâcon.
 - les routes départementales (anciennes routes nationales) :
 - l'épine dorsale du BUCOPA avec la D1084, entre Miribel et St-Denis-en-Bugey (13 000 véhicules jour à La Boisse), qui relie Ambérieu-en-Bugey au boulevard périphérique de Lyon (RN346) et Pont-D'Ain à Bellegarde-sur-Valserine via Nantua.
 - la RD1075, entre Lagnieu (11 800 vj) et Pont-d'Ain, qui relie le BUCOPA à Bourg-en-Bresse et à l'Isère (Ambérieu : 22 000 vj),
 - la RD1504 à l'Est, entre Ambérieu-en-Bugey (9500 vj) et Belley (3 400 vj à Tenay).
- Le réseau ferré, avec :
 - la LGV Paris-Lyon-Marseille, qui traverse l'Ouest du territoire,
 - le Réseau TER : Lyon-Chambéry et Ambérieu-Bourg-en-Bresse,
 - la branche Nord du projet de Contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise (CFAL).
- Le réseau fluvial, les voies du Rhône étant navigables,
- la proximité de l'aéroport international Lyon, Saint-Exupéry, 4^e aéroport français en 2012.

Des projets d'infrastructures lourdes

Une situation privilégiée à la croisée des différentes infrastructures de communication d'échelle européenne, qui sera renforcée par deux grands projets aujourd'hui actés.

Le contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise (le CFAL),

Projet déclaré d'utilité publique le 28 novembre 2012

- le contournement ferré de l'agglomération lyonnaise concerne d'abord les flux de fret ferré et cherche à désengorger le noeud de Lyon Part-Dieu, et lie la Région Rhône-Alpes à l'espace italien (dans l'optique de la réalisation du projet de la LGV Lyon-Turin)
- Une fonction *Voyageur* ajoutée au projet par décision ministérielle avec notamment le renforcement de la desserte de l'aéroport Saint-Exupéry.

Les objectifs du contournement sont :

- Une traversée rapide de l'agglomération lyonnaise,
- Favoriser le transport de voyageurs en gare de Lyon Part Dieu (accroissement de la capacité d'accueil),
- Mieux desservir l'aéroport Lyon Saint-Exupéry (intermodalité avion-fer),
- Améliorer les dessertes des sites ferroviaires existants et des zones logistiques.

Le tronçon Nord du CFAL (entre Saint-Laurent-de-Mure et Saint-Denis-en-Bugey) s'étendra sur 50 km et sera développé en bordure des infrastructures de transport existantes (ligne TER, routes et autoroute).

Il permettra la circulation des trains fret et des trains voyageurs.

Une vue projetée du projet Transpolis sur le site des Fromentaux.

Source : www.bugey-cotiere.fr, juillet 2013



La plateforme d'Autoroute Ferroviaire Alpine (AFA) à Fromentaux-Leyment

Après avoir été un temps envisagé comme la prochaine plateforme multimodale de l'Est lyonnais (après Grenay), le camp militaire des Fromentaux (parcelle de 116 ha appartenant à l'Etat) fait aujourd'hui l'objet d'un nouveau projet.

Aujourd'hui propriété du Département de l'Ain, 60 % de la parcelle devrait accueillir le Projet TRANSPOLIS. La SAS Transpolis, partie prenante de ce projet, transfère depuis le département du Rhône un cercle de vitesse ainsi qu'une piste pour camion, afin de concentrer sur ce nouveau site, les différentes composantes pour tester la "ville du futur".

Le projet, consistant à une activité d'innovation, de test et de logistique, constituera une zone de destination pour toutes les expérimentations en matière d'équipements urbains, d'aménagement et de solutions diverses orientées vers le transport (de voyageurs et de marchandises).

Cette ville-laboratoire à taille réelle sera également intégrée au pôle de compétitivité LUTB.

Portée par le pôle LUTB, la plateforme scientifique et technique dédiée aux transports moyennant 20M€.

Les 40 % restant de la parcelle ne font aujourd'hui l'objet d'aucun projet connu par son propriétaire (le CG01).

La révision du SCoT du BUCOPA sera l'occasion de questionner avec le Conseil général de l'Ain le devenir de ce tènement.

L'offre en transport en commun

Les liaisons ferrées interurbaines

Le Schéma régional des Services de Transport de 2008 (Région Rhône-Alpes), constitue le cadre de développement d'une offre de transport efficace à l'échelle de la Région, suivant 5 grandes orientations, dont :

- "Conforter le maillage du territoire par sa desserte en transport collectif",
- "Faire fonctionner pleinement l'intermodalité et la complémentarité des services de transport".

Le réseau des transports express régionaux

Un réseau hiérarchisé :

- des dessertes TER "Réseau de Villes", avec des trains Intercité et de maillage régional :
 - La ligne 4 "Anncely/Aix/Ambérieu/Lyon", avec une à deux missions en heure de pointe,
 - La ligne 3 "St Gervais/Evian/Genève-Bellegarde-Lyon Perrache", avec une mission en heure de pointe.

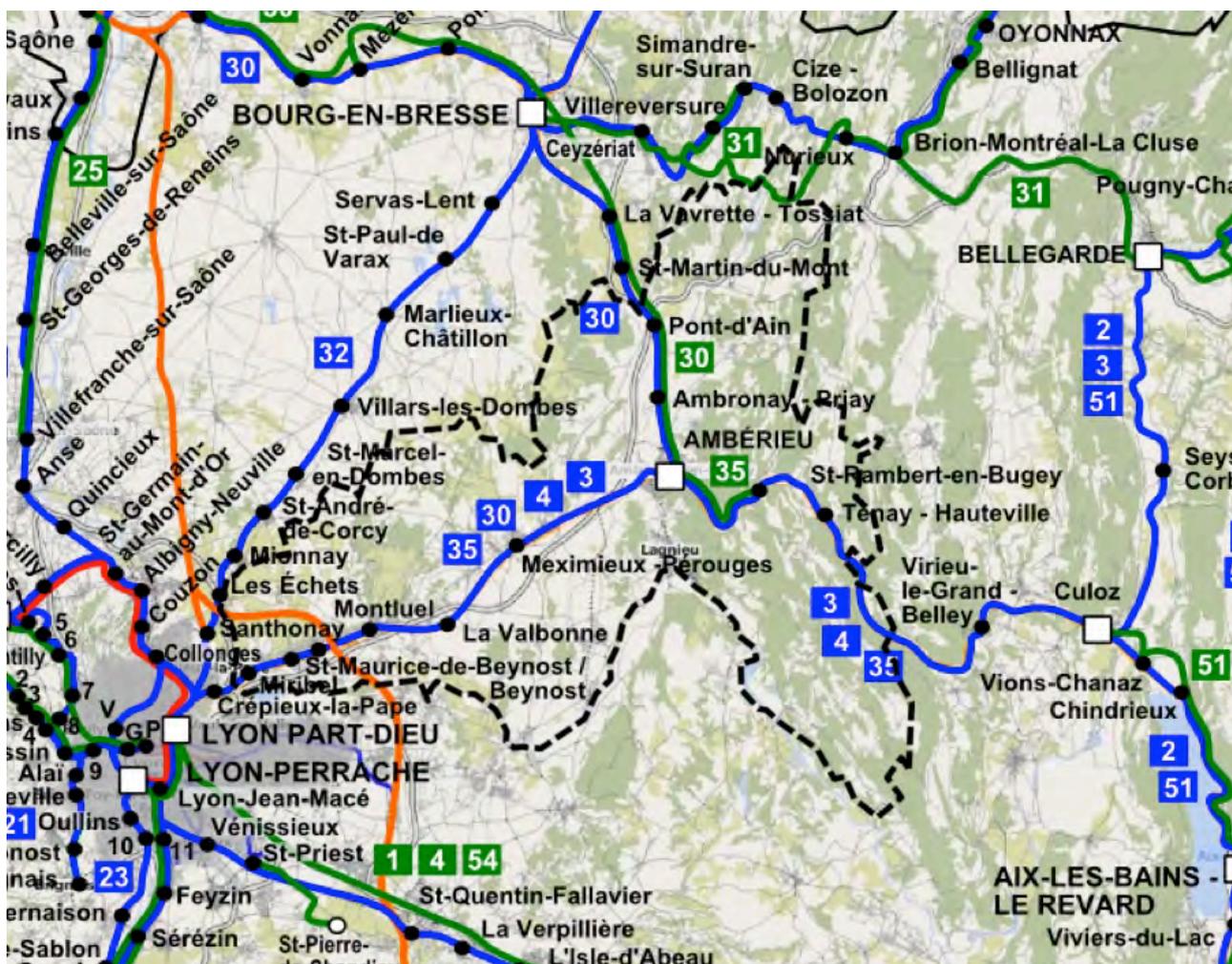
- des dessertes TER "Réseau de proximité", avec des trains périurbains et de desserte de pays, afin de répondre aux spécificités des territoires :

- La ligne 30 "Mâcon/Bourg-en-Bresse/Ambérieu", avec deux missions en heure de pointe, et aucun train entre 13 et 16h.
- La ligne 35 "Chambéry Challes les Eaux/Culoz/Ambérieu/Lyon Perrache ou Lyon Part-Dieu", avec deux à quatre missions en heure de pointe et une en heure creuse.

- les dessertes en car avec la ligne Réseau régional étudiant, "Chambéry / Ambérieu / Bourg-en-Bresse", qui permet aux étudiants de rentrer chez eux le week-end et de rejoindre directement leur campus universitaire le dimanche soir.

Gares et lignes TER au sein du BUCOPA

Source Observatoire des transports, Région Rhône-Alpes.



La hiérarchisation des gares

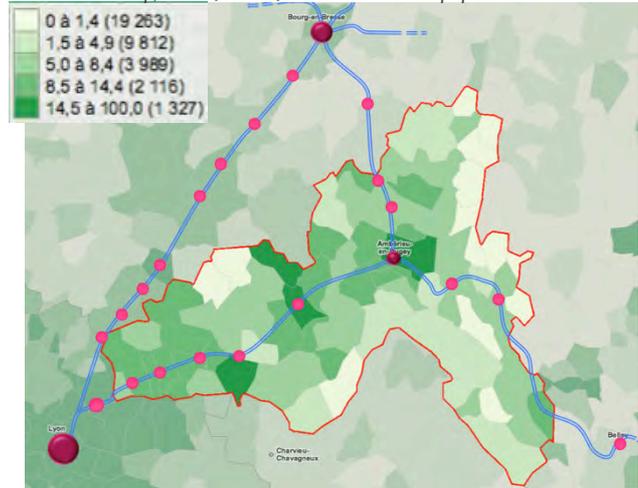
Le SRST Rhône-Alpes a élaboré une typologie des gares suivant le niveau d'intermodalité. Dans le BUCOPA, ce sont :

- les pôles de rabattement (ville de moins de 15 000 habitants et pouvant bénéficier d'une zone d'influence de plus de 20 000 personnes) d'Ambérieu-en-Bugey, Meximieux-Pérouges et Montluel,
- les gares périurbaines de proximité, situées entre Lyon et Ambérieu, desservies par les lignes 3, 4, 30 et 35 : Miribel, Saint-Maurice-de-Beynost/Beynost, et La Valbonne,
- les gares de proximité, qui desservent des bassins de vie moins importants, notamment en milieu rural : Saint-Rambert-en-Bugey et de Tenay-Hauteville desservies par les lignes 3, 4, et 35, et les gares de Pont-d'Ain et d'Ambronay-Priay desservies par les lignes 30 et RRE.

Des pôles gares qui influent sur le recours au transport en commun, les zones les mieux desservies (Côtière et Plaine de l'Ain) étant celles où la part modale des navettes domicile-travail est la plus élevée.

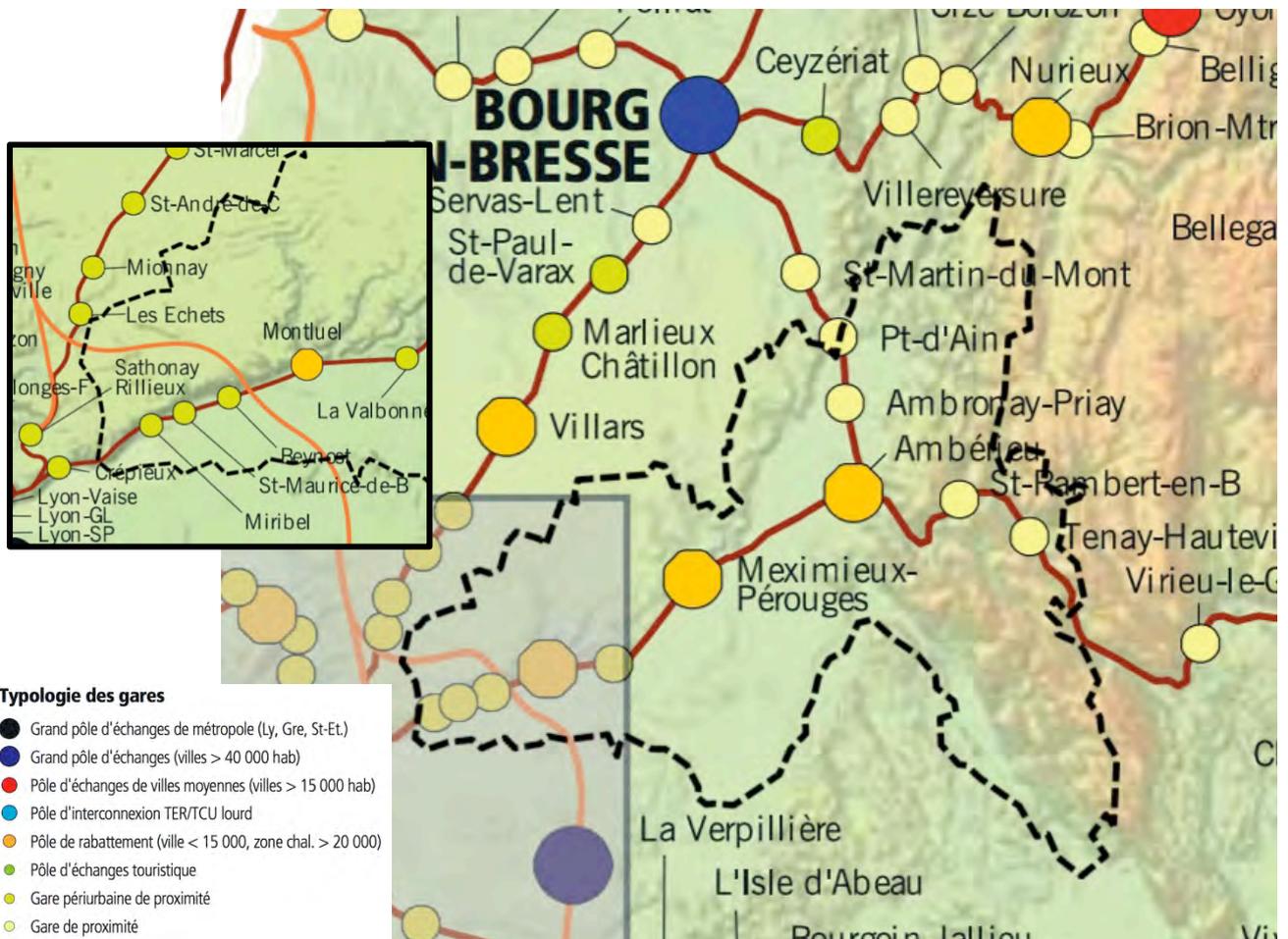
Part des transports en commun dans les déplacements domicile-travail, 2010

Source : Geodip, 2013 ; INSEE, recensement de la population 2010.



Typologie régionale des gares ferroviaires – SRST Rhône-Alpes

Source : Schéma régional des services de transport, Région Rhône-Alpes, 2008.



Typologie des gares

- Grand pôle d'échanges de métropole (Ly, Gre, St-Et.)
- Grand pôle d'échanges (villes > 40 000 hab)
- Pôle d'échanges de villes moyennes (villes > 15 000 hab)
- Pôle d'interconnexion TER/TCU lourd
- Pôle de rabattement (ville < 15 000, zone chal. > 20 000)
- Pôle d'échanges touristique
- Gare périurbaine de proximité
- Gare de proximité

Les liaisons routières

Le réseau de transport de l'Ain

Le Département de l'Ain développe un réseau de transport de voyageurs interurbain opéré par autocars. Parmi les 36 lignes régulières qui maillent le département, 9 desservent le BUCOPA :

- Quatre lignes internes au territoire du SCoT :
 - la 103 : Lagnieu / Ambérieu-en-Bugey, avec les navettes "OùRA!", qui organisent le rabattement sur la gare d'Ambérieu,
 - la 129 : Meximieux/Poncin, via la D984,
 - la 141 : Tenay/ Ambérieu-en-Bugey,
 - la 149 : Lhuis/Lagnieu/ Ambérieu-en-Bugey,.
- Quatre lignes organisent le rabattement sur des gares TER :
 - la 122 : (Ambérieu-en-Bugey) Bohas Meyriat Rigniat/Bourg-en-Bresse,
 - la 127 : Ambérieu-en-Bugey/Bourg-en-Bresse,
 - la 132 : Lyon/Bourg, via Miribel et Meximieux,
 - la 137 : Nantua/ Ambérieu-en-Bugey,
 - la 171 : Lyon/Montluel.

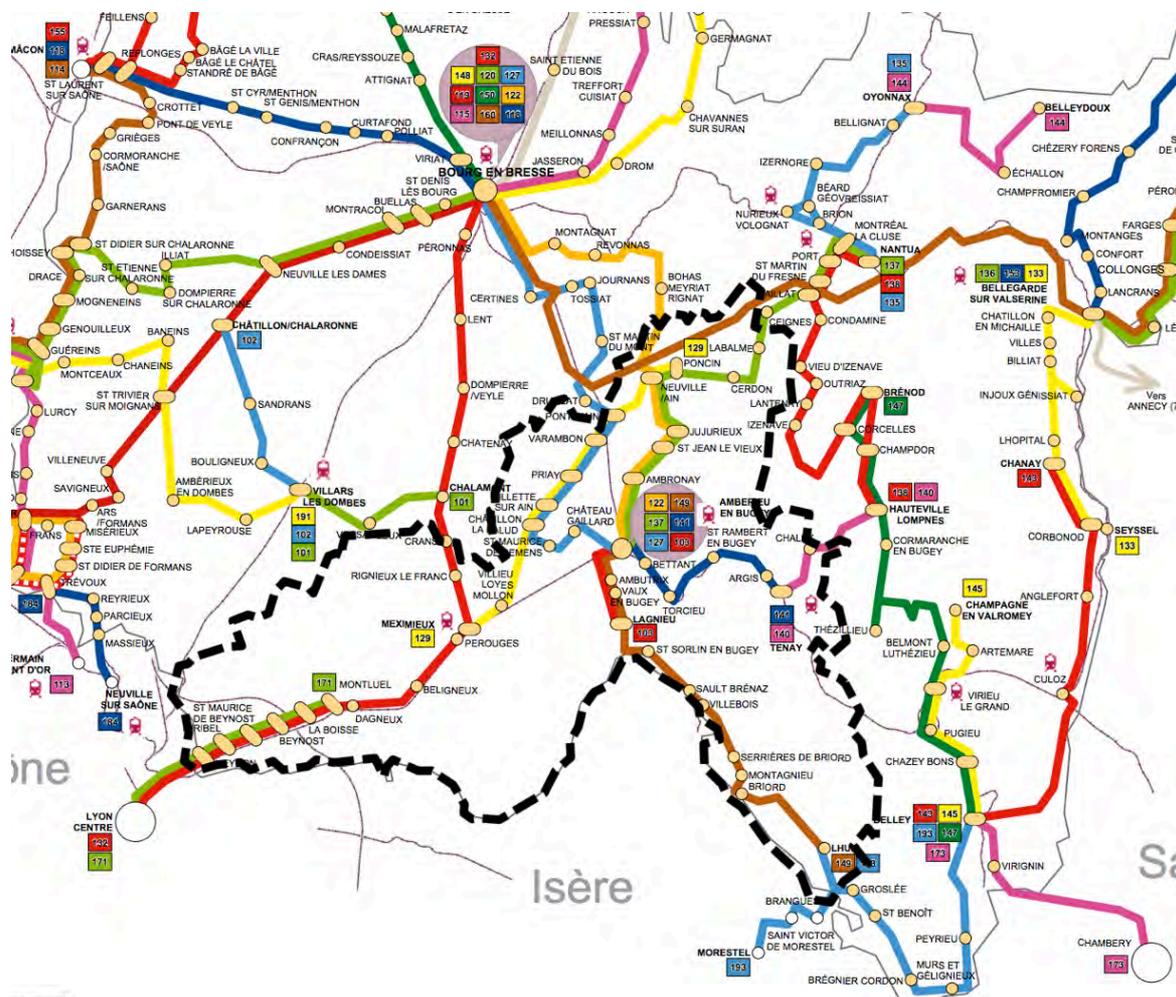
- Deux lignes qui lient certains secteurs du territoire à l'Est de l'Ain :

- la 140 : Tenay/Hauteville-Lompnes,
- la 193 : Belley/Morestel via Lhuis.

À l'exception de la ligne la plus urbaine, la 171, (4 bus en heure de pointe), un système de transport routier mais qui présente certaines limites :

- En heure de pointe (6h30-9h30), de très faibles fréquences horaires, tant en heure de pointe (entre 1 et 2 navettes)
- En période creuse, l'absence de navette : une navette toutes les deux heures voire absence de transport entre 10h et 16h,
- Une desserte du territoire qui correspond d'abord à un service de transports scolaires avant d'être une solution fiable pour les déplacements domicile-travail.

Cartes du réseau de transport des Cars de l'Ain
Source : Département de l'Ain, 2013.



Les réseaux de transport intra-urbains

Le réseau COLIBRI

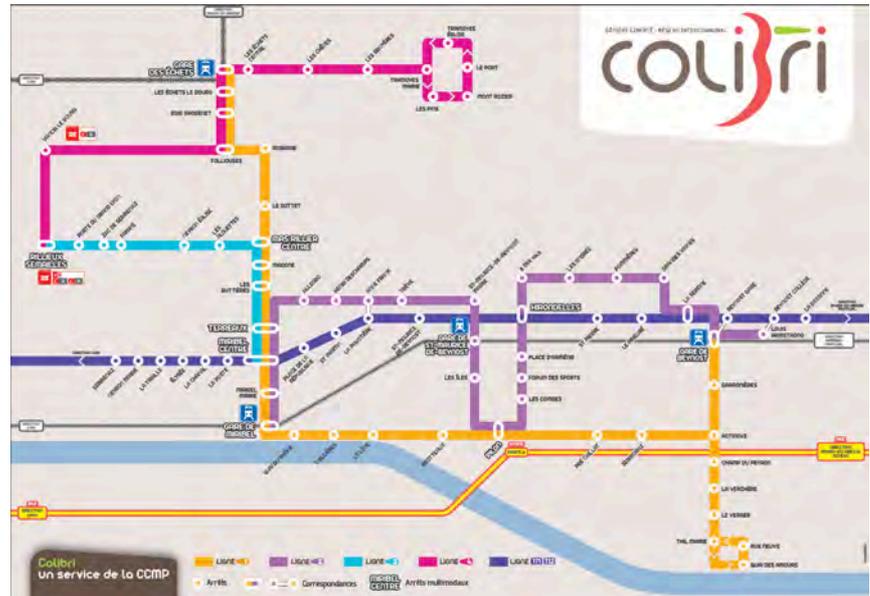
Seule la communauté de communes de Miribel et Plateau détient la compétence "transport".

Elle met en place le réseau intercommunal Colibri, composé de 4 lignes qui organisent le rabattement :

- sur les 4 gares TER du territoire (Miribel, Beynost, Saint-Maurice-de-Beynost, Les Échets)
- sur les arrêts de bus à haut niveau de service du système TCL, réseau de transport urbain de la communauté urbaine de Lyon, à Rilleux-la-Pape.

Schéma du réseau COLIBRI dans la CCMP

Source : Communauté de communes de Miribel et Plateau, 2013.



Le réseau COLIBRI dessert à la fois les différentes zones d'activités de la CCMP, les quartiers d'habitation et les gares SNCF, de sorte qu'il constitue une réelle alternative à la voiture individuelle.

Le réseau COLIBRI, par une **intégration tarifaire** efficace, permet aux détenteurs du titre COLIBRI d'emprunter les bus CArAin.

La CCMP est celle où la part des navettes réalisées en transport en commun est la plus élevée.

Les autres intercommunalités

Aucune autre intercommunalité du BUCOPA ne possède la compétence transport dans ses statuts.

La commune d'Ambérieu-en-Bugey développe 3 lignes de bus Réseau TAM depuis 2010, qui met en œuvre le rabattement sur la gare TER. Elle est également couverte par un **Plan de Transports Urbains** (PTU) qui lui permet d'organiser son offre.



Un des bus du réseau Ambarrois TAM

Source : Commune d'Ambérieu-en-Bugey, 2013.

Seule la communauté de communes de la Plaine de l'Ain a récemment réalisé une étude sur l'amélioration de l'offre de transport sur son territoire.

Pour faire face au recours important à la voiture individuelle et de l'autoroute pour se rendre en agglomération lyonnaise, il est recommandé de :

- rationaliser les stationnements aux abords des gares TER,
- développer le covoiturage et les modes doux,
- développer les transports en commun :
 - hypothèse d'ouvrir l'accès aux navettes de la centrale du Bugey aux salariés du PIPA voisins,
 - augmentation du nombre de rotation et l'adaptation de l'itinéraire de l'Ambarbus sur les horaires des TER,
 - réflexion sur une navette à Meximieux.

Les modes de déplacements alternatifs

Le covoiturage

Le covoiturage permet de réaliser des économies tant financières qu'écologiques, dans la mesure où cette pratique de déplacements vise à optimiser les trajets en véhicules individuels.

Deux communautés de communes du BUCOPA mettent en place ce dispositif :

- La Plaine de l'Ain, qui a mis en place :
 - une **plateforme internet** sur laquelle ses habitants peuvent proposer et choisir des trajets à partager. Cet outil de mise en relation d'usagers de la route est également une source d'information et de sensibilisation intéressante quant à la question de l'empreinte écologique de nos déplacements.
 - Depuis la fin 2010, **une aire de covoiturage** de 141 places de stationnement, en sortie d'autoroute A42.
- Le Canton de Miribel et Plateau, qui mettra en œuvre les travaux d'aménagement d'une aire de covoiturage à Saint-Maurice-de-Beynost d'ici à la fin de l'année 2013. En sortie de l'autoroute A42, l'aire de covoiturage de 75 places de parking sera desservie par les lignes 1 et 2 du réseau COLIBRI, **promouvant ainsi l'intermodalité.**

D'autres services de mise en relation des usagers de la route et covoitureurs sont également promus par les autres intercommunalités, comme :

- Covoiturage Grand Lyon, qui vise tous les types de déplacements, du quotidien à l'occasionnel,
- Covoiturage.ain.fr, site internet du Département.

Les plateformes internet organisant le covoiturage dans le BUCOPA et plus largement dans l'Ain et en Rhône-Alpes

Source : Sites internet divers.

Les circulations douces

Les pistes cyclables et les voies vertes présentes sur le territoire du BUCOPA sont liées à :

- l'ambition ViaRhôna. Cet aménagement vise à relier le lac Léman à la Méditerranée, en longeant le fleuve Rhône et s'inscrit dans une démarche de valorisation touristique du patrimoine naturel rhodanien. Aujourd'hui, on compte 450 km de pistes cyclables qui se déroulent en Rhône-Alpes. Le BUCOPA est bordé par son tronçon Nord, avec un passage en Isère au niveau de la communauté de communes Rhône-Chartreuse de Portes.
- L'initiative isolée des communes. La communauté de communes de Miribel et Plateau élabore actuellement un diagnostic de ces pistes afin de mettre en œuvre un schéma directeur visant à développer le réseau existant de pistes cyclables.
- Des voies cyclables sont présentes le long des grands axes de circulation du territoire, notamment la RD1084 entre Miribel et Dagneux.

La communauté de communes de la Plaine de l'Ain vise à favoriser les modes de déplacement alternatifs à la voiture, en aidant à l'acquisition de vélos à assistance électrique, ceci afin de :

- Faciliter le rabattement sur les gares,
- Éviter le recours à l'automobile et désaturer les aires de stationnement aux abords des gares,
- Toucher un large public, l'assistance électrique facilitant l'effort physique.

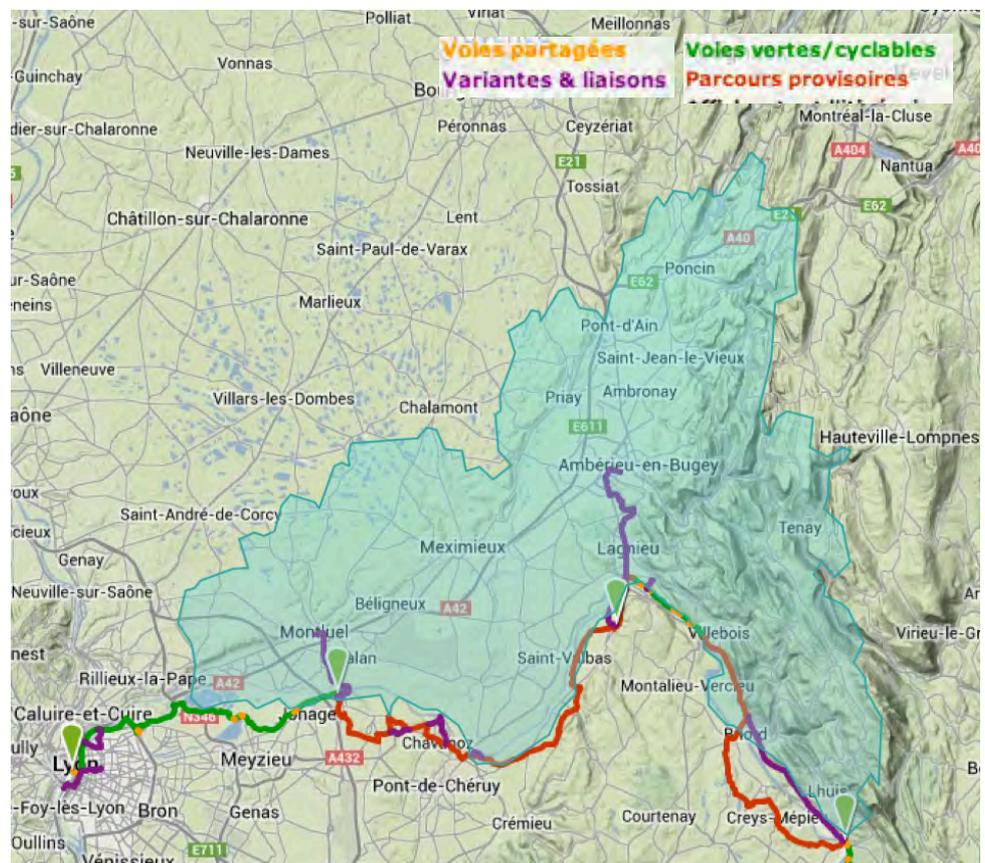
Carte des différentes pistes constituant aujourd'hui la ViaRhôna

Source : Site internet <http://www.viarhona.com/troncons/geneve-lyon>, consulté en octobre 2013.



La piste cyclable de la ViaRhôna à Sault-Brénaz

Source : Site internet de la Plaine de l'Ain, consulté en octobre 2013.



Éléments de contexte

Gouvernance

Le schéma régional des services de transports de la région Rhône-Alpes

Au travers de son Schéma Régional des Services de Transport (SRST), la Région définit une politique des transports exemplaire en termes de développement durable (économie, social, environnement, gouvernance) prônant le report de la route vers des modes de transport moins polluants et moins consommateurs d'énergie fossile. La Région vise à offrir des services de transport d'une réelle utilité économique et sociale, qui répondent aux besoins de mobilité de tous et offrent une alternative à l'usage de la voiture.

Vocation du document à court (2013), moyen (2020) et long termes (2030 et prospective).

5 orientations déclinées en plans d'actions :

- Conforter le maillage du territoire par sa desserte en transport collectif, en veillant à :
 - davantage d'articulation entre les transports et l'urbanisme
 - un maillage TER du réseau de villes
 - des services périurbains et de proximité plus adaptés aux besoins et aux spécificités des territoires
 - >>>>Etudes et réalisation de modernisation du réseau ferré en Rhône-Alpes : projet CFAL**
 - >>>>Maillage du territoire par les dessertes TER "Réseau de Villes" et "Réseau de proximité"**
- Faire fonctionner pleinement l'intermodalité et les complémentarités des services de transport, en poursuivant
 - une cohérence globale de la chaîne de transport
 - un meilleur service grâce à un réseau fonctionnel des gares et des pôles d'échanges
 - un service garantissant l'accessibilité aux PMR
 - des facteurs d'intégration des offres, la tarification et la billetterie,
 - >>>>Typologie régionale des gares ferroviaires**
- faire évoluer la gouvernance, la mobilisation des ressources et les logiques d'investissement :
 - la mobilisation de tous les acteurs pour une politique de transport cohérente à tous les échelons du territoire,
 - des ressources adaptées à une politique des transports ambitieuse et partenariale,
 - une politique d'investissement fixant des priorités et des règles de cofinancement.
- Valoriser une situation stratégique à la croisée des flux européens de longue distance
 - Rhône-Alpes ancrée dans le réseau ferroviaire européen
 - des outils et des services de transport fret optimisés et interconnectés
 - une inscription stratégique au sein du réseau aérien.
 - >>>>Projets CFAL et plateforme Fromentaux-Leyment**
- Promouvoir l'innovation avec pragmatisme
 - Davantage de facilité et de modernité dans les services, les usages et l'image des transports collectifs
 - Une information et un accueil de qualité
 - Des pratiques de mobilité, moins polluantes et alternatives à l'usage individuel de la voiture
 - Le soutien à la recherche dans les transports et à l'expérimentation sur la mobilité

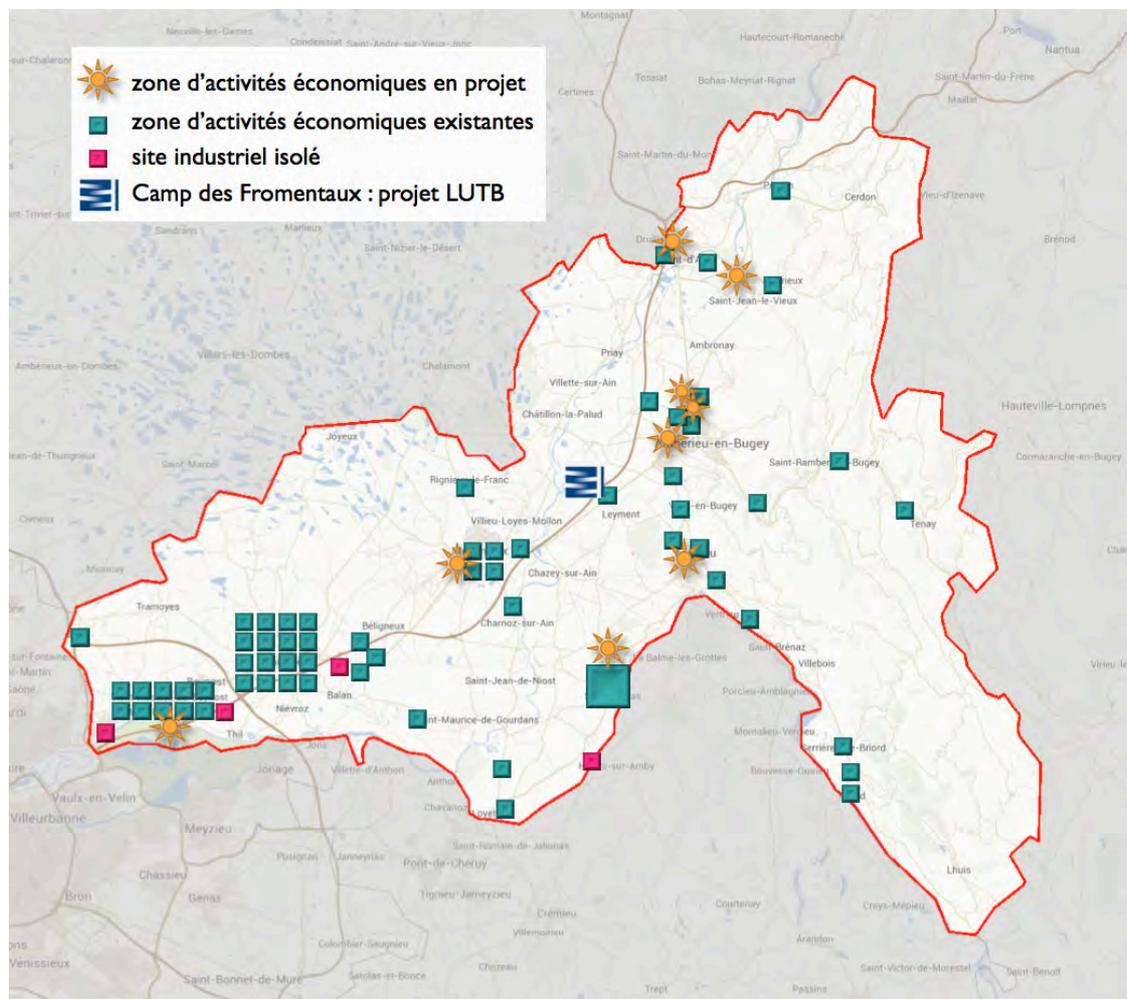
Les zones d'activités économiques

- 4 sites industriels non intégrés dans un parc d'activité, développés sur 485 ha :
 - Arkema à Balan (40 ha),
 - Toray Plastics Europe à Saint-Maurice-de-Beynost (51 ha),
 - Les transformateurs EDF à La Boisse (15,3 ha),
 - et la centrale nucléaire du Bugey (Électricité de France) à Saint-Vulbas (380 ha).
- 61 zones d'activités économiques, dans 29 communes et développées sur 1 650 ha :
 - une forte concentration dans l'Ouest du BUCOPA, dans les CC de Miribel et Plateau et du Canton de Montluel,
 - une majorité d'entre-elles sont des zones industrielles, marqueur de ce secteur d'activité dans l'économie locale,
 - qui traduit une forte attractivité du territoire pour les activités économiques.
- Le plus grand parc d'activités de France, le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain, développé sur 900 ha :
 - De grands lots qui permettent l'implantation d'activités nécessitant de larges emprises foncières (activités nuisantes, notamment),
 - Des réserves foncières de 330 ha, qui interrogent la stratégie de développement économique future.
- 2 zones dédiées exclusivement au commerce, sur 25 ha environ (Beynost et Dagneux) – d'autres zones d'activités, mixtes, comprennent également de l'activité commerciale, qui s'insère dans un environnement d'activités économiques de production

Des zones d'activités commercialisées quasiment dans leur totalité : des produits fonciers, une localisation géographique et un niveau de desserte qui participent de l'attractivité du territoire pour les entreprises.

Localisation des zones d'activités économiques dans le BUCOPA

Sources : sites internet des EPCI et des communes, informations communiquées par les communes, terrain, sites internet variés, Géoportail.



La hiérarchisation des zones d'activités du précédent schéma directeur valant SCOT

- Une hiérarchisation des zones d'activités déséquilibrées entre le niveau 2 et les niveaux inférieurs.
- Mais un déséquilibre qui correspond à une réalité économique forte :
 - la Côtière concentre 25 des 39 zones d'activités économiques du territoire de niveau 2, et 70 % des surfaces développées.
 - C'est l'espace du BUCOPA le mieux connecté au reste de l'agglomération lyonnaise et qui accueille une partie de son desserrement des activités tertiaires.
 - Les zones d'activités de niveaux 3 et 4, moins importantes, répondent à leur mesure à des besoins fonciers différents des niveaux supérieurs.

Quelques projets

- la ZAC des Malettes, dans la CC de Miribel et Plateau, sur une surface de 14 ha.
- La zone le Bachas (Lagnieu), dans la CC de la Plaine de l'Ain, sur une surface de 5 ha environ.
- La ZA les Granges (Meximieux), dans la CC de la Plaine de l'Ain, sur une surface de 16 ha.
- La ZAC du Pont Rompu (Pont d'Ain et Saint Jean-le-Vieux) sur 50 ha, et la Zone Nord (Pont-d'Ain), sur 22 ha, dans la CC Rives de l'Ain - Pays de Cerdon.
- Les deux projets d'Ambérieu : la ZA de l'Etraz (15 ha) et celle des Escaliers sud (60 ha).

Un nouveau contexte : le secteur de la Côtière est extrêmement contraint, aujourd'hui confronté à la rareté des surfaces urbanisables pour développer les activités économiques. Les secteurs de la Montagne disposent également de peu de potentiels (existants toutefois), ce qui amène à poser comme l'un des enjeux du futur SCOT la rationalisation de l'occupation de l'espace dans les nouvelles zones d'activités, mais également la recherche à la densification des zones existantes, afin d'accompagner le renouvellement du tissu économique sur lui-même et la résorption des friches, industrielles notamment.

Les zones d'activités dans le BUCOPA par niveau du Schéma directeur valant SCOT

Sources : sites internet des EPCI et des communes, informations communiquées par les communes, terrain, sites internet variés, Géoportail.

Niveau des ZAE	Nombre de ZAE	Nom	Caractéristiques	Surfaces développées (en ha)
Niveau 1 : régional majeur	1	le Parc industriel de la Plaine de l'Ain	L'un des plus grands parcs d'activités de France - La multimodalité : embranchement fer, proximité de l'autoroute - Parc labellisé ISO 14 001 -paysagement, aménagement des espaces publics et services aux entreprises	895
Niveau 2 : départemental	39	Dans la Côtière, l'agglomération d'Ambérieu et à Poncin/pont d'Ain	- Mixité des activités, notamment commerciale à Beynost et Dagneux. - Un excellent niveau de desserte (routes départementales et sorties d'autoroute) un taux de remplissage très important (de nombreuses ZAE sont actuellement complètes) - Des zones fonctionnelles et de qualité (aménagements, localisation par rapport aux espaces résidentiels)	558
Niveau 3 : bassin de vie	8	Meximieux, Lagnieu, St-Rambert-en-Bugey, Briord, Lhuis	mixité des activités Un bon niveau de desserte (routes départementales) un taux de remplissage très important (de nombreuses ZAE sont actuellement complètes) - Des zones parfois peu fonctionnel par la proximité au tissu résidentiel ou de centre-ville (conflit entre les flux des différents usagers)	79
Niveau 4 : communal	13	toutes les communes	- Des activités industrielles et/ou artisanales - Des zones de taille limitée (de 3 à 5 ha maximum) - Des terrains développés parfois à proximité des centres-villes ou des zones d'habitation - Des aménagements urbains absents ou de faible qualité - Des services aux entreprises absents	117
Les sites industriels isolés	4	St-Maurice-de-Beynost, Balan, Saint Vulbas et La Boisse	emprises d'établissements industriels isolés	485
				2 135